

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2014-2015

20 NOVEMBRE 2014

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT LE BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2015

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2015

TABLE DES MATIÈRES

Justifications du dispositif	6
Dispositif	16
Chapitre I - Dispositions générales	16
Chapitre II - Dispositions liées aux rémunérations	19
Chapitre III - Dispositions liées aux avances de fonds	20
Chapitre IV - Dispositions liées aux répartitions des crédits	23
Chapitre V - Dispositions liées aux fonds budgétaire	24
Chapitre VI - Dispositions liées aux subventions facultatives	26
Chapitre VII - Dispositions particulières	42
Chapitre VIII - Organismes d'intérêt public	44
Chapitre IX - Section particulière	44
Chapitre X - Services administratifs à comptabilité autonome	44
Chapitre XI - Dispositions transitoires	46
Chapitre XII - Dispositions liées à la structure du budget	48
Tableau de synthèse	50
Chapitre I - Services généraux	51
Chapitre II - Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport	57
Chapitre III - Éducation, Recherche et Formation	64
Chapitre IV - Dette publique de la Communauté française	76
Chapitre V - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française	77
Tableau budgétaire	79
Notice explicative	80
Chapitre I - Services généraux	81
Division organique 01 - Dotations au Parlement et au Médiateur de la Communauté française	82
Division organique 06 - Cabinets ministériels	83
Division organique 10 - Service du Gouvernement de la Communauté française et organismes non rattachés aux divisions organiques	88

Division organique 11 - Affaires générales - Secrétariat général	91
Division organique 12 - Informatique	107
Division organique 13 - Gestion des Immeubles	108
Division organique 14 - Relations internationales et Actions du Fonds social européen	110
Chapitre II - Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport	114
Division organique 15 - Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport	115
Division organique 16 - Santé	121
Division organique 17 - Aide à la Jeunesse	122
Division organique 18 - Maisons de Justice	128
Division organique 19 - Enfance	131
Division organique 20 - Affaires générales - culture	132
Division organique 21 - Arts de la Scène	139
Division organique 22 - Livre	148
Division organique 23 - Jeunesse et éducation permanente	155
Division organique 24 - Patrimoine culturel et Arts plastiques	159
Division organique 25 - Audiovisuel et Multimédia	164
Division organique 26 - Sport	169
Chapitre III - Éducation, Recherche et Formation	176
Division organique 40 - Services communs, affaires générales, recherche en éducation, pilotage de l'enseignement (interréseaux) et orientation - relations internationales	177
Division organique 41 - Service général de l'Inspection	187
Division organique 44 - Bâtiments scolaires	192
Division organique 45 - Recherche scientifique	194
Division organique 46 - Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique	198
Division organique 47 - Allocations et Prêts d'études	200
Division organique 48 - Centre PMS	201
Division organique 50 - Affaires pédagogiques et pilotage de l'enseignement de la Communauté française	204
Division organique 51 - Enseignement préscolaire et Enseignement primaire	208

Division organique 52 - Enseignement secondaire	216
Division organique 53 - Enseignement spécialisé	224
Division organique 54 - Enseignement universitaire	229
Division organique 55 - Enseignement supérieur hors Université et Hautes Écoles	235
Division organique 56 - Enseignement de Promotion Sociale	243
Division organique 57 - Enseignement artistique	248
Division organique 58 - Enseignement à distance	255
Chapitre IV - Dette publique de la Communauté française	258
Division organique 85 - Dette directe	259
Division organique 86 - Dette liée aux investissements immobiliers des institutions universitaires	260
Chapitre V - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française	262
Division organique 90 - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française	263
Total général	265
Section particulière - Tableau	266
Annexes	268
1. Table de transcodification	269
2. Section particulière - Détail	270
Organismes administratifs à comptabilité autonome	271
Services administratifs à comptabilité autonome	272
Organismes d'intérêt public	298

JUSTIFICATIONS DU DISPOSITIF DU BUDGET DES DEPENSES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

CHAPITRE I - Dispositions générales

Article 1^{er}

Cet article ouvre les crédits d'engagement et de liquidation pour l'année budgétaire 2015 conformément au tableau de synthèse et au tableau budgétaire ventilant les crédits afférents aux programmes en articles de base.

Quant aux dépenses à charge des F.B. d'engagement et de liquidation, elles reflètent le montant des dépenses estimées, étant entendu que l'utilisation de ces montants est plafonnée au solde du fonds organique au 1^{er} janvier de l'année budgétaire, augmenté des recettes affectées réalisées.

Article 2

Cet article définit les différentes dépenses se rapportant aux frais de fonctionnement des administrations.

Article 3

Cet article organise la manière dont peut s'effectuer la gestion de la trésorerie à court terme, de l'émission de papier commercial et de l'utilisation de produits dérivés et cela, tant au plan des prélèvements opérés par le caissier qu'en ce qui concerne la régularisation à charge du budget des dépenses.

Article 4

Cet article permet au Gouvernement d'être dispensé du dépôt immédiat d'un projet de décret spécifique d'ajustement si la délibération budgétaire qu'il adopte ouvrant les crédits nécessaires est inférieure au montant déterminé.

Article 5

La disposition décréte visée dispose que chaque division organique ne comporte qu'un seul programme fonctionnel. Les programmes 0 et 1 de la division organique 40 sont des programmes qui permettent le fonctionnement de deux administrations du Ministère qui gèrent l'enseignement, l'une gérant les établissements, l'autre les personnels. Chacun de ces deux programmes doit être considéré comme un programme fonctionnel au sens de l'article 8 § 1^{er}, 3^{ème} alinéa, du décret visé.

Article 6

Cet article assure la continuité du processus de recettes en concordance avec la nouvelle terminologie figurant dans le décret du 20 décembre 2011 jusqu'au renouvellement complet des désignations.

CHAPITRE II - Dispositions liées aux rémunérations

Article 7

Cet article énumère les dépenses pour lesquelles il est fait usage de l'autorisation accordée par la disposition de l'article 7, 1°, b) du décret du 20 décembre 2011.

Article 8

Le présent article vise à permettre l'engagement des rémunérations du personnel administratif dans le respect des délais prévus à la loi du 12 avril 1965 et son arrêté d'application du 5 mars 1986 sur la protection de la rémunération des travailleurs.

En effet, le délai entre la constatation de dépassement des crédits et la mise à disposition auprès du caissier de la FWB des éléments matériels qui lui permettent de créditer les membres du personnel dans le respect des délais prévus à la loi du 12 avril 1965 ne garantit pas à coup sûr d'obtenir, préalablement à l'imputation budgétaire, la délibération prévue à l'article 26 § 2 du décret du 20 décembre 2011 ou celle prévue par l'article 13 s'il s'avère que la procédure prévue à l'article 26 § 2 ne couvre pas les dépassements effectués.

Article 9

Le présent article vise à permettre le paiement des rémunérations du personnel enseignant dans le respect des délais prévus à la loi du 12 avril 1965 et son arrêté d'application du 5 mars 1986 sur la protection de la rémunération des travailleurs.

En effet, le délai entre la constatation de dépassement des crédits et la mise à disposition auprès du caissier de la FWB des éléments matériels qui lui permettent de créditer les membres du personnel dans le respect des délais prévus à la loi du 12 avril 1965 ne garantit pas à coup sûr d'obtenir, préalablement à l'imputation budgétaire, la délibération prévue à l'article 26 § 3 du décret du 20 décembre 2011 ou celle prévue par l'article 13 s'il s'avère que la procédure prévue à l'article 26 § 3 ne couvre pas les dépassements effectués.

CHAPITRE III - Dispositions liées aux avances de fonds

Article 10

Cet article définit les possibilités de dépenses au moyen de fonds avancés.

Article 11

Cet article définit le plafond des moyens qui peuvent être octroyés aux trésoriers décentralisés.

Article 12

Cet article permet le paiement au moyen de fonds avancés, des frais liés à des missions à l'étranger, dans le cadre de festivals et de marchés internationaux pour le domaine de l'Audiovisuel et du Multimedia.

Article 13

Cet article définit la nature des paiements que certains trésoriers décentralisés peuvent exécuter au moyen de fonds avancés.

Article 14

Cet article assure la continuité du processus de dépenses par avances de fonds en concordance avec la nouvelle terminologie figurant dans le décret du 20 décembre 2011.

CHAPITRE IV - Dispositions liées aux répartitions des crédits

Article 15

Cette disposition permet de répartir par arrêté les crédits budgétaires entre les différents articles de base concernés.

Ce point permet une nouvelle répartition des crédits entre les divisions organiques 06 et 10 et de tenir compte de l'adaptation des libellés des programmes suite à une modification de gouvernement et à la compétence de ses membres.

Ce point vise à permettre d'alimenter l'article de base relatif, notamment, aux indemnités kilométriques des agents de la Communauté française à partir de la division organique 11.

Ce point vise à permettre un transfert de crédit vers l'entité fonctionnelle qui achète un véhicule de service lorsque le volume de mission est supérieur à 24.000 km par an, moyennant diminution correspondante du quota kilométrique fixé pour l'entité fonctionnelle (décision du Gouvernement du 11/07/2013).

En ce qui concerne l'A.B. 33.36.14 de la D.O. 17, il s'agit de permettre la traduction budgétaire des décisions du Gouvernement notamment celle du 19 mai 2006.

En ce qui concerne les crédits complémentaires en provenance des A.B. de la D.O. 85 vers la D.O. 11, cet article vise à permettre d'alimenter les articles de base relatifs aux cellules spécialisées dans le secteur de la fiscalité, des finances et de la comptabilité, par transfert budgétaire en provenance de la division organique 85.

Ce point doit permettre à l'Entreprise publique des Technologies nouvelles de l'information et de la communication de faire face aux engagements juridiques et comptables découlant de la mise en vigueur du décret du 27 mars 2002.

Il autorise le transfert des crédits nécessaires, entre l'article de base 01.01.60 de la division organique 40 et les A.B. des D.O. 40, 45, 46, 47, 50, 54, 55, et 57.

En ce qui concerne les crédits de l'AB 41.10.60 de la DO 40, la disposition vise à permettre le transfert des crédits nécessaires vers l'ARES à partir des AB qui supportent les coûts notamment du CIUF, du CGHE, du CESA et de l'observatoire de l'Enseignement supérieur.

En ce qui concerne les crédits de l'AB 01.01.55 de la DO 40, la disposition vise à permettre de réorienter les crédits d'un certain nombre de politiques nouvelles en cas de retard dans la mise en œuvre de ces dernières.

Il permet aussi la répartition entre les A.B. liés au nouveau marché d'assurance des élèves, qui est entré en vigueur en septembre 2011.

Il autorise l'alimentation des A.B. relatifs aux charges du personnel en fonction des recrutements à opérer.

CHAPITRE V - Dispositions liées aux fonds budgétaires

Article 16

Le financement du programme de vaccination en Communauté française est assumé conjointement par l'Etat fédéral (INAMI) et la Communauté française. Annuellement, l'Etat fédéral verse sa quote-part à la Communauté française à charge pour elle d'assumer ensuite l'entier paiement des vaccins. En pratique, l'Etat fédéral verse 75% de sa quote-part à la Communauté française au cours de l'année n et le solde (25%) au cours de l'année n+1. La Communauté française doit cependant pouvoir régler l'ensemble des factures au cours de l'année n. Elle doit par conséquent pouvoir disposer d'avances de trésorerie à cet effet.

Le financement des programmes de dépistage des cancers est assumé conjointement par l'Etat fédéral (INAMI) et la Communauté française. Annuellement, l'Etat fédéral verse sa quote-part à la Communauté française à charge pour elle d'assumer ensuite l'entier paiement des tests. En pratique, l'Etat fédéral verse 50% de sa quote-part à la Communauté française au cours de l'année n. Cette avance est complétée à l'issue de la vérification par l'INAMI des tests réellement effectués et le solde est versé dans le courant de l'année n+1. La Communauté française doit par conséquent pouvoir disposer d'avances de trésorerie équivalentes à cet effet.

Cet article autorise la position débitrice des F.B. de la D.O. 40 destinés au paiement des programmes d'action et de formation de la promotion sociale et de l'enseignement en alternance pour la D.O. 40, des programmes d'action en relation avec l'enseignement supérieur pour la D.O. 55.

En cas de situation débitrice les avances de trésorerie sont limitées à concurrence des montants attribués par les conventions institutionnelles conclues avec le Fonds social européen, le Forem, l'ACTIRIS, la Région wallonne et l'Etat fédéral.

En ce qui concerne le programme FEDER, dans la mesure où la Région wallonne et où les opérateurs assurent le remboursement des valeurs payées, il y a lieu de prévoir une situation débitrice pour ce F.B.

Article 17

Cet article définit le mode de fonctionnement du fonds de la Loterie nationale.

La répartition du bénéfice annuel de la Loterie nationale est décidée par le Gouvernement fédéral. Cependant, les promoteurs des projets ponctuels désignés dans ce plan de répartition ne disposent pas de la totalité des aides prévues. L'article 41 de la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant refinancement des communautés et extension des compétences fiscales des régions stipule qu'à partir de l'année budgétaire 2002, la Communauté française reçoit un pourcentage fixe du bénéfice à répartir de la Loterie nationale au moyen d'avances versées à termes fixes. Le F.B. est alimenté en recettes par les dotations et avances de la Loterie nationale. La répartition de la dépense entre les promoteurs est décidée par le Gouvernement.

Cet article autorise le Gouvernement à décider de la répartition de la dotation de la Loterie nationale entre les attributaires, y compris le fonds des Sports-Activités.

Article 18

Cet article autorise le trésorier décentralisé du compte du F.B. relatif aux activités dans le domaine sportif, à alimenter, en fonction de ses liquidités, le compte général des recettes afin de couvrir les rémunérations du personnel anciennement prises en charge par le fonds des Sports (rémunérations).

Article 19

Cet article est nécessaire pour autoriser l'existence d'un F.B. dans un programme fonctionnel. Le fonds en question permet le fonctionnement d'un service extérieur de la direction générale de la Culture.

Article 20

Cet article adapte les vocables utilisés dans les anciennes réglementations découlant des L.C.C.E. ou de leur application, à la nouvelle terminologie reprise dans le décret du 20 décembre 2011.

CHAPITRE VI - Dispositions liées aux subventions facultatives

Article 21

Cet article, en application de l'article 8, §4, 3° du décret WBFin, précise en l'absence d'une disposition légale ou décrétable, les subsides et les subventions qui peuvent être accordés dans les limites des articles de base concernés.

CHAPITRE VII - Dispositions particulières

Article 22

Cet article est destiné à assurer le paiement des formations d'auxiliaires de l'enfance dans un milieu à caractère familiale (application des articles 114 et 115 du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale pour des formations commanditées par la Communauté française).

Article 23

Cet article définit la manière dont il faut considérer, au plan de la détermination de la capacité d'emprunt de la Communauté française, les opérations de dépenses d'amortissement de la dette de la Communauté française. Cette disposition est nécessaire afin d'assurer l'objectif de désendettement.

Article 24

Cet article autorise la situation débitrice du compte financier de l'Agence Fonds social européen afin d'assurer le préfinancement partiel des opérateurs bénéficiaires.

Article 25

Cet article est destiné à assurer le paiement de la quote-part employeur dans la rémunération du personnel des écoles émergeant au Programme de transition professionnelle.

Article 26

Cette disposition habilite le Gouvernement à prendre les mesures administratives idoines en vue d'assurer l'aménagement d'un complexe cinématographique.

Article 27

Cet article autorise la mise à charge des remboursements liés au contentieux en matière de droits d'inscription aux articles de base relatifs au paiement des dotations ou subventions de fonctionnement des établissements scolaires.

Article 28

Cette disposition permet au Sepac de disposer d'un receveur-trésorier.

Article 29

Cet article a pour objectif d'habiliter le Gouvernement à mettre en œuvre le dispositif de formation des Académies Régionale et locales CISCO résultant du Protocole du 15 octobre 2001 entre Cisco Networking Academy et l'Enseignement de Promotion sociale. Il vise à permettre à l'Enseignement de Promotion sociale de répondre aux besoins en formation liés au secteur de l'informatique et en particulier aux dispositifs-réseaux en offrant en tant que pouvoir public des formations accessibles à tous.

Article 30

Cet article s'inscrit dans la volonté du Gouvernement de la Communauté française d'amplifier sa lutte contre l'analphabétisme. Il a pour objet la mise en œuvre d'actions de formation en alphabétisation, tant dans les établissements de promotion sociale qu'en milieu carcéral, qui visent à rencontrer les objectifs fixés par la Conférence Interministérielle sur l'alphabétisation des adultes qui s'est tenue le 8 décembre 2005 et instituée dans le cadre de l'Accord de coopération relatif au développement de politiques concertées en matière d'alphabétisation des adultes, conclu le 2 février 2005 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française.

Article 31

Cette disposition autorise le versement de la contribution financière de la Communauté française à la Région wallonne dans le cadre des plans visés.

Article 32

Cet article autorise le Fonds des bâtiments de la Communauté française à prendre en charge, en 2015, le montant du loyer de l'Institut Supérieur d'Architecture de la Cambre.

Article 33

Cet article vise à permettre le report des crédits annuellement garantis et non engagés au 31 décembre en ce qui concerne le Programme Prioritaire de Travaux (PPT).

CHAPITRE VIII - Organismes d'intérêt public

Article 34

Cette disposition énumère les modifications apportées aux dotations 2015 par rapport aux contrats de gestion de l'ONE, de l'ETNIC et de la RTBF.

Article 35

Cet article précise que les budgets de Wallonie-Bruxelles International et du Fonds d'égalisation des budgets de la Communauté française sont approuvés et annexés au décret budgétaire conformément aux prescriptions légales relatives aux organismes d'intérêt public de type A.

CHAPITRE IX – Section particulière

Article 36

La loi spéciale du 6 janvier 2014 relative à la 6^{ème} réforme de l'Etat a attribué aux Communautés des nouvelles compétences.

La loi spéciale du 6 janvier 2014 portant réforme du financement des communautés et régions, élargissement de l'autonomie fiscale des régions et financement des nouvelles compétences a déterminé le mode de financement des compétences transférées.

Suite à un accord intra-francophone, la Communauté française a transféré à la Région wallonne et à la Commission communautaire française l'exercice de certaines compétences transférées par le pouvoir fédéral.

Cet accord concrétisé par le décret spécial du 3 avril 2014 détermine les compétences transférées et leur mode de financement. Le concept des recettes budgétaires (voies et moyens) concerne les recettes que la Communauté affecte aux dépenses relatives aux compétences qu'elle exerce.

Dès lors, la partie des recettes provenant du pouvoir fédéral destinées à financer les compétences que la Communauté transfère aux deux entités francophones sœurs ne pouvait apparaître au budget des recettes.

C'est pourquoi le Gouvernement a proposé de réinstaurer une section particulière dont la nature des recettes affectées constitue des montants fixes et une partie des montants accordés par le pouvoir fédéral pour les nouvelles compétences et l'objet des dépenses autorisées les moyens transférés à la Région wallonne et à la COCOF respectivement par les paragraphes 2 et 3 de l'article 7 du décret spécial du 3 avril 2014.

La section particulière figurait à l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 28 juin 1963, modifiant et complétant les lois sur la comptabilité de l'Etat, et consistait à affecter certaines recettes à certaines dépenses.

La section particulière a été remplacée en 1991 par les fonds budgétaires dont la technique d'utilisation est identique mais qui doivent être créés par décret.

Le pouvoir fédéral a cependant conservé des fonds de restitution et d'attribution qui sont également une dérogation aux fonds organiques.

Le tableau en annexe 2 du présent décret détaille les flux des montants.

Pour respecter les dispositions de l'article 7 § 5 du décret spécial qui renvoie notamment à l'article 54 § 2 de la loi spéciale de financement du 16 janvier 1989, l'imputation des dépenses visées à l'article 7 §§ 2 et 3 du décret spécial est autorisée en l'absence des recettes à percevoir de l'autorité fédérale à concurrence des créances que la Communauté française possède sur celle-ci calculées selon les modalités de l'article 7 §§ 2 et 3 du décret spécial par référence aux articles idoines de la loi spéciale de financement.

CHAPITRE X - Services administratifs à comptabilité autonome

Article 37

Cet article dispose que les opérations des services à comptabilité autonome mentionnés constituent leur budget.

Article 38

Cet article habilite les ministres compétents à autoriser certains responsables de la gestion financière du Musée de Mariemont et des écoles et des centres psycho-médico-sociaux de la Communauté française, des centres de dépaysement et de plein-air, du Centre technique horticole de l'enseignement de la Communauté française, du Centre des technologies agronomiques de l'enseignement de la Communauté française, des centres d'autoformation et de formation continuée, et du Centre technique et pédagogique de Frameries, à comptabilité autonome, à procéder à la vente d'objets mis à leur disposition lorsque ceux-ci ne peuvent plus être employés.

Article 39

Le dispositif de l'article en question permet de répondre aux observations de la Cour des comptes émises à l'occasion des contrôles des services à comptabilité autonome autres que ceux de l'enseignement régis par l'arrêté royal du 29 décembre 1984. Les dispositions de certains articles du titre X du décret du 20 décembre 2011 étant suspendues en vertu du dispositif du présent décret, il convient de reproduire les mêmes dispositions qu'en 2014.

Article 40

Cet article énumère les services administratifs à comptabilité autonome dont les budgets sont approuvés et annexés au présent décret budgétaire.

CHAPITRE XI - Dispositions transitoires

Article 41

Le décret du 20 décembre 2011 est entré en vigueur au 1er janvier 2012. Toutefois, tous les éléments réglementaires et matériels qui permettraient l'application des dispositions décrétales visées à l'article en question n'étant pas encore tous disponibles, il convient d'y surseoir pendant la présente année budgétaire.

Article 42

Jusqu'à l'entrée en vigueur des arrêtés du Gouvernement qui exécutent le titre X du décret du 20 décembre 2011 ou qui en contiennent les dispositions, il importe de maintenir le fonctionnement continu des services administratifs à comptabilité autonome.

Article 43

Cet article maintient les procédures en vigueur au 31 décembre 2012 pour la gestion du contentieux juridique et administratif jusqu'à la mise en exploitation de l'application informatique qui permettra l'exécution de l'article 21 § 3 du décret du 20 décembre 2011.

Article 44

Cet article déroge à certaines dispositions du décret du 20 décembre 2011 inapplicables pendant l'année budgétaire 2015.

CHAPITRE XII - Dispositions liées à la structure du budget**Article 45**

Cet article permet d'adapter la structure budgétaire 2014 à celle de 2015.

Dispositif

PROJET DE DECRET CONTENANT LE BUDGET DES DEPENSES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

Le Gouvernement de la Communauté française,

Sur proposition du Ministre-Président du Gouvernement de la Communauté française, de la Vice-Présidente et Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance, du Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, du Ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles, du Ministre des Sports, du Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative et de la Ministre de l'Enseignement de la promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances.

ARRETE

Le Ministre du Budget est chargé de présenter, au nom du Gouvernement au Parlement de la Communauté française, le projet de décret dont la teneur suit :

CHAPITRE I - Dispositions générales

Article 1^{er}

Dans les articles du présent décret, par « décret du 20 décembre 2011 », on entend le décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement de la Communauté française.

Dans les articles du présent décret, par « décret spécial du 3 avril 2014 », on entend le décret spécial du 3 avril 2014 relatif aux compétences de la Communauté française dont l'exercice est transféré à la Région Wallonne et à la Commission communautaire française.

Dans les articles du présent décret, les abréviations suivantes sont utilisées :

"D.O." pour « division organique » ou « divisions organiques » ;"

"A.B." pour « article de base » ou « articles de base »."

« F.B. » pour « fonds budgétaire » ou « fonds budgétaires ».

Des crédits d'engagement et de liquidation destinés à couvrir les dépenses de la Communauté française de l'année budgétaire 2015 sont ouverts au tableau budgétaire ventilant les crédits afférents aux programmes en A.B, annexés au présent décret; le tableau budgétaire dont un récapitulatif figure ci-après, donne également l'estimation des dépenses à imputer en 2015 à charge des fonds budgétaires d'engagement et de liquidation.

	INITIAL			
	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Fonds Budgétaires Moyens d'engagement	Fonds Budgétaires Moyens de liquidation
CHAPITRE I Services généraux	562.634	563.372	24.463	24.463
CHAPITRE II Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport	1.297.880	1.292.168	38.510	38.585
CHAPITRE III Éducation, Recherche et Formation	7.300.507	7.305.269	20.178	19.315
CHAPITRE IV Dettes publiques de la Communauté française	197.198	197.198	0	0
CHAPITRE V Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française	447.340	447.340	0	0
Total Général	9.805.559	9.805.347	83.151	82.363

Conformément à l'article 8, §4, 6° du décret du 20 décembre 2011, ces crédits et fonds sont ventilés en A.B. et F.B. dans le tableau budgétaire annexé au présent décret

Article 2

Les crédits afférents aux programmes se rapportant aux frais de fonctionnement des administrations et des cabinets ministériels comportent :

1°) Les rémunérations et indemnités généralement quelconques du personnel actif et en disponibilité, les rémunérations ou salaires du personnel auxiliaire, les allocations pour fonctions supérieures et pour fonctions spéciales, les indemnités de préavis et pour accidents du travail - en ce compris le paiement de ces indemnités à des membres de la famille de la victime en cas de décès - ainsi que les rémunérations ou salaires réduits du personnel temporaire ou auxiliaire ;

2°) Les dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services :

- Honoraires des avocats et des médecins - Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales - Jetons de présence, frais de route et de séjour de personnes étrangères aux administrations de la Communauté française - Rémunérations d'experts étrangers à l'Administration et prestations de tiers;

- Dépenses de consommation relatives à l'occupation des locaux - en ce compris les dépenses de consommation énergétique ""mazout, gaz, essence, électricité, charbon"" et dépenses d'entretien - Frais de bureau, location d'équipement informatique, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres menues dépenses d'administration;

- Indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française pour charges réelles et dégâts matériels, frais de transport afférents aux voyages de service et primes d'assurance des délégués du département se rendant à l'étranger, intervention de la Communauté française dans le prix des abonnements sociaux ;

- Les autres dépenses relatives au fonctionnement ou aux actions des services dont la description est indiquée dans l'exposé particulier.

3°) Les dépenses exceptionnelles pour achat de biens non durables et de services, tels que les travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux et les frais de déménagement.

4°) Les loyers des biens immobiliers des divers services du département, en ce compris les loyers, rétributions et indemnités.

5°) Les indemnités aux tiers, victimes d'accidents dont la responsabilité incombe à la Communauté française ainsi que les divers frais de procédure se rapportant à ces accidents.

6°) Les dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables, machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre.

7°) Les redevances pour droits d'auteur.

Article 3

Par dérogation à l'article 21, §1er du décret du 20 décembre 2011, les intérêts débiteurs résultant de la gestion de la trésorerie dans le cadre du court terme, les montants à payer à l'échéance dans le cadre des émissions de papier commercial ainsi que de l'utilisation de produits dérivés avec le caissier, peuvent être prélevés d'office par le caissier sur les comptes ad hoc et font l'objet d'une régularisation à charge du budget des dépenses.

Article 4

En application de l'article 13 du décret du 20 décembre 2011, le Gouvernement est dispensé du dépôt immédiat d'un projet de décret spécifique d'ajustement si la délibération budgétaire qu'il adopte ouvrant les crédits nécessaires soit pour l'engagement soit pour la liquidation, soit pour l'engagement et la liquidation de dépenses est inférieure cumulativement par nature de crédit à 5.000.000 euros.

Article 5

Par dérogation à l'article 8 § 1er, 3ième alinéa, du décret du 20 décembre 2011, la D.O. 40 peut comporter deux programmes fonctionnels, à savoir les programmes 0 et 1.

Article 6

Pour l'application de l'article 19 § 2, et de l'article 20 du décret du 20 décembre 2011, les receveurs visés sont :

- les comptables ordinaires du Ministère de la Communauté française antérieurement désignés comme tels par le Ministre du Budget et en fonction au 1er janvier 2013 et les receveurs-trésoriers désignés à partir du 1^{er} janvier 2013.

CHAPITRE II - Dispositions liées aux rémunérations

Article 7

Conformément à l'article 8, §4, 2° du décret du 20 décembre 2011, les crédits de liquidation affectés aux dépenses visées aux AB 11.03 et 11.04 du programme 0 de la DO 11 sont non limitatifs.

Article 8

Dans les cas d'urgence visés à l'article 26 § 2 du décret du 20 décembre 2011 les rémunérations du personnel administratif peuvent être engagées en dépassement de crédit à régulariser par la délibération du gouvernement autorisant les transferts de crédits mentionnés à l'article 26 § 2 du décret visé.

Si la procédure prévue à l'article 26 § 2 n'ouvre pas de crédits d'engagement suffisants pour apurer les dépassements visés à l'alinéa 1er, par dérogation à l'article 13 du décret visé, les rémunérations du personnel administratif peuvent être engagées en dépassement de crédit à

régulariser par la délibération du gouvernement selon la procédure prévue à l'article 13 du dit décret.

Article 9

Dans les cas d'urgence visés à l'article 26 § 3 du décret du 20 décembre 2011 les rémunérations du personnel enseignant et assimilé peuvent être engagées, liquidées et payées en dépassement de crédit à régulariser par la délibération du gouvernement autorisant les transferts de crédits mentionnés à l'article 26 § 3 du décret visé.

Si la procédure prévue à l'article 26 § 3 n'ouvre pas de crédits suffisants pour apurer les dépassements visés à l'alinéa 1er, par dérogation à l'article 13 du décret visé, les rémunérations du personnel enseignant et assimilé peuvent être engagées, liquidées et payées en dépassement de crédit à régulariser par la délibération du gouvernement selon la procédure prévue à l'article 13 du dit décret.

CHAPITRE III - Dispositions liées aux avances de fonds

Article 10

Outre les dépenses autorisées par l'article 16 §§ 1^{er} et 3 de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 13 décembre 2012 portant diverses mesures relatives à l'exécution du budget et aux comptabilités budgétaire et générale, les avances de fonds visées à l'article 11 peuvent également servir à payer les rémunérations, les allocations et les indemnités de toutes espèces en faveur du personnel rétribué par la Communauté, les créances résultant d'acquisition d'œuvres d'art ne dépassant pas 8.500 euros hors T.V.A. ainsi que les secours et allocations à caractère social. La limite de 8.500 euros hors T.V.A. n'est pas applicable aux dépenses de consommation énergétique des institutions publiques de protection de la jeunesse.

Article 11

Conformément à l'article 38 § 2 du décret du 20 décembre 2011, des avances de fonds d'un montant maximum de 375.000 euros peuvent être consenties à des trésoriers décentralisés à charge pour eux de rendre compte de leur utilisation.

Les avances accordées aux trésoriers décentralisés identifiés infra sont plafonnées au montant fixé pour leur fonction.

Des avances de fonds d'un montant maximum de 100.000 euros peuvent être consenties :

- au trésorier décentralisé du service de l'Inspection des centres PMS ;
- au trésorier décentralisé du service de l'Inspection de l'Enseignement artistique.

Des avances de fonds d'un montant maximum de 375.000 euros peuvent être consenties :

- au trésorier décentralisé de l'IPPJ de Braine-le-Château ;

- au trésorier décentralisé de l'IPPJ de Saint-Servais ;
- au trésorier décentralisé de l'IPPJ de Jumet ;
- au trésorier décentralisé du Centre fédéral fermé de Saint-Hubert ;
- au trésorier décentralisé du service de l'Administrateur général de l'Enseignement et de la Recherche scientifique ;
- au trésorier décentralisé du service de l'Inspection de l'Enseignement spécialisé ;
- au trésorier décentralisé du service de l'Inspection de l'Enseignement de promotion sociale et de l'Enseignement à distance ;

Des avances de fonds d'un montant de maximum 500.000 euros peuvent être consenties :

- au trésorier décentralisé de l'IPPJ de Fraipont ;
- au trésorier décentralisé de l'IPPJ de Wauthier-Braine ;
- au trésorier décentralisé du Service général de l'Inspection à l'AGERS.

Des avances de fonds d'un montant maximum de 625.000 euros peuvent être consenties :

- au trésorier décentralisé de la santé ;
- aux trésoriers décentralisés de l'administration générale des maisons de justice.
- au trésorier décentralisé de l'Enseignement secondaire à la DGEO.

Des avances de fonds d'un montant maximum de 1.250.000 euros peuvent être consenties :

- au trésorier décentralisé de l'Administration centrale de l'Aide à la jeunesse.
- au trésorier décentralisé de la Direction du Support logistique (Secrétariat général) ;
- au trésorier décentralisé qui coordonne la Direction générale de l'Audit, de la Coordination et de l'Appui (Secrétariat général) ;
- au trésorier décentralisé du Service de la Diffusion des Arts de la Scène (Administration générale de la Culture) ;
- au trésorier décentralisé du service de l'Inspection fondamentale (AGERS);
- au trésorier décentralisé du service de l'Inspection secondaire (AGERS).

Des avances de fonds d'un montant maximum de 2.500.000 euros peuvent être consenties au trésorier décentralisé du Sport pour l'ensemble de la Direction générale.

Ces plafonds peuvent être adaptés sur décision du Gouvernement de la Communauté française.

Article 12

Le trésorier décentralisé de l’Audiovisuel et Multimedia est autorisé à effectuer des paiements lors de missions à l’étranger dans le cadre de festivals et de marchés internationaux, dans la limite de 12.500 euros.

Article 13

Le trésorier décentralisé de la Direction générale de l’Enseignement obligatoire est autorisé à payer au moyen des fonds avancés, l’intervention de la Communauté dans les frais de pension des enfants dont les parents n’ont pas de résidence fixe et confiés par leurs parents soit à un internat de l’enseignement officiel subventionné, soit à un internat de l’enseignement libre subventionné. En outre, il est autorisé à payer cette intervention sous forme d’avances trimestrielles.

Le trésorier décentralisé de la Direction générale de l’Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique est autorisé à payer, au moyen de fonds avancés, les bourses de voyage et les prix en espèces octroyés aux lauréats de concours universitaires. En outre, il est autorisé à payer, de la même manière, les frais de voyage des personnes qui viennent de l’étranger ou qui s’y rendent.

Article 14

Pour l’application de l’article 38 § 2 du décret du 20 décembre 2011, les trésoriers décentralisés visés sont :

1° les comptables extraordinaires du Ministère de la Communauté française antérieurement désignés comme tels par le Ministre du Budget ou son délégué et en fonction au 1er janvier 2013 ;

2° les comptables extraordinaires des cabinets ministériels et des services y assimilés pour leur fonctionnement antérieurement désignés comme tels par le Ministre dont ils relèvent et en fonction au 1er janvier 2013 ;

3° les comptables extraordinaires du Corps interministériel des commissaires du Gouvernement et du Délégué général aux Droits de l’Enfant antérieurement désignés en vertu des dispositions organiques spécifiques applicables et en fonction au 1er janvier 2013 ;

4° les trésoriers nouvellement désignés à partir du 1er janvier 2013.

CHAPITRE IV - Dispositions liées aux répartitions des crédits

Article 15

Par dérogation à l'article 26, §1er, 1° 2° du décret du 20 décembre 2011, les A.B. suivants peuvent faire l'objet d'une nouvelle répartition des crédits:

- les crédits des A.B. 12.03.91 et 12.07.91 de la D.O. 06 peuvent faire l'objet d'une nouvelle répartition des crédits en provenance de tout A.B., toutes D.O. confondues, se rapportant aux contrats liés à la gestion des bâtiments occupés par les services des cabinets des ministres du Gouvernement;

- les crédits des A.B. des D.O. 06 et 10 peuvent faire l'objet d'une nouvelle répartition des crédits en provenance des A.B. des différents programmes desdites D.O. Les intitulés des programmes pourront être adaptés à ces ventilations et tenir compte des adaptations administratives liées à la répartition des compétences et à la composition du Gouvernement ;

- les crédits de la D.O. 06 peuvent être transférés sur décision du Gouvernement de la Communauté française vers l'A.B. 11.04.51 de la D.O. 10 ;

- l'A.B. 12.05.02 de la D.O. 11 peut faire l'objet d'une nouvelle répartition en provenance de tout A.B. de la D.O. 11. Les crédits de cet A.B. peuvent également faire l'objet d'une nouvelles répartition vers tout A.B. de classe économique 7 au sein de tout programme fonctionnel du budget des dépenses.

- les crédits des A.B. 01.01.02, 01.02.02, 01.03.02, 01.05.02, 01.06.02, 01.07.02, 01.08.02, 01.09.02, 01.10.02, 01.11.02, 01.12.02, 01.13.02, 01.14.02, 01.15.02, 01.16.02, 01.18.02, 11.31.02, 01.02.08, et 01.03.08, et 01.06.21 de la D.O.11; de l'A.B. 01.01.07 de la D.O. 17, de l'A.B. 01.01.01 de la D.O. 20, de l'A.B. 01.01.11 de la D.O. 25, des A.B. 01.01.60, 01.02.20, 01.01.21, 01.02.21 01.03.21, 01.04.21, 01.10.21, 01.02.40 et 01.06.21 de la D.O. 40 peuvent être répartis après accord du Ministre qui a le budget dans ses attributions entre les différents A.B. du budget des dépenses ;

- les crédits des A.B. 11.04.01 et 12.05.02 de la DO 11 peuvent faire l'objet d'une répartition de crédits en provenance de l'A.B. 33.36.14 de la D.O. 17 et réciproquement ;

- les crédits des A.B. des programmes 8 et 9 de la D.O. 11 peuvent bénéficier de crédits complémentaires en provenance des A.B. de la D.O. 85 ;

- le crédit de l'A.B. 41.01.14 de la D.O. 12 peut bénéficier de crédits complémentaires en provenance de tout A.B. du budget des dépenses ;

- le crédit de l'A.B. 41.01.40 de la D.O. 40 peut faire l'objet d'une répartition de crédits en provenance de tout article de base, toutes divisions organiques confondues, supportant des dépenses en rapport avec les activités de pilotage de l'enseignement et ceux en rapport avec la formation en cours de carrière.

- le crédit de l'A.B. 01.01.60 de la D.O. 40 peut être transféré en tout ou en partie, après accord du Ministre qui a le Budget dans ses attributions, vers les A.B. des D.O. 40, 45, 46, 47, 50, 54, 55, et 57.
- les crédits de l'AB 41.40.60 de la DO 40 peuvent faire l'objet d'une nouvelle répartition budgétaire en provenance de tout AB, toutes DO des chapitres I et III du budget.
- les crédits de l'AB 01.01.55 de la DO 40 peuvent faire l'objet d'une nouvelle répartition budgétaire en provenance de tout AB de la DO 40.
- les crédits des A.B. du programme 6 de la D.O. 51 et du programme 4 de la D.O. 52 peuvent, sur décision du Gouvernement, bénéficier de crédits complémentaires, en provenance de l'A.B. 01.11.21 de la D.O. 40.
- le Ministre ordonnateur peut, après accord du Ministre qui a le budget dans ses attributions, procéder à une nouvelle ventilation des A.B. afférents aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement entre les D.O. 51, 52, 53 et 56.
- le Ministre ordonnateur peut, après accord du Ministre qui a le budget dans ses attributions, procéder à une nouvelle ventilation des A.B. entre le programme 1 de la D.O. 54 et les programmes 4, 5, 7 et 8 de la D.O. 55 et entre les A.B. du programme 6 de la D.O. 55 et les A.B. 41.12.10, 41.13.10, 44.12.23 et 44.13.23 de la D.O. 54 ;
- les crédits des A.B. des D.O. 54, 55, et 57, peuvent bénéficier des crédits complémentaires, en provenance de l'A.B. 01.03.60 de la D.O. 40.
- les crédits de l'A.B. 01.05.80 de la D.O. 51 peuvent bénéficier de crédits complémentaires en provenance de l'A.B. 01.09.91 de la D.O. 52 et réciproquement.
- le Ministre ordonnateur peut, après accord du Ministre qui a le budget dans ses attributions, procéder à une nouvelle ventilation des A.B. entre les A.B. 12.21.71 de la D.O. 51, 12.21.51 et 12.21.71 de la D.O. 52, 12.21.51 de la D.O. 53 et 12.21.51 de la D.O. 56.
- les crédits des A.B. relatifs aux charges du personnel peuvent bénéficier, sur décision du Gouvernement, d'une nouvelle répartition de crédits en provenance de tout A.B. du budget des dépenses.
- les crédits des A.B. des divisions organiques 85 et 86 peuvent faire l'objet de répartition entre les dites divisions selon les nécessités de gestion globale de la dette.

CHAPITRE V - Dispositions liées aux fonds budgétaires

Article 16

Par dérogation à l'article 7, 2°, alinéa 3 du décret du 20 décembre 2011, peuvent se trouver en situation débitrice les fonds budgétaires suivants :

- les F.B. 30.01.80 et 30.02.80 de la D.O. 40 ; le F.B. 01.03.94 de la D.O. 52 à concurrence des montants attribués par des conventions institutionnelles (Fonds européens, Forem, Actiris, Région wallonne, Etat fédéral) ;

- le F.B. 01.01.23 de la D.O. 15 , à concurrence des montants dus par la Région wallonne à la Communauté française et/ou à un opérateur en vertu des conventions cadres organisant le transfert des fonds du FEDER, des fonds régionaux et des fiches projets ;

- le F.B. 12.02.24 de la D.O. 16, à concurrence d'un montant équivalent au maximum à un tiers des crédits annuels dus par l'Etat fédéral dans le cadre du programme de vaccination ;

- le F.B. 33.10.24 de la D.O. 16, à concurrence d'un montant équivalent au maximum à un tiers des crédits annuels dus par l'Etat fédéral dans le cadre des programmes de dépistage des cancers ;

- le F.B. 01.01.91 de la D.O. 55, à concurrence des montants attribués par des conventions institutionnelles (Fonds européens, etc.).

L'ordonnateur est chargé du respect des plafonds et l'unité du contrôle des engagements vérifie le respect des plafonds imposés à l'ordonnateur.

Article 17

Le F.B. Loterie nationale (01.01.36 de la D.O.11) est alimenté par les dotations et avances de la Loterie nationale. Les recettes affectées de ce fonds sont réparties par le Gouvernement entre les attributaires, y compris le fonds des Sports-Activités (12.33.11 de la D.O. 26). Par dérogation à l'article 27 alinéa 2 du décret du 20 décembre 2011, le receveur trésorier du F.B. Loterie nationale (01.01.36 de la D.O. 11) est autorisé à alimenter le compte du F.B. 12.33.11 de la D.O. 26 (fonds des Sports-Activités) selon la répartition décidée par le Gouvernement.

Article 18

Par dérogation à l'objet des dépenses reprises au fonds n°27 (fonds des Sports-Activités) figurant dans le décret du 27 octobre 1997, le trésorier du compte du F.B. 12.33.11 de la D.O. 26 (fonds des Sports-Activités) est autorisé à alimenter le compte des recettes courantes générales pour un montant de 4.218.000 euros.

Article 19

Par dérogation à l'article 8 § 1er alinéa 3, 1° du décret du 20 décembre 2011, le programme 0 de la D.O. 20 contient le F.B. 01.01.05.

Article 20

Pour l'application de l'article 38, § 2 du décret du 20 décembre 2011, les trésoriers décentralisés visés sont :

- les comptables ordinaires des fonds budgétaires affectés d'un indice C dans le budget général des dépenses désignés comme tels par le Ministre du Budget et en fonction au 1er janvier 2013.

- les nouveaux trésoriers décentralisés désignés pour la gestion de tels fonds.

CHAPITRE VI - Dispositions liées aux subventions facultatives

Article 21

En application de l'article 8, § 4, 3° du décret du 20 décembre 2011, le Gouvernement peut octroyer des subventions en l'absence d'un décret organique, dans la limite des crédits des articles de base et à condition que leur nature figure dans le libellé de l'article de base et soit identifié par référence au présent article.

D.O. 11 – Affaires générales – Secrétariat général

Programme 0 – Subsistance

- Subventions pour la rémunération du personnel engagé dans le cadre du Programme de Transition Professionnelle (PTP) (y compris années antérieures)

Programme 2

Subventions aux institutions privées dans le cadre du plan d'action des commémorations de la Grande Guerre

Programme 3 – Information, promotion, rayonnement de la langue et de la culture française et de la Communauté Wallonie-Bruxelles

- Subventions pour la rémunération du personnel engagé dans le cadre du Programme de Transition Professionnelle (PTP) (y compris années antérieures) ;
- Subvention au fonds d'investissement Start destiné à couvrir ses frais de fonctionnement ;
- Subventions de toute nature allouées en vue de la coordination des matières transversales, de l'information, du rayonnement, de la notoriété et de la promotion de la Communauté française et des valeurs démocratiques qu'elle défend, en Belgique et à l'étranger ;
- Subvention en vue de soutenir, conjointement avec la Région wallonne, les métropoles de la culture ;
- Subvention allouée dans le cadre de la coopération entre les Communautés française et germanophone (loi du 31 décembre 1983 – art. 55, § 3) ;
- Subventions diverses à des actions de visibilité de la Communauté française, notamment par la pratique sportive ;
- Subventions aux institutions publiques organisatrices des fêtes de la Communauté française ;
- Subventions destinées à soutenir la diffusion de la convention des droits de l'enfant, la formation, l'information et l'organisation de manifestations liées à cette convention, dans le cadre des travaux internationaux.
- Subventions destinées à mettre en œuvre la Présidence belge de la Task Force Holocaust et la commémoration du centenaire de la guerre 14-18.

Subventions pour des projets dans le domaine de l'égalité des chances

Subventions pour des projets en lien avec les hôpitaux universitaires

Programme 4 – Initiatives et interventions diverses – Culture-école

-Subvention au Centre de recherches en économie régionale et politique économique (CERPE) ;

-Dépenses relatives au Plan d'Action Concerté Culture-Enseignement.

Programme 10 – Subventions dans le cadre de la Promotion de Bruxelles

- Subventions dans le cadre de la Promotion de Bruxelles.

D.O. 14 – Relations Internationales et Actions du Fonds social européen

Programme 1 – Relations internationales

-Subventions diverses dans le cadre des relations internationales

Programme 3 – Diverses initiatives dans le domaine de l'enseignement

-Interventions, subventions et contributions diverses dans le cadre de la collaboration entre le Département et diverses institutions internationales ;

- Interventions, subventions et contributions diverses dans le cadre de la collaboration entre le Département et diverses institutions internationales, notamment des actions visant à renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur et la promotion de la mobilité étudiante.

D.O. 15 – Infrastructures de la santé, des affaires sociales, de la culture et du sport

Programme 2 – Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements de la culture

-Subventions pour la défense et la mise en valeur de l'architecture ;

-Subventions pour le financement des charges d'intérêts et d'emprunt du Musée Juif de Belgique et des collectivités locales dans le cadre du mécanisme de financement alternatif ;

-Subventions octroyées aux collectivités locales pour leurs projets d'infrastructures culturelles (acquisition, rénovation et/ou aménagement, construction) ;

-Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de maisons de jeunes – région de langue française ;

-Subvention pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de maisons de jeunes – région bruxelloise.

-Subventions aux pouvoirs publics dans le cadre de l'accord de coopération culture patrimoine entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles

D.O. 16 – Santé*Programme 1 – Interventions diverses*

-Subvention à l'Académie royale de Médecine de Belgique.

Programme 2 – Prévention et Promotion de la santé

-Subventions et actions pour la mise en œuvre du Plan Communautaire Opérationnel ;

-Subventions et actions en matière de promotion et de protection de la santé;

-Subventions à l'agence mondiale antidopage

Programme 3 – Promotion de la santé à l'école

-Subventions diverses de formation en matière de promotion de la santé à l'école ;

-Subventions diverses en matière d'informatisation et d'équipement ;

-Subventions dans le cadre des accords non marchand.

D.O. 17 – Aide à la Jeunesse*Programme 1 – Jeunes en danger et jeunes délinquants*

-Subventions aux actions de prévention générale des conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse ;

-Subventions accordées aux projets d'impulsion pour la politique des immigrés ;

-Subventions destinées notamment à la réalisation d'initiatives novatrices dans le secteur de la protection de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse ;

-Subventions au service « Ecoute-Enfant » de la Communauté française ;

-Subventions destinées à la réalisation d'actions transversales de l'aide à la jeunesse avec d'autres secteurs;

-Subventions d'initiatives en matière d'adoption ;

-Subvention destinée au Fonds intersyndical de l'aide sociale ;

-Plan de renforcement de l'Aide à la jeunesse ;

-Subventions dans le cadre des accords non marchand ;

-Financement de recherches dans le domaine de l'aide spécialisée à la jeunesse et dans le domaine de la protection de la jeunesse ;

- Subventions aux projets SAIE post IPPJ ;
- Subventions aux projets mettant en œuvre les séjours de rupture;
- Subventions au fonds Maribel social.
- Subventions aux projets en voie d'agrément

D.O. 18 – Maison de justice

Programme 2 – Aide spécialisée

- Subventions aux services agréés d'aide sociale aux détenus et services liens
- Subventions en faveur de l'aide aux détenus
- Subventions d'équipement et d'aménagement aux associations et organismes d'aide aux détenus
- Subvention aux services d'aide sociale aux justiciables
- Subvention espace rencontre
- Subvention aide juridique de première ligne
- Subvention aux projets de formation et de médiation réparatrice

D.O. 19 – Enfance

Programme 1 – Office de la Naissance et de l'Enfance

- Subventions dans le cadre des accords non marchand.

Programme 2 – Politique et accueil de l'Enfance

- Dépenses relatives à la politique de l'enfance ;
- Subventions d'équipement dans le cadre de la politique de l'enfance.

D.O. 20 – Affaires générales de la Culture

Programme 1 – Initiatives et interventions diverses

- Subventions pour des projets hors catégories traditionnelles regroupant des disciplines différentes sous forme d'événements exceptionnels ;
- Subventions aux activités culturelles pluridisciplinaires, interdisciplinaires ou intersectorielles dans le domaine de la culture ;
- Dépenses ou subventions à des organismes du domaine culturel ;

-Subsides à des recherches, des études scientifiques et des colloques dans le domaine socioculturel ;

-Soutien aux cultures urbaines et émergentes ;

-Subventions aux associations culturelles reconnues ou subventionnées développant des programmes de numérisation concertés dans le cadre du Plan de préservation et d'exploitation des patrimoines culturels ;

-Subventions d'aménagement et d'équipement aux associations et organismes culturels ainsi qu'aux provinces et communes en faveur des associations et organismes culturels ;

-Subventions aux activités de création, diffusion, promotion et formation des arts numériques ;

-Subventions aux communes, villes, provinces dans le cadre de contrats-culture et pour des activités culturelles ;

-Subventions relatives au programme de transition professionnelle ;

-Contribution au subventionnement des activités menées dans le cadre du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés ;

Subvention au Centre culturel de la Communauté française «Le Botanique» ;

-Subvention au Palais des Beaux-Arts de Charleroi ;

-Subvention aux Halles de Schaerbeek – Centre culturel européen de la Communauté française ;

-Subvention au centre culturel transfrontalier, le Manège.

Subventions aux Archives et Musée de la Littérature.

Programme 2 – Centres culturels

-Subvention pour les frais de fonctionnement et de rémunération du personnel de l'Association des Centres Culturels (ACC), de l'ASTRAC et la CCB;

- Subventions extraordinaires et de fonctionnement aux centres culturels wallons et bruxellois

D.O. 21 – Arts de la Scène

Programme 1 – Initiatives et interventions diverses

-Subventions à des organismes philanthropiques s'occupant d'artistes ;

-Bourses à des artistes de théâtre, musiciens, danseurs ;

- Subvention à la Maison du spectacle ;
- Subvention aux organismes et lieux permanents de diffusions artistique et culturelle ;
- Subventions aux associations et aux artistes pour des résidences artistiques et pour des activités de promotion, de diffusion, de décentralisation artistiques et culturelles.

Programme 2 – Théâtre

- Subventions aux théâtres, aux festivals d’art dramatique et aux associations de promotion ou de recherche théâtrales.

Programme 3 – Musique

- Subvention à l’Opéra royal de Wallonie ;
- Subvention à l’Orchestre philharmonique de Liège ;
- Subventions diverses en matière musicale, aux activités musicales professionnelles et non professionnelles ;
- Subventions pour l’art lyrique, les orchestres, les festivals et organismes de promotion musicale.

Programme 4 – Art de la danse

- Subvention au Centre chorégraphique de la Communauté française ;
- Subventions à la danse, aux festivals et aux organismes de promotion chorégraphique.

Programme 6 – Arts du cirque, arts forains et de la rue

- Subventions de formation, de création et de fonctionnement des compagnies de cirque, arts forains et arts de la rue.

D.O. 22 – Livre

Programme 1 – Lecture publique

- Subventions destinées à soutenir des programmes de promotion et d’animation dans le cadre de la lecture publique ;
- Subventions aux associations et organismes de promotion de la lecture.

Programme 2 – Lettres et livre

- Subvention à l’Académie royale de langue et de littérature françaises ;
- Subvention au Fonds national de la littérature ;

- Bourses littéraires allouées aux écrivains et aux traducteurs littéraires ;
 - Prix littéraires de la Communauté française ;
 - Aides aux éditeurs littéraires de la Communauté française pour des collections patrimoniales et de création contemporaine ;
 - Aides aux éditeurs de poésie et de théâtre ;
 - Aides aux éditeurs de sciences humaines ;
 - Aides aux initiatives éditoriales mettant en valeur la spécificité du rapport texte-image ;
 - Subsides aux associations de promotion et de diffusion des auteurs belges de langue française, pour adultes et pour la jeunesse ;
 - Subventions aux organismes de promotion de la poésie ;
 - Subventions aux revues littéraires ;
- Aides pour la traduction des auteurs belges de langue française ;
- Aides aux éditeurs et libraires de la Communauté française ainsi qu'à leurs organismes représentatifs ;
 - Bourses aux auteurs et illustrateurs de jeunesse et de bande dessinée de création ;
- Subventions aux organismes de promotion de la bande dessinée et de littérature de jeunesse.

Programme 3 – Langues régionales endogènes

- Aides aux revues littéraires et publications de haut niveau susceptibles de conserver la mémoire des langues régionales endogènes ;
- Aides aux associations de défense et de promotion des langues régionales endogènes ;
- Prix de littérature dialectale.

Programme 4 – Langue française

- Subventions pour la promotion et la coordination des initiatives contribuant à la défense, l'illustration et l'enrichissement de la langue française ;
 - Aides aux publications scientifiques ou didactiques consacrées à la langue française ou à la francophonie ;
 - Aides aux recherches portant sur la langue française ;
- Aides aux publications scientifiques de langue française.

Programme 5 – Informatique

- Subventions destinées au programme d'équipement informatique des bibliothèques reconnues et organisées par la Communauté française;
- Subventions destinées au programme de numérisation de la chaîne du livre."

D.O. 23 – Jeunesse et Education permanente*Programme 2 – Jeunesse*

- Subventions pour des projets particuliers d'animation d'organisation de jeunesse, de centres de jeunes et d'associations non reconnues ;
- Subventions pour les créations, productions et diffusions culturelles « Jeunes » ;
- Subventions pour des projets de transversalité entre Jeunesse et d'autres secteurs ainsi que les collaborations interministérielles de jeunesse ;
- Subventions exceptionnelles pour la sécurisation et l'aménagement dans le secteur de la Jeunesse ;
- Subventions pour la formation des animateurs socio-culturels ;
- Subventions pour la formation d'animateurs volontaires ;

Programme 3 – Education permanente

- Subvention et soutien des activités extraordinaires des organisations d'éducation permanente ;
- Subventions à des associations d'éducation permanente ;
- Subventions pour la formation d'animateurs socioculturels dans le secteur de l'Education permanente ;
- Subventions aux organisations communautaires et régionales dans le domaine des loisirs culturels ;
- Subventions aux centres d'expression et de créativité, fédérations de Centres d'Expression et de Créativité et Fédération de Pratiques artistiques en amateur ;
- Subventions à des initiatives d'éducation permanente dans le domaine de l'alphabétisation.

D.O. 24 – Patrimoine culturel et Arts plastiques*Programme 1 – Dépenses et subventions diverses en patrimoine culturel*

- Subventions récurrentes ou ponctuelles à divers organismes relevant du patrimoine culturel ;

- Subventions aux centres d'archives privés ;
- Subventions aux centres de culture scientifique ;
- Subventions aux manifestations temporaires et aux publications ;
- Subventions conventionnées aux musées et institutions muséales;
- Subventions pour la restauration et la conservation des biens classés ;
- Subventions à des associations et aux activités de recherche ethnologique ;
- Subventions aux manifestations du patrimoine oral et immatériel ;
- Acquisition d'œuvres pour les musées.

Programme 2 – Arts plastiques

- Subventions conventionnées, récurrentes ou extraordinaires à des Centres ou associations d'art contemporain ;
- Subventions conventionnées ou ponctuelles à l'édition et à la diffusion en arts plastiques et visuels ;
- Subventions ponctuelles aux artistes, aux organismes de création et de diffusion, en artisanat et en design ;
- Acquisition d'œuvres relevant des arts plastiques et des métiers d'art contemporain ;
- Prix, bourses aux projets d'artistes ;
- Subventions en vue de la participation aux expositions de prestige ;

Programme 3 – Patrimoine et création

- Subventions conventionnées à divers organismes ;
- Subventions en vue de la réalisation d'exposition de prestige ;
- Subvention en vue de la réalisation d'expositions, de la création d'un pôle muséal et du soutien à des centres d'art.

D.O. 25 – Audiovisuel et Multimédia

Programme 1 – Initiatives et interventions diverses

- Intervention dans l'achat de matériel par les organismes ou associations d'audiovisuel.

Programme 2 – Cinéma et vidéo

- Subventions diverses dans le domaine de l'audiovisuel (ateliers, salles art et essai, festivals) ;
- Subventions et aux pouvoirs publics cessionnaires de centres de prêt de la Médiathèque.

Programme 3 – Radio et télévision

- Subvention au projet ARTE Belgique ;
- Subventions aux télévisions locales (matériel, numérisation des archives).

Programme 4 – Presse

- Subvention à l'association des journalistes professionnels (fonctionnement, aide au journalisme d'investigation) ;
- Subventions diverses dans le domaine de la presse périodique.

D.O. 26 – Sport

Programme 2 – Recherches et développement

- Subventions diverses à des actions de promotion du sport en Communauté française

Programme 3 – Subventions diverses

- Subvention pour la participation des athlètes francophones aux Jeux Olympiques et aux jeunes talents sportifs ;
- Subvention aux organisateurs de camps sportifs ;
- Subvention aux organisateurs de programme de développement sportif ;
- Subventions aux organisateurs d'activités de sport de quartier ;
- Subventions aux organisateurs d'activités de sport pour tous ;
- Subventions aux fédérations sportives, et associations sportives, cercles sportifs, y compris pour handicapés ;
- Subventions au Comité olympique et interfédéral belge ;
- Subventions aux centres sportifs universitaires et assimilés et aux fédérations sportives scolaires;
- Subventions destinées à l'achat de matériel sportif et de matériel de psychomotricité ;
- Subventions aux organisateurs de projet « femme et sport » ;
- Subventions aux centres sportifs locaux ;

- Subvention à une association de centres sportifs ;
- Subvention à l'accord partiel élargi sur le sport ;
- Subvention dans le cadre de la formation des jeunes par les clubs sportifs ;
- Subventions dans le cadre de l'aide à la création de nouveaux clubs sportifs ;
- Montants accordés pour les stages sportifs durant les vacances scolaires ;
- Montants accordés pour soutenir les manifestations sportives (dont celles pilotées par le centre de formation, le Tour de la Région wallonne, l'équipe cycliste Wallonie-Bruxelles) ;
- Montants accordés dans le cadre de l'évaluation et de l'encadrement des sportifs de haut niveau.

D.O. 40 – Services communs, Affaires générales, Recherche en Education, Pilotage de l'enseignement (interréseaux) et Orientation – Relations internationales

Programme 1 – Subsistance Administration – Personnel de l'Enseignement

- Allocations et subventions dans le cadre de l'action sociale du Département en faveur du Personnel de l'Enseignement ainsi que de la formation des Directeurs.

Programme 4 – Recherches en éducation – Pilotage interréseaux – Activités pédagogiques interréseaux – Orientation – Divers

- Subventions octroyées en liaison avec la politique de l'enseignement et le soutien d'initiatives variées qui permettent d'enrichir l'offre de découvertes notamment dans l'éducation à l'environnement, la citoyenneté et l'humanisme, la promotion des sciences, des langues (y compris celle des signes) et de la créativité, l'accrochage scolaire et les perspectives dans le monde du travail, le bien-être et la prévention notamment en matière d'assuétudes ;
- Subvention au service de pédagogie expérimentale de l'Université de Liège pour la participation de la Communauté française à l'enquête internationale I.E.A. - PIRLS;
- Subventions en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective destinée aux recherches en éducation ;
- Subventions pour des publications à caractère pédagogique octroyées à diverses associations et fédérations ;
- Subventions octroyées pour des projets pilotes en matière d'enseignement ;
- Subventions favorisant l'intégration et l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication dans l'enseignement.

Programme 5 – Collaborations à diverses institutions et organismes en matière d'enseignement – Divers

- Cotisation au consortium European Schoolnet (participation de la Communauté française au réseau européen d'écoles) ;
- Subventions à l'Association Européenne des Enseignants ;
- Dépenses en lien avec l'enseignement supérieur.

Programme 6 – Enseignement supérieur – Recherche scientifique – Administration

- Interventions, subventions et contributions diverses en lien avec l'enseignement supérieur.
- Subvention à l'ASBL Eurometropolitan E-Campus
- Subventions en faveur des Maisons des Langues de Liège et de Louvain-la-Neuve ;

Programme 9 – Discriminations positives dans l'enseignement obligatoire

- Subventions en faveur d'actions d'éducation interculturelle et d'expériences pédagogiques en matière pluriculturelle.

D.O. 45 – Recherche scientifique

Programme 1 – Subventions ASBL ou assimilés

- Subventions à l'Institut historique belge de Rome et à l'Ecole française d'Athènes ;
- Subvention à l'AUF (Agence universitaire de la Francophonie);
- Subventions au Centre de Recherche en Mathématique (CREM) ;
- Subventions pour des études et des actions de diffusion des connaissances scientifiques ;
- Subventions à l'université des aînés;
- Subventions aux Instituts internationaux de Physique et de Chimie fondés par Ernest Solvay;
- Subvention au Centre de recherche et d'information socio-politique (CRISP).

Programme 2 – Subventions diverses

- Subventions en faveur de la Recherche scientifique fondamentale collective – Initiative ministérielle ;
- Subventions permettant la présence de chercheurs de la Communauté française sur des sites archéologiques ;

-Subventions à l'Institut Wallonie-Bruxelles d'évaluation des choix technologiques.

Programme 3 – Subventions recherche fondamentale

-Prix et bourses de voyage et voyage d'étudiants en groupe

-Subventions pour des études et des actions de diffusion des connaissances scientifiques en ce compris l'organisation du printemps des sciences ;

-Subventions aux associations de parents et d'étudiants ;

-Recherches et enquêtes en matière d'éducation menées sous l'égide de l'O.C.D.E.

Soutien aux infrastructures de recherche

Application de la charte européenne du chercheur / EURAXESS

D.O. 46 – Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique

Programme 2 – Subventions diverses

-Subventions diverses en vue de couvrir le financement des prix, des concours, des missions à l'étranger, des frais de colloques et des frais de fonctionnement divers de l'institution;

-Subvention en faveur du Collège Belgique.

D.O. 50 – Affaires pédagogiques et pilotage de l'Enseignement de la Communauté française

Programme 2 – Pilotage – Structures – Programmes – Activités de Formation, Recherches et information – Etablissements de la Communauté française

-Subventions en faveur de recherches et d'études ;

-Subvention à l'ASBL «Sport, Culture, Ecole et Solidarité (S.C.E.S.)» ;

-Subvention à l'ASBL « Fédération sportive de l'Enseignement de la Communauté ».

D.O. 51 – Enseignement préscolaire et Enseignement primaire

Programme 7 – Fonctionnement des écoles primaires

-Subvention à des organismes ayant pour but l'enseignement en langue française.

Programme 8 – Lutte contre l'échec scolaire – Subventions diverses

-Subventions destinées à soutenir des projets relatifs à l'innovation pédagogique ;

-Subventions à des projets particuliers en faveur de l'enseignement fondamental notamment dans le domaine d'actions d'éducation culturelle, environnementale, artistique.

D.O. 52 – Enseignement secondaire

Programme 9 – Discriminations positives – Divers

-Financement d'actions dans le cadre de la lutte contre l'échec scolaire et d'initiatives développées en vue de rencontrer les problèmes d'assuétudes, de violence dans les écoles et la mise en œuvre de mesures de discrimination positive ;

-Financement d'actions pour les relations entre les écoles, les médias et les théâtres, pour les relations entre les arts et le monde de l'enseignement, pour l'information à la solidarité et la démocratie ;

- Financement d'actions visant à favoriser l'apprentissage des langues en immersion linguistique ;

-Subventions aux organismes ayant pour but la liaison entre le monde de l'enseignement qualifiant et celui de l'entreprise, notamment « Technofutur » ;

-Financement d'actions relatives à la revalorisation de l'enseignement technique et professionnel et à la modernisation de l'équipement technique et professionnel des écoles, en ce compris le subventionnement du « Centre Zénobe Gramme » ;

-Subventions relatives aux manifestations pédagogiques et culturelles y compris l'attribution de prix ;

-Subventions de l'ASBL Skills Belgium ;

D.O. 53 – Enseignement spécial

Programme 7 – Initiatives en matière d'éducation des élèves à besoins spécifiques

-Subventions en faveur d'organismes soutenant les populations visées par l'Enseignement spécialisé, favorisant la compréhension de leurs problématiques ainsi que leur intégration.

D.O. 54 – Enseignement universitaire

Programme 1 – Universités de la Communauté

-Subventions au Centre hospitalier universitaire de Liège en vue de couvrir des charges exceptionnelles et de contribuer à la constitution du capital.

Programme 2 – Universités libres

-Subvention à l'Institut universitaire d'études du Judaïsme Martin Buber.

Programme 3 – Subventions diverses

-Subventions au Centre interuniversitaire de Formation permanente à Charleroi, au Centre universitaire de Charleroi et à l'Institut polytechnique de Charleroi.

Programme 4 – Enseignement universitaire

- Subventions au Conseil Interuniversitaire de la Communauté française ;
 - Subventions relatives à la promotion de l'Enseignement supérieur universitaire ;
 - Subventions en vue du paiement des frais de fonctionnement du Centre de recherches métallurgiques ;
 - Subvention au service social de la Faculté de Théologie protestante à Bruxelles ;
 - Intervention spéciale dans les initiatives de coopération interuniversitaire ;
 - Bibliothèque virtuelle ou interuniversitaire coordonnée au Conseil interuniversitaire de la Communauté française (CIUF) ;
 - Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes dans l'enseignement supérieur ;
 - Subventions aux écoles doctorales interuniversitaires ;
- Subventions en faveur de la promotion de la santé et de la médecine préventive ;
- Subventions en faveur d'initiatives en matière de promotion de la réussite.

D.O. 55 – Enseignement supérieur hors Université et Hautes Ecoles

Programme 5 – Fonctionnement des Hautes Ecoles

- Dépenses générales quelconques relatives aux Hautes Ecoles ;
- Soutien à la recherche en Haute Ecole.

Programme 8 – Hautes écoles et Enseignement supérieur hors université

- Subventions de nature à favoriser le développement de l'Enseignement supérieur ;
- Subventions et dotations aux centres de ressources de l'éducation aux médias ;
- Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes dans l'enseignement supérieur ;
 - Subventions en faveur d'initiatives en matière de promotion de la réussite.

D.O. 56 – Enseignement de promotion sociale*Programme 8 – Restructuration et validation de l’Enseignement de promotion sociale*

- Actions diverses en matière de validation des compétences en promotion sociale dont le subventionnement du « Consortium de validation des compétences » ;
- Dépenses en relation avec l’évaluation de la qualité de l’enseignement de promotion sociale.

D.O. 57 – Enseignement artistique*Programme 2 – Initiatives et subventions diverses*

- Subventions destinées à couvrir les frais de fonctionnement à l’Académie d’été de Wallonie ;
- Subventionnement de la Formation en cours de carrière ;
- Subventions à des associations diverses œuvrant dans le domaine de l’Enseignement artistique.

Programme 4 – Fonctionnement des établissements d’Enseignement supérieur

- Dépenses de toute nature en relation avec l’Enseignement artistique ;
- Subventions à des associations diverses œuvrant dans le domaine de l’Enseignement artistique (Enseignement officiel et libre subventionnés).

Programme 8 – Fonctionnement des établissements d’Enseignement à horaire réduit

- Subventions pour des expérimentations pédagogiques dans les établissements d’Enseignement à horaire réduit officiels subventionnés et libres subventionnés.

Programme 9 – Equipements

- Equipement des écoles supérieures des arts.

D.O. 58 – Enseignement à distance*Programme 0 – Subsistance – Enseignement et recherche*

- Subventions diverses dans le cadre d’initiatives nouvelles ou en relation avec la politique de l’enseignement à distance.

Programme 3 – Réalisation d’actions ou de formations de réinsertion professionnelle et sociale à l’intervention de l’enseignement à distance

- Fonds budgétaire destiné à la réalisation de programme d’action ou de formations de réinsertion professionnelle et sociale à l’intervention de l’enseignement à distance.

CHAPITRE VII - Dispositions particulières

Article 22

Par dérogation au décret du 20 décembre 2011, les crédits de l'AB 01.01.21 de la DO 19 peuvent alimenter l'article 49.32 des recettes courantes générales, à hauteur du coût des formations d'auxiliaires de l'enfance dans un milieu à caractère familial.

Article 23

Les opérations de dépenses d'amortissement de la dette de la Communauté française et les opérations de versements au Fonds Ecureuil des excédents de trésorerie telles que prévues à l'art 18 § 2 du décret relatif à la création du Fonds Ecureuil de la Communauté française peuvent être considérées comme des opérations financières.

Article 24

Le compte financier – Préfinancement Communauté française – de l'Agence Fonds social européen peut se trouver en situation débitrice afin d'assurer un préfinancement partiel des opérateurs bénéficiaires de crédits du Fonds Social Européen dans les limites du budget arrêté par cet organisme.

Article 25

La quote-part employeur dans la rémunération du personnel des écoles émergeant au Programme de transition professionnelle inscrite aux A.B. 43.23.53, 44.23.55, 43.23.72 et 44.23.74 de la D.O. 51, 43.23.53 et 44.23.55 de la D.O. 52, 43.23.53 et 44.23.56 de la DO 53 et 43.23.54 et 44.23.55 de la DO 56 peut être versée directement à l'article 49.39 des recettes courantes générales.

Article 26

Le Gouvernement est autorisé à garantir, à concurrence de 8.975.175,00 euros, représentant le coût des travaux (TVA et honoraires compris, révisions contractuelles non comprises) et d'équipement, les emprunts contractés par l'ASBL « Le Palace », en vue d'y aménager un complexe cinématographique sis Boulevard Anspach à Bruxelles. Par ailleurs, le Gouvernement peut octroyer à l'ASBL « Le Palace » une subvention destinée à couvrir les remboursements du capital et des intérêts.

Article 27

Les remboursements relatifs au contentieux en matière de droits d'inscription spécifiques payés par les élèves et étudiants visés aux articles 58 et suivants de la loi du 21 juin 1985 concernant l'enseignement peuvent être imputés sur les A.B. relatifs au paiement des dotations ou subventions de fonctionnement des établissements fréquentés par les élèves ou étudiants susvisés.

Article 28

En vue de confier la gestion financière de certaines activités au Secrétariat pour l'Aide à la gestion et au contrôle internes des Cabinets, le Gouvernement de la Communauté française est autorisé à y installer un trésorier à désigner par le Ministre du Budget sur proposition du Ministre-Président et justiciable de la Cour des comptes. Ce trésorier est autorisé à effectuer des dépenses en relation avec l'octroi des titres repas.

Article 29

Le Gouvernement est autorisé à effectuer toute dépense résultant de l'accord de collaboration conclu le 15 octobre 2001 entre Cisco Networking Academy et le Ministre ayant l'Enseignement de Promotion sociale dans ses attributions à concurrence de 55 milliers d'euros à partir de l'A.B. 01.03.83 de la D.O. 56.

Article 30

En dérogation au décret du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion sociale et conformément à l'accord de Coopération relatif au développement de politiques concertées en matière d'alphabétisation des adultes, conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles Capitale, conclu à Bruxelles le 2 février 2005, le Gouvernement est autorisé à affecter 20.000 périodes B aux établissements de l'Enseignement de Promotion sociale participant à des actions d'alphabétisation.

Article 31

Le Ministre-Président de la Communauté française est autorisé à verser à la Région wallonne la contribution financière de la Communauté française au suivi administratif du Plan Stratégique Transversal « Développement du capital humain, des connaissances et des savoir-faire » ainsi que dans le cadre de la mise en place de synergies statistiques entre la Région et la Communauté.

Article 32

En 2015, le Gouvernement est autorisé à mettre à charge des crédits du Fonds des bâtiments scolaires de la Communauté française, le montant du loyer du bâtiment Flagey abritant la faculté d'architecture de l'ULB.

Article 33

Le report des engagements annuellement garantis et non réalisés à charge de l'AB 01.06.01 de la D.O. 44 sera assuré vers l'année suivant celle au cours de laquelle l'engagement budgétaire était initialement prévu.

CHAPITRE VIII - Organismes d'intérêt public

Article 34

Par dérogation aux contrats de gestion des organismes, la dotation à verser à l'ONE pour l'année 2015 est de 329.838.000,00 euros, la dotation à verser à l'ETNIC pour l'année 2015 est fixée à 31.991.000,00 euros, la dotation à verser à la RTBF pour l'année 2015 est de 213.539.000,00.

Article 35

Sont approuvés pour l'année budgétaire 2015 et annexés au présent décret les budgets :

- de Wallonie-Bruxelles International.
- du Fonds d'égalisation des budgets de la Communauté française.

CHAPITRE IX – Section particulière

Article 36

Par dérogation à l'article 4 alinéa 2 du décret du 20 décembre 2011, le présent article introduit une section particulière dans le budget composée de l'article suivant : 66.01.00 dont les recettes et les dépenses sont identiques et évaluées au montant de 3.530.179.000 euros.

Les recettes sont constituées par des apports de l'autorité fédérale calculés conformément à l'article 7 §§ 2 et 3 du décret spécial du 3 avril 2014 et par des montants fixes. Les dépenses sont constituées par des versements aux entités visées au même article 7 §§ 2 et 3 du décret spécial. Le détail des flux figure en annexe 2 du présent décret.

Pour assurer le respect de l'article 7 § 5 du décret spécial du 3 avril 2014, les dépenses effectuées sur l'article 66.01 peuvent être engagées, liquidées et payées en l'absence de perception des recettes correspondantes mais dans la limite des créances mensuelles que la Communauté détient sur l'autorité fédérale.

CHAPITRE X - Services administratifs à comptabilité autonome

Article 37

Pendant l'année budgétaire 2015, les opérations des services à gestion séparée des centres PMS et des établissements scolaires de l'enseignement sont estimées aux sommes mentionnées dans leurs budgets respectifs annexés au présent décret.

Article 38

Par mesure transitoire, les Ministres compétents peuvent autoriser les responsables de la gestion financière du Musée de Mariemont, des écoles et des centres psycho-médico-sociaux de la Communauté française, des centres de dépaysement et de plein-air, du centre technique horticole de l'enseignement de la Communauté française, du centre des technologies agronomiques de l'enseignement de la Communauté française, du centre d'autoformation et de formation continuée et du centre technique et pédagogique, à comptabilité autonome, à procéder à la vente des objets mobiliers mis à leur disposition lorsque ceux-ci ne peuvent plus être employés.

Article 39

Les prévisions de dépenses figurant au budget des services administratifs à comptabilité autonome autres que l'enseignement annexés au présent décret sont considérées comme des crédits non limitatifs.

Les dépenses imputées sur ces crédits ne peuvent toutefois pas dépasser le montant global des recettes.

Article 40

Sont approuvés :

- le budget du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel ;
- les budgets agrégés des services administratifs à comptabilité autonome de l'Enseignement de la Communauté française (enseignement obligatoire) ;
- les budgets des Hautes écoles de la Communauté française ;
- les budgets agrégés des services à gestion séparée des centres PMS de l'Enseignement de la Communauté française ;
- le budget du Fonds des Bâtiments scolaires de l'Enseignement de la Communauté française ;
- le budget du Fonds des Bâtiments scolaires de l'Enseignement officiel subventionné ;
- le budget du Fonds de garantie des Bâtiments scolaires ;
- le budget de l'Observatoire des Politiques culturelles ;
- le budget de l'Agence Fonds Social Européen ;
- le budget de l'Ecole d'Administration publique ;
- le budget du Musée royal de Mariemont ;
- le budget du Centre de l'aide à la presse écrite ;

- le budget de l'Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie ;
- le budget de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française ;
- le budget du Service Francophone des Métiers et des Qualifications ;
- le budget des Centres techniques de la Communauté française (Frameries-Tihange-Huy) ;
- le budget des Ecoles supérieures des arts ;
- les budgets agrégés des Instituts de promotion sociale ;
- les budgets des Internats autonomes supérieurs de la Communauté française ;
- les budgets agrégés des centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française ;
- les budgets des Centres techniques de la Communauté française (Gembloux- Strée).

CHAPITRE XI - Dispositions transitoires

Article 41

Par mesure transitoire, sont suspendues pendant l'année budgétaire 2015 les dispositions du décret du 20 décembre 2011 visées ci-après :

- l'article 9 § 2, 1° du titre III
- à l'article 15, les termes « Elle est intégrée à la comptabilité générale visée au titre IV »"
- les articles 24 §1^{er}, 25, alinéa 2 et 28 §2, 2° et 3° du titre III
- les articles 30, 32 §§ 1er et 4, 34, 35, 36 et 38 §3 du titre IV
- l'article 43 du titre V
- les titres VIII et IX

Par mesure transitoire les dispositions des articles 68, 69 et 70 du titre X du décret du 20 décembre 2011 sont suspendues jusqu'à l'entrée en vigueur des dispositions à fixer par le Gouvernement.

Par mesure transitoire sont suspendues

- les dispositions relatives à l'enregistrement comptable de l'engagement juridique découlant notamment des articles 22 et 24.

Par mesure transitoire, à l'article 50, 1° du décret du 20 décembre 2011, les mots « de la comptabilité générale et » sont suspendus pour la durée de l'exercice budgétaire 2015.

Par mesure transitoire, à l'article 52, §1^{er}, alinéa 1^{er} du décret du 20 décembre 2011, les mots « de la comptabilité générale et » sont suspendus et les mots « la certification » sont remplacés par les mots « l'examen » pour la durée de l'exercice budgétaire 2015.

Article 42

Sans préjudice des articles 71 et 72 du décret du 20 décembre 2011, par mesure transitoire, les arrêtés royaux et ceux de l'Exécutif ou du Gouvernement de la Communauté française contenant les règles budgétaires, comptables et financières applicables aux services érigés en services administratifs à comptabilité autonome par la loi ou le décret restent applicables jusqu'à l'entrée en vigueur des dispositions exécutant le titre X du décret du 20 décembre 2011 sauf pour les services qui ne sont plus soumis à l'arrêté royal du 29 décembre 1984.

Article 43

Par dérogation à l'article 21, § 3, du décret du 20 décembre 2011, sont versées au comptable du contentieux ou au comptable des fonds en souffrance, selon les modalités en vigueur en 2012, les sommes ne pouvant être payées entre les mains du créancier en raison d'une saisie-arrêt, une opposition, une cession ou une délégation à charge des créances de la Communauté française, ou tout autre obstacle juridique ou administratif dûment notifié ou rendu opposable.

Article 44

Par dérogation aux articles 41 et 42 du décret du 20 décembre 2011, le compte général doit être établi et transmis à la Cour des comptes par le Gouvernement pour le 30 juin suivant la fin de l'année budgétaire et comptable écoulée.

Il comprend :

1° le compte d'exécution du budget établi conformément aux dispositions de l'article 29 dudit décret ;

2° le compte des variations du patrimoine, accompagné du bilan établi au 31 décembre ;

Le compte des variations du patrimoine expose les modifications de l'actif et du passif. Les biens patrimoniaux y sont repris à leur valeur d'acquisition.

3° le compte de la trésorerie établi sur la base des comptes de gestion annuels des trésoriers.

Le compte de la trésorerie expose les mouvements de trésorerie résultant des opérations budgétaires, des opérations liées au financement, ainsi que des opérations de gestion des fonds appartenant à des tiers.

Les montants y repris sont ceux arrêtés au 31 décembre de l'année comptable et budgétaire écoulée.

Par dérogation à l'article 44 du décret du 20 décembre 2011, la Cour des comptes transmet le compte général avec ses observations au Parlement dans le courant du mois d'octobre suivant la fin de l'année comptable et budgétaire écoulée ; le Gouvernement dépose ensuite au Parlement le projet de décret portant règlement définitif du budget.

CHAPITRE XII - Dispositions liées à la structure du budget

Article 45

Les soldes des dépenses engagées demeurant à liquider déterminés conformément à l'article 28 §2, 4° du décret du 20 décembre 2011 sont reportés de la structure du budget 2014 figurant dans la table de transcodification en annexe aux A.B. figurant dans la structure du budget 2015 du même tableau de transcodification joint en annexe 1.

Bruxelles, le

Rudy DEMOTTE

Ministre-Président

Joëlle MILQUET

Vice-Présidente et Ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance

Jean-Claude MARCOURT

Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias

Rachid MADRANE

Ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la
Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale

René COLLIN

Ministre des Sports

André FLAHAUT

Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative

Isabelle SIMONIS

Ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances

Tableau de synthèse

(ARTICLE 8 § 4, 5° DU DÉCRET DU 20 DÉCEMBRE 2011)

En milliers d'euros

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.

CHAPITRE I - Services généraux**DIVISION ORGANIQUE 01 - Dotations au Parlement et au Médiateur de la Communauté française**

Programme 1 - Parlement

CE-CLL	28.368	28.368
--------	--------	--------

Programme 2 - Mediateur de la Communauté française

CE-CLL	1.063	1.063
--------	-------	-------

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 01

CE-CLL	29.431	29.431
--------	--------	--------

DIVISION ORGANIQUE 06 - Cabinets ministériels

Programme 3 - Gouvernement de la Communauté française

CE-CLL	19.235	19.235
--------	--------	--------

Programme 9 - Charges liées au Gouvernement de la Communauté française

CE-CLL	2.253	2.253
--------	-------	-------

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 06

CE-CLL	21.488	21.488
--------	--------	--------

DIVISION ORGANIQUE 10 - Service du Gouvernement de la Communauté française et organismes non rattachés aux divisions organiques

Programme 5 - Service permanent d'assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets

CE-CLL	560	560
--------	-----	-----

Programme 6 - Charges liées au Gouvernement

CE-CLL	507	507
--------	-----	-----

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 10

CE-CLL	1.067	1.067
--------	-------	-------

DIVISION ORGANIQUE 11 - Affaires générales - Secrétariat général

Programme 0 - Subsistance

En milliers d'euros

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.
CE-CLL	145.451	145.401
CE-CLNL	256.320	256.855
Programme 1 - Secretariat général		
CE-CLL	3.742	3.742
FBM	270	270
<i>Fonds des actions communautaires</i>		
<i>Solde au 1er janvier</i>		
<i>Recettes de l'année</i>	270	270
<i>Disponibles</i>	270	270
<i>Dépenses de l'année</i>	270	270
<i>Solde au 31 décembre</i>		
Programme 2 - Formation - Recrutement - Sélection - Contrôle médico-sportif		
CE-CLL	2.336	2.336
Programme 3 - Information, promotion, rayonnement de la culture française et de la Communauté française		
CE-CLL	4.987	5.067
FBM	23.884	23.884
<i>Fonds Loterie nationale</i>		
<i>Solde au 1er janvier</i>		
<i>Recettes de l'année</i>	23.879	23.879
<i>Disponibles</i>	23.879	23.879
<i>Dépenses de l'année</i>	23.879	23.879
<i>Solde au 31 décembre</i>		
<i>Fonds du délégué général aux droits de l'enfant</i>		
<i>Solde au 1er janvier</i>		
<i>Recettes de l'année</i>	5	5
<i>Disponibles</i>	5	5
<i>Dépenses de l'année</i>	5	5
<i>Solde au 31 décembre</i>		
Programme 4 - Initiative et interventions diverses - Culture-école		
CE-CLL	835	835
Programme 5 - Cabinets dissous		
CE-CLL	1.342	1.342
Programme 6 - Institut de formation permanente pour les classes moyennes et les petites entreprises		

En milliers d'euros

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.

Programme 7 - Corps interministeriel des Commissaires du Gouvernement

CE-CLL	1.382	1.382
--------	-------	-------

Programme 8 - Cellule fiscale et cellule d'informations financières de la Communauté française

CE-CLL	106	198
--------	-----	-----

Programme 9 - Cellule comptabilité

CE-CLL	270	270
--------	-----	-----

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 11

CE-CLL	160.451	160.573
CE-CLNL	256.320	256.855
FBM	24.154	24.154

DIVISION ORGANIQUE 12 - Informatique

Programme 1 - Informatique et bureautique

CE-CLL	31.991	31.991
--------	--------	--------

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 12

CE-CLL	31.991	31.991
--------	--------	--------

DIVISION ORGANIQUE 13 - Gestion des Immeubles

Programme 0 - Subsistance

CE-CLL	35	35
--------	----	----

Programme 1 - Immeubles de la Communauté française

CE-CLL	23.545	23.626
--------	--------	--------

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 13

CE-CLL	23.580	23.661
--------	--------	--------

DIVISION ORGANIQUE 14 - Relations internationales et Actions du Fonds social européen

Programme 1 - Relations internationales

<i>En milliers d'euros</i>			
Libellé	Crédits initiaux		
	Eng.	Liq.	
CE-CLL	36.100	36.100	
FBM	309	309	
<i>Fonds pour le cofinancement d'activités liées à la Présidence belge de l'Union européenne</i>			
Solde au 1er janvier			
Recettes de l'année	309	309	
Disponibles	309	309	
Dépenses de l'année	309	309	
Solde au 31 décembre			
Programme 2 - Actions du fonds social européen			
CE-CLL	68	81	
Programme 3 - Diverses initiatives dans le domaine de l'enseignement			
CE-CLL	2.138	2.125	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 14			
CE-CLL	38.306	38.306	
FBM	309	309	
TOTAUX Chapitre I			
CE-CLL	306.314	306.517	
CE-CLNL	256.320	256.855	
FBM	24.463	24.463	

En milliers d'euros

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.

CHAPITRE II - Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport**DIVISION ORGANIQUE 15 - Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport**

Programme 0 - Subsistance

CE-CLL	9	9
--------	---	---

Programme 1 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements dans le domaine de la santé et des affaires sociales

CE-CLL	10.454	10.454
--------	--------	--------

Programme 2 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements de la culture

CE-CLL	13.242	7.993
FBM	2.000	2.000

Fonds des infrastructures culturelles

<i>Solde au 1er janvier</i>		
<i>Recettes de l'année</i>	2.000	2.000
<i>Disponibles</i>	2.000	2.000
<i>Dépenses de l'année</i>	2.000	2.000
<i>Solde au 31 décembre</i>		

Programme 3 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements du sport

CE-CLL	14.806	14.606
--------	--------	--------

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 15

CE-CLL	38.511	33.062
FBM	2.000	2.000

DIVISION ORGANIQUE 16 - Santé

Programme 2 - Prévention et promotion de la santé

<i>En milliers d'euros</i>			
Libellé	Crédits initiaux		
	Eng.	Liq.	
FBM	340	339	
<i>Fonds relatif au financement du programme de vaccination</i>			
<i>Fonds relatif au financement des programmes de dépistage des cancers</i>			
<i>Solde au 1er janvier</i>			
<i>Recettes de l'année</i>	340	339	
<i>Disponibles</i>	340	339	
<i>Dépenses de l'année</i>	340	339	
<i>Solde au 31 décembre</i>			
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 16			
FBM	340	339	

DIVISION ORGANIQUE 17 - Aide à la Jeunesse

Programme 0 - Subsistance

CE-CLL	10.650	10.650
--------	--------	--------

Programme 1 - Jeunes en danger et jeunes délinquants

CE-CLL	256.714	256.768
FBM	12.849	12.838

Fonds relatif à l'adoption

<i>Solde au 1er janvier</i>		
<i>Recettes de l'année</i>	61	50
<i>Disponibles</i>	61	50
<i>Dépenses de l'année</i>	61	50
<i>Solde au 31 décembre</i>		

Fonds destiné à subventionner des actions et des mesures d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse

<i>Solde au 1er janvier</i>		
<i>Recettes de l'année</i>	12.705	12.705
<i>Disponibles</i>	12.705	12.705
<i>Dépenses de l'année</i>	12.705	12.705
<i>Solde au 31 décembre</i>		

Fonds des prêts aux services agréés de l'Aide à la jeunesse et aux organismes agréés d'adoption

<i>Solde au 1er janvier</i>		
<i>Recettes de l'année</i>	83	83
<i>Disponibles</i>	83	83
<i>Dépenses de l'année</i>	83	83
<i>Solde au 31 décembre</i>		

En milliers d'euros

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 17

CE-CLL	267.364	267.418
FBM	12.849	12.838

DIVISION ORGANIQUE 18 - Maisons de Justice

Programme 0 - Subsistance

CE-CLL	1.000	1.000
--------	-------	-------

Programme 1 - Centre national de la surveillance électronique

CE-CLL	4.463	4.463
FBM	20	20

Fonds relatif à la surveillance électronique

<i>Solde au 1er janvier</i>		
<i>Recettes de l'année</i>	20	20
<i>Disponible</i>	20	20
<i>Dépenses de l'année</i>	20	20
<i>Solde au 31 décembre</i>		

Programme 2 - Aide spécialisée

CE-CLL	14.696	14.646
--------	--------	--------

Programme 3 - Saint-Hubert

CE-CLL	357	357
--------	-----	-----

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 18

CE-CLL	20.516	20.466
FBM	20	20

DIVISION ORGANIQUE 19 - Enfance

Programme 1 - Office de la naissance et de l'enfance

CE-CLL	348.187	348.187
--------	---------	---------

Programme 2 - Politique et accueil de l'enfance

CE-CLL	682	682
--------	-----	-----

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 19

CE-CLL	348.869	348.869
--------	---------	---------

DIVISION ORGANIQUE 20 - Affaires générales - culture

En milliers d'euros

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.

Programme 0 - Subsistance

	CE-CLL	57.745	57.745
	FBM	500	500
<i>Fonds d'exploitation du Centre culturel "Marcel Hicter" à La Marlagne</i>			
	<i>Solde au 1er janvier</i>		
	<i>Recettes de l'année</i>	500	500
	<i>Disponible</i>	500	500
	<i>Dépenses de l'année</i>	500	500
	<i>Solde au 31 décembre</i>		

Programme 1 - Initiatives et interventions diverses

	CE-CLL	27.171	27.214
	FBM	54	54
<i>Fonds de soutien à la culture francophone</i>			
<i>Fonds de remploi des indemnisations pour dommages causés au matériel fourni en prêt et du produit des prêts payants</i>			
	<i>Solde au 1er janvier</i>		
	<i>Recettes de l'année</i>	50	50
	<i>Disponible</i>	50	50
	<i>Dépenses de l'année</i>	50	50
	<i>Solde au 31 décembre</i>		
<i>Fonds pour la formation socio-culturelle</i>			
	<i>Solde au 1er janvier</i>		
	<i>Recettes de l'année</i>	4	4
	<i>Disponible</i>	4	4
	<i>Dépenses de l'année</i>	4	4
	<i>Solde au 31 décembre</i>		

Programme 2 - Centres culturels

CE-CLL	17.451	17.451
---------------	---------------	---------------

Programme 3 - Commission Communautaire française

CE-CLL	10.101	10.101
---------------	---------------	---------------

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 20

CE-CLL	112.468	112.511
FBM	554	554

DIVISION ORGANIQUE 21 - Arts de la Scène

Programme 1 - Initiatives et interventions diverses

En milliers d'euros

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.
CE-CLL	11.449	11.449
Programme 2 - Théâtre		
CE-CLL	39.203	39.203
Programme 3 - Musique		
CE-CLL	32.739	32.739
Programme 4 - Art de la danse		
CE-CLL	6.030	6.030
Programme 5 - Promotion culturelle internationale		
CE-CLL	141	141
FBM	20	20
<i>Fonds destiné aux activités du Point Contact Culture Europe</i>		
<i>Solde au 1er janvier</i>		
<i>Recettes de l'année</i>	20	20
<i>Disponible</i>	20	20
<i>Dépenses de l'année</i>	20	20
<i>Solde au 31 décembre</i>		
Programme 6 - Arts du cirque, arts forains et de la rue		
CE-CLL	1.322	1.322
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 21		
CE-CLL	90.884	90.884
FBM	20	20
DIVISION ORGANIQUE 22 - Livre		
Programme 0 - Subsistance		
CE-CLL	79	79
Programme 1 - Lecture publique		

<i>En milliers d'euros</i>			
Libellé	Crédits initiaux		
	Eng.	Liq.	
CE-CLL	16.361	16.361	
FBM	261	261	
<i>Fonds des Centres de Lecture publique de la Communauté française, de la Bibliothèque publique centrale de la Communauté française et du Service général des Lettres et du Livre</i>			
<i>Solde au 1er janvier</i>			
<i>Recettes de l'année</i>	261	261	
<i>Disponibles</i>	261	261	
<i>Dépenses de l'année</i>	261	261	
<i>Solde au 31 décembre</i>			
Programme 2 - Livre			
CE-CLL	3.485	3.485	
FBM	1.077	1.077	
<i>Fonds de l'édition du livre</i>			
<i>Solde au 1er janvier</i>			
<i>Recettes de l'année</i>	973	973	
<i>Disponibles</i>	973	973	
<i>Dépenses de l'année</i>	973	973	
<i>Solde au 31 décembre</i>			
<i>Fonds d'aide à la diffusion</i>			
<i>Solde au 1er janvier</i>			
<i>Recettes de l'année</i>	104	104	
<i>Disponibles</i>	104	104	
<i>Dépenses de l'année</i>	104	104	
<i>Solde au 31 décembre</i>			
Programme 3 - Langues régionales endogènes			
CE-CLL	134	134	
Programme 4 - Langue française			
CE-CLL	197	197	
Programme 5 - Informatique			
CE-CLL	396	396	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 22			
CE-CLL	20.652	20.652	
FBM	1.338	1.338	

DIVISION ORGANIQUE 23 - Jeunesse et éducation permanente

En milliers d'euros

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.

Programme 1 - Initiatives et interventions diverses et alphabétisation

Programme 2 - Jeunesse

CE-CLL	33.477	33.477
--------	--------	--------

Programme 3 - Éducation permanente

CE-CLL	34.534	34.534
--------	--------	--------

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 23

CE-CLL	68.011	68.011
--------	--------	--------

DIVISION ORGANIQUE 24 - Patrimoine culturel et Arts plastiques

Programme 1 - Dépenses et subventions diverses en patrimoine culturel

CE-CLL	9.805	9.775
--------	-------	-------

Programme 2 - Arts plastiques

CE-CLL	5.522	5.522
--------	-------	-------

Programme 3 - Patrimoine et création

CE-CLL	2.774	2.774
--------	-------	-------

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 24

CE-CLL	18.101	18.071
--------	--------	--------

DIVISION ORGANIQUE 25 - Audiovisuel et Multimédia

Programme 0 - Subsistance

CE-CLL	19	19
--------	----	----

Programme 1 - Initiatives et interventions diverses

CE-CLL	6.321	6.053
FBM	100	100

Fonds pour la transition numérique

<i>Solde au 1er janvier</i>		
<i>Recettes de l'année</i>	100	100
<i>Disponible</i>	100	100
<i>Dépenses de l'année</i>	100	100
<i>Solde au 31 décembre</i>		

<i>En milliers d'euros</i>			
Libellé	Crédits initiaux		
	Eng.	Liq.	
Programme 2 - Cinéma et vidéo			
	CE-CLL	17.769	17.769
Programme 3 - Radio et télévision			
	CE-CLL	248.007	248.007
	FBM	4.585	4.672
<i>Fonds d'aide à la création radiophonique</i>			
	<i>Solde au 1er janvier</i>		
	<i>Recettes de l'année</i>	4.585	4.672
	<i>Disponible</i>	4.585	4.672
	<i>Dépenses de l'année</i>	4.585	4.672
	<i>Solde au 31 décembre</i>		
Programme 4 - Presse			
	CE-CLL	8.528	8.528
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 25			
	CE-CLL	280.644	280.376
	FBM	4.685	4.772
DIVISION ORGANIQUE 26 - Sport			
Programme 0 - Subsistance			
	CE-CLL	3.219	3.232
Programme 1 - Éducation physique et sport			
	CE-CLL	1.805	1.805
	FBM	16.704	16.704
<i>Fonds des sports - Activités</i>			
	<i>Solde au 1er janvier</i>		
	<i>Recettes de l'année</i>	16.704	16.704
	<i>Disponible</i>	16.704	16.704
	<i>Dépenses de l'année</i>	16.704	16.704
	<i>Solde au 31 décembre</i>		
Programme 2 - Recherches et développement			
	CE-CLL	4.222	4.197
Programme 3 - Subventions diverses			
	CE-CLL	21.724	21.724

En milliers d'euros

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.

Programme 4 - Services sportifs extérieurs

CE-CLL	890	890
--------	-----	-----

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 26

CE-CLL	31.860	31.848
--------	--------	--------

FBM	16.704	16.704
-----	--------	--------

TOTAUX Chapitre II

CE-CLL	1.297.880	1.292.168
--------	-----------	-----------

FBM	38.510	38.585
-----	--------	--------

En milliers d'euros

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.

CHAPITRE III - Éducation, Recherche et Formation**DIVISION ORGANIQUE 40 - Services communs, affaires générales, recherche en éducation, pilotage de l'enseignement (interréseaux) et orientation - relations internationales**

Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche

CE-CLL	347	334
--------	-----	-----

Programme 1 - Subsistance administration - personnel de l'enseignement

CE-CLL	11.290	11.285
FBM	62	62

Fonds de prêts au personnel en activité de service, aux pensionnés et à leur veuve bénéficiant d'une pension de survie

<i>Solde au 1er janvier</i>		
<i>Recettes de l'année</i>	62	62
<i>Disponible</i>	62	62
<i>Dépenses de l'année</i>	62	62
<i>Solde au 31 décembre</i>		

Programme 2 - Provisions pour charges diverses

CE-CLL	1.582	5.359
--------	-------	-------

Programme 3 - Initiatives et interventions diverses dans le domaine de l'enseignement supérieur

CE-CLL	1.012	1.012
--------	-------	-------

Programme 4 - Recherches en éducation pilotage interréseaux - activités pédagogiques interréseaux - orientation - divers

CE-CLL	13.588	13.558
FBM	70	70

Fondations, donations, legs et prix

<i>Solde au 1er janvier</i>		
<i>Recettes de l'année</i>	70	70
<i>Disponible</i>	70	70
<i>Dépenses de l'année</i>	70	70
<i>Solde au 31 décembre</i>		

Fonds au soutien du secteur de l'enseignement

Programme 5 - Collaboration à diverses institutions et organismes en matière d'enseignement - divers

CE-CLL	1.344	1.344
--------	-------	-------

En milliers d'euros

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.
Programme 6 - Enseignement supérieur - recherche scientifique - santé - administration		
CE-CLL	5.311	5.311
Programme 7 - Actions visant à renforcer l'attraction de l'enseignement supérieur et à promouvoir la mobilité étudiante		
CE-CLL	38	37
Programme 8 - Actions fonds européens - initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région Bruxelles-Capitale en matière d'emploi		
CE-CLL	23.075	23.075
FBM	10.347	10.347
<i>Fonds d'intervention des Fonds structurels européens - Enseignement de promotion sociale</i>		
Solde au 1er janvier		
Recettes de l'année	6.000	6.000
Disponibles	6.000	6.000
Dépenses de l'année	6.000	6.000
Solde au 31 décembre		
<i>Fonds d'intervention des Fonds structurels européens - Enseignement obligatoire de plein exercice, ordinaire et spécialisé, et Enseignement en alternance</i>		
Solde au 1er janvier		
Recettes de l'année	4.347	4.347
Disponibles	4.347	4.347
Dépenses de l'année	4.347	4.347
Solde au 31 décembre		
Programme 9 - Discriminations positives dans l'enseignement obligatoire		
CE-CLL	38	38
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 40		
CE-CLL	57.625	61.353
FBM	10.479	10.479
DIVISION ORGANIQUE 41 - Service général de l'Inspection		
Programme 1 - Subsistance inspection - dépenses de personnel		
CE-CLL	11.553	11.553
Programme 2 - Subsistance inspection - frais de fonctionnement		
CE-CLL	1.769	1.699
Programme 3 - Service de conseil et de soutien pédagogique		

En milliers d'euros

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.
CE-CLL	6.898	6.876
Programme 4 - Formation inspection		
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 41		
CE-CLL	20.220	20.128
DIVISION ORGANIQUE 44 - Bâtiments scolaires		
Programme 0 - Fonctionnement des fonds bâtiments scolaires et des institutions succédant au fonds national de garantie		
CE-CLL	146.837	146.783
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 44		
CE-CLL	146.837	146.783
DIVISION ORGANIQUE 45 - Recherche scientifique		
Programme 0 - Subsistance administration		
CE-CLL	46	46
Programme 1 - Subventions ASBL ou assimilés		
CE-CLL	833	855
Programme 2 - Subventions diverses		
CE-CLL	175	184
Programme 3 - Subvention recherche fondamentale		
CE-CLL	137.997	138.176
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 45		
CE-CLL	139.051	139.261
DIVISION ORGANIQUE 46 - Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique		
Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche		
CE-CLL	236	236
Programme 1 - Subsistance administration - personnel de l'enseignement		

En milliers d'euros

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.
CE-CLL	1.064	1.064
Programme 2 - Subventions diverses		
CE-CLL	310	310
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 46		
CE-CLL	1.610	1.610
DIVISION ORGANIQUE 47 - Allocations et Prêts d'etudes		
Programme 0 - Subsistance		
CE-CLL	268	268
Programme 1 - Allocations et prêts		
CE-CLL	60.623	60.623
FBM	1.056	1.056
<i>Fonds destiné aux allocations d'études (loi du 19 juillet 1971 et décret coordonné le 7 novembre 1983)</i>		
<i>Solde au 1er janvier</i>		
<i>Recettes de l'année</i>	565	565
<i>Disponible</i>	565	565
<i>Dépenses de l'année</i>	565	565
<i>Solde au 31 décembre</i>		
<i>Fonds des prêts d'études</i>		
<i>Solde au 1er janvier</i>		
<i>Recettes de l'année</i>	491	491
<i>Disponible</i>	491	491
<i>Dépenses de l'année</i>	491	491
<i>Solde au 31 décembre</i>		
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 47		
CE-CLL	60.891	60.891
FBM	1.056	1.056
DIVISION ORGANIQUE 48 - Centre PMS		
Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche		
CE-CLL	137	132
Programme 1 - Subsistance administration - personnel de l'enseignement		

En milliers d'euros

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.
Programme 4 - Dépenses de personnel et des centres PMS		
CE-CLL	81.067	81.067
Programme 5 - Fonctionnement des centres PMS		
CE-CLL	8.643	8.642
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 48		
CE-CLL	89.847	89.841
DIVISION ORGANIQUE 50 - Affaires pédagogiques et pilotage de l'enseignement de la Communauté française		
Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche		
CE-CLL	246	236
Programme 1 - Subsistance administration - personnel de l'enseignement		
CE-CLL	121	121
Programme 2 - Pilotage - structures - programmes - activités de formation - recherches et information - établissements de la Communauté française		
CE-CLL	1.256	1.234
Programme 3 - Centres techniques de formation des personnels de la Communauté française - auxiliaires de l'enseignement et activité parascolaires - établissement de Communauté française		
CE-CLL	755	730
Programme 4 - Centres techniques de formation des personnels de la Communauté française - auxiliaires de l'enseignement et activité parascolaires - établissement de Communauté française		
CE-CLL	3.623	3.623
Programme 5 - Centre de dépaysement et de plein air de la Communauté française		
CE-CLL	1.474	1.474
Programme 6 - Centre de dépaysement et de plein air de la Communauté française		
CE-CLL	8.132	8.132
Programme 8 - Centres techniques agricoles et horticoles personnel administratif et ouvrier		
CE-CLL	970	970

En milliers d'euros

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 50

CE-CLL	16.577	16.520
--------	--------	--------

DIVISION ORGANIQUE 51 - Enseignement préscolaire et Enseignement primaire

Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche

CE-CLL	97	93
--------	----	----

Programme 1 - Subsistance administration - personnel de l'enseignement

Programme 2 - Dépenses de personnel de l'enseignement fondamental

CE-CLL	37.183	37.183
--------	--------	--------

Programme 3 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement fondamental

CE-CLL	7.090	7.090
--------	-------	-------

Programme 4 - Dépenses de personnel des écoles maternelles

CE-CLL	544.067	544.067
--------	---------	---------

Programme 5 - Fonctionnement des écoles maternelles

CE-CLL	63.131	63.131
--------	--------	--------

Programme 6 - Dépenses de personnel des écoles primaires

CE-CLL	1.186.647	1.186.647
--------	-----------	-----------

Programme 7 - Fonctionnement des écoles primaires

CE-CLL	176.736	176.729
--------	---------	---------

Programme 8 - Lutte contre l'échec scolaire - subventions diverses

CE-CLL	253	253
--------	-----	-----

Programme 9 - Discriminations positives et promotion d'une écoles de la réussite

CE-CLL	6.560	6.560
--------	-------	-------

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 51

CE-CLL	2.021.764	2.021.753
--------	-----------	-----------

DIVISION ORGANIQUE 52 - Enseignement secondaire

<i>En milliers d'euros</i>			
Libellé	Crédits initiaux		
	Eng.	Liq.	
Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche			
	CE-CLL	686	662
Programme 4 - Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement de plein exercice			
	CE-CLL	2.238.324	2.238.324
Programme 5 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement de plein exercice			
	CE-CLL	308.734	308.717
Programme 6 - Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement secondaire en alternance			
	CE-CLL	53.936	53.936
Programme 7 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement secondaire en alternance			
	CE-CLL	1.342	1.341
Programme 8 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi			
	CE-CLL	15.394	15.394
Programme 9 - Discriminations positives - divers			
	CE-CLL	14.491	15.283
	FBM	4.658	3.795
<i>Fonds pour l'équipement de l'enseignement technique professionnel</i>			
<i>Fonds pour l'équipement de l'enseignement technique et professionnel</i>			
<i>Solde au 1er janvier</i>			
<i>Recettes de l'année</i>		4.412	3.549
<i>Disponibles</i>		4.412	3.549
<i>Dépenses de l'année</i>		4.412	3.549
<i>Solde au 31 décembre</i>			
<i>Fonds relatif aux interventions des Régions</i>			
<i>Solde au 1er janvier</i>			
<i>Recettes de l'année</i>		246	246
<i>Disponibles</i>		246	246
<i>Dépenses de l'année</i>		246	246
<i>Solde au 31 décembre</i>			
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 52			
	CE-CLL	2.632.907	2.633.657
	FBM	4.658	3.795

En milliers d'euros

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 53 - Enseignement spécialisé

Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche

CE-CLL	49	47
--------	----	----

Programme 4 - Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement spécialisé

CE-CLL	493.747	493.747
--------	---------	---------

Programme 5 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement spécialisé

CE-CLL	50.240	50.238
--------	--------	--------

Programme 6 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi

CE-CLL	3.103	3.103
--------	-------	-------

Programme 7 - Initiatives en matière d'éducation des élèves à besoins spécifiques

CE-CLL	75	75
--------	----	----

Programme 8 - Lutte contre l'échec scolaire - subventions diverses

CE-CLL	24	24
--------	----	----

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 53

CE-CLL	547.238	547.234
--------	---------	---------

DIVISION ORGANIQUE 54 - Enseignement universitaire

Programme 0 - Contrôle des universités

CE-CLL	1.766	1.766
--------	-------	-------

Programme 1 - Universités de la Communauté

CE-CLL	240.638	240.638
--------	---------	---------

Programme 2 - Université libre

CE-CLL	458.319	458.319
--------	---------	---------

Programme 3 - Subvention diverses

CE-CLL	234	234
--------	-----	-----

Programme 4 - Enseignement universitaire

CE-CLL	22.860	22.860
--------	--------	--------

En milliers d'euros

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.
Programme 5 - Rémunération du personnel		
CE-CLL	1.580	1.580
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 54		
CE-CLL	725.397	725.397
DIVISION ORGANIQUE 55 - Enseignement supérieur hors Université et Hautes Écoles		
Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche		
CE-CLL	23	23
Programme 1 - Subsistance administration - personnel de l'enseignement		
Programme 4 - Dépenses de personnel des hautes écoles (hors dotations)		
CE-CLL	14.742	14.742
Programme 5 - Fonctionnement des hautes écoles		
CE-CLL	430.696	430.996
Programme 6 - Dépenses de personnel et de fonctionnement des instituts supérieurs d'architecture		
CE-CLL	4.616	4.616
Programme 7 - Enseignement supérieur hors université		
CE-CLL	9.673	9.673
Programme 8 - Hautes écoles et enseignement supérieur hors université		
CE-CLL	10.689	10.689
Programme 9 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi		

En milliers d'euros

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.
CE-CLL	2.560	2.560
FBM	3.797	3.797
<i>Fonds relatif aux interventions des Fonds européens - Enseignement supérieur</i>		
<i>Solde au 1er janvier</i>		
<i>Recettes de l'année</i>	3.797	3.797
<i>Disponibles</i>	3.797	3.797
<i>Dépenses de l'année</i>	3.797	3.797
<i>Solde au 31 décembre</i>		
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 55		
CE-CLL	472.999	473.299
FBM	3.797	3.797
DIVISION ORGANIQUE 56 - Enseignement de Promotion Sociale		
Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche		
CE-CLL	130	130
Programme 1 - Subsistance administration - personnel de l'enseignement		
Programme 4 - Dépenses de personnel des écoles de promotion sociale		
CE-CLL	183.936	183.936
Programme 5 - Fonctionnement des écoles de promotion sociale		
CE-CLL	7.767	7.767
Programme 6 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi		
CE-CLL	1.037	1.037
Programme 7 - Lutte contre l'échec scolaire - divers		
CE-CLL	1.349	1.349
Programme 8 - Restructuration et validation de l'enseignement de promotion sociale		
CE-CLL	748	748
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 56		
CE-CLL	194.967	194.967

En milliers d'euros

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 57 - Enseignement artistique

Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche

CE-CLL	54	52
--------	----	----

Programme 1 - Subsistance administration - personnel de l'enseignement

Programme 2 - Initiatives et subventions diverses

CE-CLL	344	344
--------	-----	-----

Programme 3 - Dépenses de personnel des établissements d'enseignement supérieur

CE-CLL	64.818	64.818
--------	--------	--------

Programme 4 - Fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur

CE-CLL	8.122	8.122
--------	-------	-------

Programme 5 - Dépenses de personnel des établissements d'enseignement secondaire de plein exercice officiels subventionné

Programme 6 - Fonctionnement des établissements d'enseignement secondaire de plein exercice officiels subventionné

Programme 7 - Dépenses de personnel des établissements d'enseignement à horaire réduit

CE-CLL	93.627	93.627
--------	--------	--------

Programme 8 - Fonctionnement des établissements d'enseignement à horaire réduit

CE-CLL	3.008	3.008
--------	-------	-------

Programme 9 - Equipements

CE-CLL	138	138
--------	-----	-----

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 57

CE-CLL	170.111	170.109
--------	---------	---------

DIVISION ORGANIQUE 58 - Enseignement à distance

Programme 0 - Subsistance - enseignement et recherche

En milliers d'euros

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.
CE-CLL	2.466	2.466
Programme 1 - Subsistance inspection		
Programme 3 - Réalisation d'actions ou de formations de réinsertion professionnelle et sociale à l'intervention de l'enseignement à distance		
FBM	188	188
<i>Fonds d'intervention des Fonds Européens - Enseignement à distance</i>		
<i>Solde au 1er janvier</i>		
<i>Recettes de l'année</i>	188	188
<i>Disponible</i>	188	188
<i>Dépenses de l'année</i>	188	188
<i>Solde au 31 décembre</i>		
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 58		
CE-CLL	2.466	2.466
FBM	188	188
TOTAUX Chapitre III		
CE-CLL	7.300.507	7.305.269
FBM	20.178	19.315

En milliers d'euros

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.

CHAPITRE IV - Dette publique de la Communauté française**DIVISION ORGANIQUE 85 - Dette directe**

Programme 0 - Subsistance administration

CE-CLL	481	481
--------	-----	-----

Programme 1 - Service de la dette directe

CE-CLL	192.891	192.891
--------	---------	---------

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 85

CE-CLL	193.372	193.372
--------	---------	---------

DIVISION ORGANIQUE 86 - Dette liée aux investissements immobiliers des institutions universitaires

Programme 1 - Service de la dette indirecte

CE-CLL	3.826	3.826
--------	-------	-------

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 86

CE-CLL	3.826	3.826
--------	-------	-------

TOTAUX Chapitre IV

CE-CLL	197.198	197.198
--------	---------	---------

En milliers d'euros

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.

CHAPITRE V - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française

DIVISION ORGANIQUE 90 - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française

Programme 1 - Dotation à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française

	CE-CLL	447.340	447.340
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 90			
	CE-CLL	447.340	447.340
TOTAUX Chapitre V			
	CE-CLL	447.340	447.340

En milliers d'euros

Libellé	Crédits initiaux	
	Eng.	Liq.
TOTAL GÉNÉRAL		
CE-CLL	9.549.239	9.548.492
CE-CLNL	256.320	256.855
FBM	83.151	82.363

Tableau budgétaire

(ARTICLE 8 § 4, 6° DU DÉCRET DU 20 DÉCEMBRE 2011)

NOTICE EXPLICATIVE

- Mi = Ministre :** 31 Rudy DEMOTTE : Ministre-Président
ordonnateur 32 Joëlle MILQUET : Vice-Présidente et Ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance
 33 Jean-Claude MARCOURT : Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias
 34 Rachid MADRANE : Ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale
 35 René COLLIN : Ministre des Sports
 36 André FLAHAUT : Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative
 37 Isabelle SIMONIS : Ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances

- Ad = Code Administration :** 0 Cabinets ministériels - Dotation Parlement
 1 Secrétariat général
 2 Administration générale de l'Enseignement
 3 Administration général du Sport
 4 Administration général de la Culture
 5 Administration général de l'Aide à la jeunesse
 6 Administration général Maison de justice
 7 Secrétariat du Gouvernement
 8 Service d'assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets

DO = Division organique

AB = Article de base

PA = Programme - Activité

CD = Check digit

Cé = Codes économiques

Cr = Nature des crédits : Ce = crédits d'engagement

CII = crédits de liquidation limitatifs

CInl = crédits de liquidation non limitatifs

Fbm = fonds budgétaires moyens

CHAPITRE I

SERVICES GÉNÉRAUX

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 01											
DOTATIONS AU PARLEMENT ET											
AU MÉDIATEUR DE LA											
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE											
PROGRAMME 1											
PARLEMENT											
11 - Charges diverses											
31	1	01	01.31	11	29	0100	CE-CLL	Dotation au Parlement de la Communauté française	28.368	28.368	
Totaux activité 11											
									CE-CLL	28.368	28.368
Totaux programme 1											
									CE-CLL	28.368	28.368
PROGRAMME 2											
MEDIATEUR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE											
20 - Fonctionnement											
31	1	01	01.01	20	45	0100	CE-CLL	Dotation au Parlement afin d'assurer le fonctionnement du service du Médiateur	1.063	1.063	
Totaux activité 20											
									CE-CLL	1.063	1.063
Totaux programme 2											
									CE-CLL	1.063	1.063
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 01											
									CE-CLL	29.431	29.431

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 06											
CABINETS MINISTÉRIELS											
PROGRAMME 3											
GOUVERNEMENT DE LA											
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE											
31 - Cabinet du Ministre-Président											
31	0	06	11.01	31	87	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitement et frais de représentation du Ministre-Président	123	123	
31	0	06	11.02	31	90	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2.975	2.975	
31	0	06	11.04	31	96	1111 1112 1120 1131 1140	CE-CLL	Indemnités généralement quelconques au personnel	160	160	
31	0	06	12.19	31	53	1112 1211	CE-CLL	Frais de fonctionnement du cabinet	500	500	
31	0	06	74.01	31	72	7410 7422	CE-CLL	Dépenses patrimoniales du cabinet	170	170	
Totaux activité 31											
									CE-CLL	3.928	3.928
32 - Vice-Présidente et Ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance											
32	0	06	11.01	32	88	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitement et frais de représentation du Ministre	130	130	
32	0	06	11.02	32	91	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	1.995	1.995	
32	0	06	11.04	32	00	1111 1112 1120 1131 1140	CE-CLL	Indemnités généralement quelconques au personnel	134	134	
32	0	06	12.06	32	15	1212	CE-CLL	Indemnités de logement	14	14	
32	0	06	12.19	32	54	1112 1211	CE-CLL	Frais de fonctionnement du cabinet	760	760	
32	0	06	74.01	32	73	7410 7422	CE-CLL	Dépenses patrimoniales du cabinet	292	292	

En milliers d'euros											
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
Totaux activité 32											
									CE-CLL	3.325	3.325
33 - Cabinet du Ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique											
33	0	06	11.02	33	92	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2.130	2.130	
33	0	06	11.04	33	01	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Indemnités généralement quelconques au personnel	160	160	
33	0	06	12.19	33	55	1112 1211	CE-CLL	Frais de fonctionnement du cabinet	450	450	
33	0	06	74.01	33	74	7410 7422	CE-CLL	Dépenses patrimoniales du cabinet	167	167	
Totaux activité 33											
									CE-CLL	2.907	2.907
34 - Cabinet du Ministre de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de justice et de la promotion de Bruxelles											
34	0	06	11.01	34	90	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitement et frais de représentation du Ministre	123	123	
34	0	06	11.02	34	93	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	1.900	1.900	
34	0	06	11.04	34	02	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Indemnités généralement quelconques au personnel	130	130	
34	0	06	12.06	34	17	1212	CE-CLL	Indemnités de logement	7	7	
34	0	06	12.19	34	56	1112 1211	CE-CLL	Frais de fonctionnement du cabinet	352	352	
34	0	06	74.01	34	75	7410 7422	CE-CLL	Dépenses patrimoniales du cabinet	145	145	
Totaux activité 34											
									CE-CLL	2.657	2.657
35 - Cabinet du Ministre des sports											

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
35	0	06	11.01	35	91	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitement et frais de représentation du Ministre	-	-	
35	0	06	11.02	35	94	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	1.593	1.593	
35	0	06	11.04	35	03	1111 1112 1120 1131 1140	CE-CLL	Indemnités généralement quelconques au personnel	100	100	
35	0	06	12.19	35	57	1112 1211	CE-CLL	Frais de fonctionnement du cabinet	320	320	
35	0	06	74.01	35	76	7410 7422	CE-CLL	Dépenses patrimoniales du cabinet	80	80	
Totaux activité 35											
									CE-CLL	2.093	2.093
36 - Cabinet du Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative											
36	0	06	11.01	36	92	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitement et frais de représentation de la Ministre	123	123	
36	0	06	11.02	36	95	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	1.184	1.184	
36	0	06	11.04	36	04	1111 1112 1120 1131 1140	CE-CLL	Indemnités généralement quelconques au personnel	100	100	
36	0	06	12.06	36	19	1212	CE-CLL	Indemnités de logement	7	7	
36	0	06	12.19	36	58	1112 1211	CE-CLL	Frais de fonctionnement du cabinet	300	300	
36	0	06	74.01	36	77	7410 7422	CE-CLL	Dépenses patrimoniales du cabinet	100	100	
Totaux activité 36											
									CE-CLL	1.814	1.814
37 - Cabinet du Ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances											

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
37	0	06	11.01	37	93	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitement et frais de représentation de la Ministre	123	123
37	0	06	11.02	37	96	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	1.754	1.754
37	0	06	11.04	37	05	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Indemnités généralement quelconques au personnel	130	130
37	0	06	12.06	37	20	1212	CE-CLL	Indemnités de logement	7	7
37	0	06	12.19	37	59	1112 1211	CE-CLL	Frais de fonctionnement du cabinet	347	347
37	0	06	74.01	37	78	7410 7422	CE-CLL	Dépenses patrimoniales du cabinet	150	150
Totaux activité 37										
									CE-CLL	
									2.511	2.511
Totaux programme 3										
									CE-CLL	
									19.235	19.235
PROGRAMME 9										
CHARGES LIÉES AU										
GOUVERNEMENT DE LA										
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE										
91 - Loyers - Frais de fonctionnement										
31	1	06	01.01	91	57	0100 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives au respect des obligations en matière de protection au travail	-	-
31	1	06	11.02	91	53	1111 1112 1120 1131 1133	CE-CLL	Dépenses arriérées liées au remboursement de traitement des agents détachés dans un cabinet ministériel du Gouvernement de la Communauté française	-	-
31	1	06	12.01	91	59	1211	CE-CLL	Gestion et exploitation des sites extérieurs des cabinets - contrats existants et petit entretien	217	217
31	1	06	12.03	91	65	1211	CE-CLL	Gestion et exploitation des sites extérieurs des cabinets - travaux de rénovation	17	17
31	1	06	12.04	91	68	1211	CE-CLL	Gestion et exploitation de la Présidence - Contrats existants et petit entretien	624	624

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
31	1	06	12.05	91	71	1211	CE-CLL	Loyers de biens immobiliers de la Présidence en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments	382	382
31	1	06	12.06	91	74	1212	CE-CLL	Loyers de biens immobiliers des Cabinets en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments	557	557
31	1	06	12.07	91	77	1211	CE-CLL	Gestion et exploitation de la Présidence - Travaux de rénovation	443	443
31	1	06	12.22	91	25	1211	CE-CLL	paiement de primes d'assurances	13	13
Totaux activité 91										
									CE-CLL	
									2.253	2.253
Totaux programme 9										
									CE-CLL	
									2.253	2.253
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 06										
									CE-CLL	
									21.488	21.488

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 10											
SERVICE DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET ORGANISMES NON RATTACHÉS AUX DIVISIONS ORGANIQUES											
PROGRAMME 5 SERVICE PERMANENT D'ASSISTANCE EN MATIÈRE ADMINISTRATIVE ET PÈCUNIAIRE DES CABINETS											
51 - Dépenses de personnel											
31	8	10	11.01	51	21	1112 1120 1131	CE-CLL	Indemnités et frais de couverture sociale spécifique des membres du Gouvernement	9	9	
31	8	10	11.02	51	24	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitements et indemnités du personnel	360	360	
31	8	10	11.03	51	27	1111 1112 1120 1131 1140	CE-CLL	Charges liées à la fin de la législature	-	-	
31	8	10	11.04	51	30	1112 1120 1131 1140	CE-CLL	Indemnités généralement quelconques au personnel	24	24	
31	8	10	11.05	51	33	1112	CE-CLL	Remboursement pécule de vacances	60	60	
Totaux activité 51											
									CE-CLL	453	453
52 - Frais de fonctionnement											
31	8	10	12.04	52	40	1211	CE-CLL	Convention avec l'Ulg-SEGI pour la gestion informatique de la paie	-	-	
31	8	10	12.05	52	43	1211	CE-CLL	Cotisation au MEDEX et au service externe de prévention et de protection du travail	36	36	
31	8	10	12.07	52	49	1211	CE-CLL	Frais de premier établissement (travaux et fournitures pour l'aménagement de locaux, etc...)	-	-	
31	8	10	12.08	52	52	1211	CE-CLL	Frais de couverture de l'assurance "Tous risques" pour couvrir les risques encourus par les agents utilisant leur véhicule pour les besoins du service, de l'assurance "Responsabilité civile générale" pour couvrir les risques encourus par les agents visés	38	38	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
31	8	10	12.09	52	55	1211	CE-CLL	Frais de fonctionnement du SePAC	24	24
31	8	10	12.10	52	58	1211	CE-CLL	Frais de couverture de l'assurance "Tous risques" pour couvrir les risques encourus par les agents utilisant leur véhicule pour les besoins du service, de l'assurance "Responsabilité civile générale" pour couvrir les risques encourus par les agents visés	-	-
31	8	10	74.01	52	07	7410 7422	CE-CLL	Dépenses patrimoniales, en ce compris l'acquisition de matériel informatique du SePAC	9	9
Totaux activité 52										
								CE-CLL	107	107
Totaux programme 5										
								CE-CLL	560	560
PROGRAMME 6 CHARGES LIÉES AU GOUVERNEMENT										
60 - Dépenses de personnel										
31	8	10	11.02	60	33	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitement du personnel du secrétariat du Gouvernement	200	200
31	8	10	11.04	60	39	1112 1120 1131 1140	CE-CLL	Indemnités généralement quelconques au personnel	20	20
Totaux activité 60										
								CE-CLL	220	220
61 - Dépenses de fonctionnement et diffusion de l'information										
31	7	10	12.08	61	61	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services en matière de diffusion de l'information	207	207
31	7	10	12.19	61	94	1211	CE-CLL	Frais de fonctionnement du secrétariat du Gouvernement	60	60
31	7	10	74.02	61	19	7422	CE-CLL	Dépenses patrimoniales et informatiques du secrétariat du Gouvernement	20	20
Totaux activité 61										
								CE-CLL	287	287
Totaux programme 6										
								CE-CLL	507	507

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 10										
CE-CLL									1.067	1.067

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 11**AFFAIRES GÉNÉRALES -
SECRETARIAT GÉNÉRAL**

PROGRAMME 0

SUBSISTANCE

01 - Dépenses de personnel

36	1	11	01.01	01	05	0100 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en matière d'audit de la fonction publique	68	68
36	1	11	01.02	01	08	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en matière de modernisation et de développement de la qualité	30	30
36	1	11	11.03	01	04	1111 1112 1120 1131 1133	CE-CLNL	Personnel statutaire	153.025	153.025
36	1	11	11.04	01	07	1111 1112 1120 1131	CE-CLNL	Personnel autre que statutaire	103.295	103.830
36	1	11	11.05	01	10	1132	CE-CLL	Indemnités de préavis	650	650
36	2	11	11.10	01	25	1111 1112 1120 1131 1133	CE-CLL	Personnel détaché et pensionné - Dépenses diverses	4.661	4.661
36	1	11	11.11	01	28	1111 1112 1120 1131 1133	CE-CLL	Rémunération du personnel engagé dans le cadre des accords de coopération avec la Région wallonne et le Fédéral relatifs à la convention de premier emploi	5.050	5.050
36	1	11	11.12	01	31	1112	CE-CLL	Intervention dans les frais de déplacement domicile-travail	5.225	5.225
36	1	11	11.13	01	34	1211	CE-CLL	Remboursement de rémunérations de personnel détaché au sein de divers organismes	-	-
36	1	11	11.40	01	18	1140	CE-CLL	Intervention dans les chèques-repas	6.931	6.931
36	1	11	33.50	01	52	3300	CE-CLL	Subventions pour la rémunération du personnel engagé dans le cadre du Programme de Transition Professionnelle (PTP)	-	-

Totaux activité 01

CE-CLL	22.615	22.615
CE-CLNL	256.320	256.855

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
02 - Biens, services, indemnités, assurances, fournitures, équipement, imprimerie et provisions										
36	1	11	01.01	02	06	1120	CE-CLL	Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'instauration par l'Etat fédéral d'une cotisation de responsabilisation en matière de pensions	-	-
36	1	11	01.02	02	09	0100 4510	CE-CLL	Provision en vue des négociations sectorielles avec le secteur non marchand	988	988
36	1	11	01.03	02	12	0100	CE-CLL	Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index	77.835	77.835
36	1	11	01.05	02	18	0100 1111	CE-CLL	Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non marchand.	-	-
36	1	11	01.06	02	21	0100	CE-CLL	Provision d'index pour les organismes d'intérêt public	9.463	9.413
36	1	11	01.12	02	39	0100	CE-CLL	Provision conjoncturelle	-	-
36	1	11	01.13	02	42	0100 0300	CE-CLL	Dépenses de régularisation liées à la suppression de certains fonds organiques	-	-
36	1	11	01.14	02	45	0100	CE-CLL	Provision en vue de l'application des articles 10.5 & 62 du contrat de gestion de la RTBF	-	-
33	1	11	01.16	02	51	0100 1133	CE-CLL	Provision en vue de l'application de l'article 51.2 c du contrat de gestion de la RTBF (pour mémoire)	-	-
35	2	11	01.17	02	54	0100	CE-CLL	Remboursement APE - Sports	-	-
36	1	11	01.18	02	57	0100	CE-CLL	Provision interdépartementale	-	-
36	1	11	11.31	02	89	1120 1211	CE-CLL	Provision litige contentieux ONSS et honoraires d'avocats dans le cadre de la récupération d'indus et consultance générale	-	-
36	1	11	12.01	02	08	1211	CE-CLL	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'expert étrangers à l'administration et prestations de tiers.	-	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
36	1	11	12.02	02	11	1211	CE-CLL	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autre	11.602	11.602	
36	1	11	12.03	02	14	1211	CE-CLL	Dépenses de consommation énergétique	2.218	2.218	
36	1	11	12.04	02	17	1211	CE-CLL	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions publications du département, formation professionnelle, habillement et autres	-	-	
36	1	11	12.05	02	20	1112 1140 1211	CE-CLL	Indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transport afférents aux voyages de service (y compris l'intervention de la Communauté française - employeur dans l	3.325	3.325	
36	1	11	12.06	02	23	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services en matière de communication et d'information	-	-	
36	1	11	12.09	02	32	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en matière de droits d'auteur	79	79	
36	1	11	12.11	02	38	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en matière de modernisation et de développement durable	-	-	
36	1	11	12.22	02	71	1211	CE-CLL	Paiement de primes d'assurance	262	262	
36	1	11	74.01	02	81	7410 7422	CE-CLL	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	694	694	
Totaux activité 02											
									CE-CLL	106.466	106.416
03 - Responsabilité de la Communauté française - Service Juridique											
36	1	11	12.01	03	09	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services et remboursement de frais	3.030	3.030	
36	1	11	12.02	03	12	1211	CE-CLL	Responsabilité civile objective	42	42	
31	2	11	12.03	03	15	1211	CE-CLL	Dépenses en matière de contentieux dans le domaine de l'agrément des professions de soins de santé	15	15	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
36	1	11	34.01	03	13	3441	CE-CLL	Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Communauté française	280	280
Totaux activité 03										
CE-CLL									3.367	3.367
04 - Affaires budgétaires et trésorerie										
36	1	11	12.01	04	10	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	68	68
36	1	11	74.01	04	83	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	22	22
Totaux activité 04										
CE-CLL									90	90
05 - Action sociale										
36	1	11	33.01	05	06	3300	CE-CLL	Subventions à l'ASBL Service social	940	940
Totaux activité 05										
CE-CLL									940	940
06 - Médecine du travail										
36	1	11	01.02	06	13	0100 1211 7422	CE-CLL	Dépenses de toute nature en matière de médecine du travail	50	50
36	1	11	01.03	06	16	0100 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en matière de protection contre la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail	197	197
36	1	11	12.34	06	14	1211	CE-CLL	Conventions inhérentes à la Médecine du travail	1.900	1.900
36	1	11	12.36	06	20	1211	CE-CLL	Contrôle des absences pour maladie des membres du personnel des Services du Gouvernement de la Communauté française	34	34
Totaux activité 06										
CE-CLL									2.181	2.181
07 - Soins de santé et hôpitaux universitaires										
31	2	11	12.01	07	13	1211	CE-CLL	Jeton de présence et frais de représentation - Conseil communautaire des établissements de soins	3	3
31	2	11	33.00	07	05	3300	CE-CLL	Subventions relatives aux conventions de revalidation des hôpitaux universitaires	9.630	9.630

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
31	2	11	74.01	07	86	7422 1211	CE-CLL	Dépenses d'équipement liées à l'accueil des membres du personnel public fédéral pour les missions liées à l'agrément des professions de santé	-	-
Totaux activité 07										
CE-CLL									9.633	9.633
08 - Fonds d'égalisation des budgets de la communauté française - Fonds Ecureuil										
36	1	11	01.01	08	12	0100	CE-CLL	Provision pour fin de législature	-	-
36	1	11	01.02	08	15	0100	CE-CLL	Provision pour le Parlement de la Communauté française afin d'harmoniser son fonctionnement avec celui de la Région wallonne	-	-
36	1	11	12.01	08	14	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	-
36	1	11	41.41	08	07	4140	CE-CLL	Dotation au Fonds d'égalisation des budgets et pour le désendettement de la Communauté française	-	-
36	1	11	41.42	08	10	4140	CE-CLL	Dotation au Fonds Ecureuil	-	-
36	1	11	41.43	08	13	4140	CE-CLL	Dotation complémentaire en vue de couvrir les frais de fonctionnement liés à l'activité du Fonds Ecureuil	62	62
Totaux activité 08										
CE-CLL									62	62
09 - Pertes résultant des déficits des comptes des services d'administration générale										
36	1	11	01.01	09	13	0100	CE-CLL	Remboursement de recettes indûment perçues les années antérieures	97	97
36	1	11	34.41	09	42	3441	CE-CLL	Subventions en vue de couvrir les déficits	-	-
Totaux activité 09										
CE-CLL									97	97
Totaux programme 0										
CE-CLL									145.451	145.401
CE-CLNL									256.320	256.855
PROGRAMME 1										
SECRETARIAT GÉNÉRAL										
10 - Promotion de Bruxelles										
34	1	11	12.01	10	16	1211	CE-CLL	Frais de mission et de représentation du Ministre	50	50

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
34	1	11	12.25	10	88	1211	CE-CLL	Dépenses relatives aux publications, imprimés, enquêtes, à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'étude et à l'organisation d'évènements, d'actions ou d'initiatives concernant la promotion de Bruxelles	1.300	1.300
34	1	11	33.01	10	11	3300	CE-CLL	Subventions diverses dans le cadre de la promotion de Bruxelles	800	800
Totaux activité 10										
CE-CLL									2.150	2.150
11 - Secrétariat général - fonctionnement										
36	1	11	12.01	11	17	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	107	107
36	1	11	12.24	11	86	1211	CE-CLL	Dépenses diverses, frais de représentation	23	23
36	1	11	74.01	11	90	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-
Totaux activité 11										
CE-CLL									130	130
12 - Information et recherches										
32	1	11	01.01	12	16	0100 1211	FBM	Fonds budgétaire destiné à des actions et interventions ponctuelles, exceptionnelles menées dans le domaine communautaire (B)	270	270
31	1	11	12.32	12	14	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en matière de conception, réalisation et valorisation d'études et de recherches sectorielles et intersectorielles	211	211
Totaux activité 12										
CE-CLL									211	211
FBM									270	270
13 - Académie Royale de médecine de Belgique										
36	1	11	12.01	13	19	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	252	252
31	1	11	33.02	13	17	1211	CE-CLL	Dotation à l'Académie royale de médecine de Belgique	86	86
Totaux activité 13										
CE-CLL									338	338
14 - Cinémathèque et Bibliothèque "Espace 27 septembre"										

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
32	1	11	12.01	14	20	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services de la cinémathèque	164	164
32	1	11	12.02	14	23	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services de la bibliothèque	-	-
32	1	11	12.31	14	13	1211	CE-CLL	Bibliothèque centrale, dépenses courantes relatives à l'achat d'ouvrages, revues d'enregistrements, aux travaux de reliure et de conservation des collections	-	-
32	1	11	74.01	14	93	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables de la cinémathèque	40	40
32	1	11	74.02	14	96	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables de la bibliothèque	-	-
Totaux activité 14										
CE-CLL									204	204
15 - Centre de documentation										
36	1	11	11.12	15	45	1112	CE-CLL	Indemnités pour chargés de mission	5	5
36	1	11	12.01	15	21	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	27	27
36	1	11	74.01	15	94	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-
Totaux activité 15										
CE-CLL									32	32
16 - Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse										
31	1	11	12.01	16	22	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	193	193
31	1	11	74.01	16	95	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-
Totaux activité 16										
CE-CLL									193	193
17 - Cellule maltraitance										
34	1	11	12.32	17	19	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en matière de lutte contre la maltraitance et l'aide aux victimes	190	190
Totaux activité 17										
CE-CLL									190	190
18 - Observatoire des politiques culturelles										
32	1	11	41.01	18	91	4130	CE-CLL	Dotation à l'Observatoire des politiques culturelles	223	223

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
Totaux activité 18										
CE-CLL									223	223
19 - Conseil supérieur de l'éducation aux médias										
33	1	11	12.02	19	28	1211	CE-CLL	Dépenses généralement quelconques relatives au Conseil supérieur de l'Education aux Médias	71	71
Totaux activité 19										
CE-CLL									71	71
Totaux programme 1										
CE-CLL									3.742	3.742
FBM									270	270
PROGRAMME 2										
FORMATION - RECRUTEMENT - SÉLECTION - CONTRÔLE MÉDICO-SPORTIF										
20 - Action en matière de protection de la santé										
35	1	11	12.36	20	34	1211	CE-CLL	Contrôle médico-sportif	388	388
35	1	11	12.38	20	40	1211	CE-CLL	Pool de médecins contrôleurs indépendants et accompagnateurs agréés	192	192
35	1	11	33.01	20	21	3300	CE-CLL	Contribution au fonctionnement de l'Agence mondiale antidopage	39	39
35	1	11	74.01	20	02	7422	CE-CLL	Acquisition de matériel durable dans le cadre de la lutte contre le dopage	-	-
Totaux activité 20										
CE-CLL									619	619
21 - Formation - Recrutement - Sélection										
36	1	11	01.02	21	28	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec le paiement de primes liées aux formations	42	42
36	1	11	01.03	21	31	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à la modernisation des services publics	70	70
36	1	11	01.04	21	34	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature pour la simplification administrative	184	184
31	1	11	01.05	21	37	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature en matière d'E-Gouvernement	100	100
31	1	11	01.06	21	40	0100	CE-CLL	Initiatives pour la modernisation de la fonction publique et des services publics	-	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
36	1	11	12.01	21	27	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services dans le domaine de l'accueil des nouveaux agents	30	30
36	1	11	41.01	21	94	4150	CE-CLL	Dotation à l'Ecole communautaire de l'Administration de la Communauté française	541	541
36	1	11	41.02	21	00	4150	CE-CLL	Dotation à l'Ecole d'administration publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie	726	726
36	1	11	74.01	21	03	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	24	24
Totaux activité 21										
									CE-CLL	
									1.717	1.717
Totaux programme 2										
									CE-CLL	
									2.336	2.336
PROGRAMME 3										
INFORMATION, PROMOTION, RAYONNEMENT DE LA CULTURE FRANÇAISE ET DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE										
31 - Informatique, promotion, rayonnement de la langue, de la culture française et de la Communauté française										
31	1	11	01.01	31	35	0100	CE-CLL	Financement du décret relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocides et des crimes contre l'humanité ainsi que d'appels à projets dans le cadre des commémorations du centenaire de la Guerre 14-18	480	480
31	1	11	12.25	31	12	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature pour la coordination des matières transversales en matière d'information, de promotion et de rayonnement de la Communauté française et des valeurs démocratiques qu'elle défend	119	119
31	1	11	12.27	31	18	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à la promotion d'une alimentation saine	-	-
31	1	11	12.29	31	24	1211	CE-CLL	Dépenses généralement quelconques relatives à l'animation en collaboration avec la Région wallonne de l'axe stratégique développement du capital humain et aux autres missions de soutien aux synergies CF-RW-Cocof	-	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
31	1	11	12.30	31	27	1211	CE-CLL	Etudes, relations publiques, actions de visibilité et prestation de services relatives aux 40 ans de la Communauté française de Belgique	-	-	
31	1	11	30.01	31	05	3300	CE-CLL	Subvention en faveur de l'Eurometropolitan E-campus	-	-	
31	1	11	31.01	31	14	3300	CE-CLL	Subvention au fonds d'investissement Start destinée à couvrir ses frais de fonctionnement	125	125	
31	1	11	33.05	31	44	3300	CE-CLL	Subventions de toute nature allouées en vue de la coordination des matières transversales, de l'information, du rayonnement, de la notoriété et de la promotion de la Communauté française et des valeurs démocratiques qu'elle défend, en Belgique et à l'étra	835	835	
31	1	11	33.06	31	47	3300	CE-CLL	Financement du décret relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocides et des crimes contre l'humanité	-	-	
31	1	11	33.07	31	50	3300	CE-CLL	Subvention à l'Institut Jules Destrée pour effectuer des recherches et études relatives à la promotion de l'identité de la Communauté française	-	-	
31	1	11	33.08	31	53	3300	CE-CLL	Subventions en vue de soutenir, conjointement avec la Région wallonne, les métropoles de la culture (pour mémoire)	-	-	
31	1	11	33.09	31	56	3300	CE-CLL	Subventions en vue de soutenir, conjointement avec la Région wallonne, les métropoles de la culture	-	70	
37	1	11	33.51	31	85	3300	CE-CLL	Soutien aux projets transversaux et locaux de promotion des droits culturels et de l'interculturalité	1.450	1.450	
31	1	11	41.01	31	07	4130	CE-CLL	Financement du protocole de collaboration de lutte contre les discriminations	34	34	
31	1	11	41.02	31	10	4130	CE-CLL	Financement de l'accord de coopération entre la Région wallonne et la Communauté française dans le cadre du renforcement des synergies en matière statistiques	140	140	
31	1	11	41.03	31	13	4130	CE-CLL	Subventions aux institutions publiques organisatrices des fêtes de la Communauté française	200	200	
31	1	11	81.01	31	76	8141	CE-CLL	Participation de la Communauté française au fonds START	-	-	
Totaux activité 31											
									CE-CLL	3.383	3.453

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
32 - Egalité des chances											
37	1	11	12.30	32	28	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services. Actions diverses dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté française	152	152	
37	1	11	33.06	32	48	3300	CE-CLL	Subventions pour des projets dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté française Wallonie-Bruxelles	216	216	
37	1	11	33.08	32	54	3300	CE-CLL	Subventions pour des projets dans le domaine des droits des femmes en Communauté Française	300	300	
37	1	11	41.01	32	08	4130	CE-CLL	Financement de l'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et l'Etat fédéral relatif à la gestion financière des Coordinations provinciales pour l'égalité entre les femmes et les hommes	49	49	
37	1	11	41.02	32	11	4130	CE-CLL	Subventions aux Universités de la Communauté française pour des projets en matière d'égalité des chances	-	-	
37	1	11	44.01	32	35	4430	CE-CLL	Subventions aux Universités libres pour des projets en matière d'égalité des chances	-	-	
37	1	11	45.01	32	44	4540	CE-CLL	Dotation au fonctionnement du Centre interfédéral pour l'Egalité des chances et la lutte contre le racisme et les discriminations	197	197	
Totaux activité 32											
									CE-CLL	914	914
33 - Communauté germanophone											
31	1	11	33.04	33	43	3300	CE-CLL	Subvention allouée dans le cadre de la coopération entre les Communautés française et germanophone (loi du 31 décembre 1983 - art. 55, § 3)	75	75	
Totaux activité 33											
									CE-CLL	75	75
34 - Manifestations diverses											
35	1	11	12.71	34	56	1211	CE-CLL	Dépenses inhérentes à des manifestations diverses et notamment de pratiques sportives	-	-	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
35	1	11	33.02	34	38	3300	CE-CLL	Subventions diverses à des actions de visibilité de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment par la pratique sportive	65	75
Totaux activité 34										
CE-CLL									65	75
35 - Initiatives dans le domaine de l'éducation										
31	1	11	12.02	35	44	1211	CE-CLL	Dépenses consenties pour la coopération entre les 3 Communautés dans le domaine de l'éducation	-	-
31	1	11	33.03	35	42	3300	CE-CLL	Subventions diverses consenties pour la coopération entre les 3 Communautés dans le domaine de l'éducation	30	30
Totaux activité 35										
CE-CLL									30	30
36 - Interventions diverses de la Loterie nationale										
31	1	11	01.01	36	40	0100 3300	FBM	Fonds budgétaire destiné à la répartition du bénéfice annuel de la Loterie nationale entre les attributaires (C)	23.879	23.879
Totaux activité 36										
FBM									23.879	23.879
37 - Protection des droits de l'enfant										
31	1	11	01.01	37	41	0100 1211 3300	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à la protection des droits de l'enfant	70	70
31	1	11	01.02	37	44	0100 1211 3300	FBM	Fonds budgétaire destiné à subventionner des actions en relation avec les droits de l'enfant (A)	5	5
31	1	11	12.01	37	43	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à la diffusion de la convention des droits de l'enfant, à la formation et à l'information et à l'organisation de manifestations, dans le cadre de travaux internationaux	280	280
31	1	11	33.01	37	38	3300	CE-CLL	Subventions relatives à la diffusion de la convention des droits de l'enfant, à la formation et à l'information et à l'organisation de manifestations, dans le cadre des travaux internationaux	60	60
Totaux activité 37										
CE-CLL									410	410
FBM									5	5

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
38 - Démocratie ou barbarie											
31	1	11	12.01	38	44	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux actions du service démocratie ou barbarie et aux actions du Conseil de la Transmission de la Mémoire	110	110	
31	1	11	12.02	38	47	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature destinées à mettre en œuvre la Présidence belge de la Task Force Holocaust et à la commémoration du centenaire de la guerre 14-18	-	-	
31	1	11	33.01	38	39	3300	CE-CLL	Subventions destinées à mettre en œuvre la Présidence belge de la Task Force Holocaust et à la commémoration du centenaire de la guerre 14-18	-	-	
Totaux activité 38											
									CE-CLL	110	110
39 - Plan de préservation des exploitations des patrimoines											
32	1	11	33.01	39	40	3300	CE-CLL	Subvention aux associations culturelles reconnues ou subventionnées développant des activités de numérisation concertées dans le cadre des normes et standards définis par la Communauté française	-	-	
Totaux activité 39											
Totaux programme 3											
									CE-CLL	4.987	5.067
									FBM	23.884	23.884
PROGRAMME 4											
INITIATIVE ET INTERVENTIONS DIVERSES - CULTURE-ÉCOLE											
40 - Subventions											
36	1	11	33.04	40	50	3300	CE-CLL	Subvention au Centre de recherches en économie régionale et politique économique (CERPE)	59	59	
Totaux activité 40											
									CE-CLL	59	59
41 - Dépenses diverses											

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
32	1	11	01.01	41	45	0100 1211 3300	CE-CLL	Dépenses de toute nature visant à favoriser l'épanouissement de l'élève par des pratiques culturelles, notamment les activités liées à la littérature des Arts de la scène, et à établir des passerelles entre la Culture et l'Ecole	-	-
32	1	11	01.02	41	48	0100 1211 3300	CE-CLL	Dépenses de toute nature liées à la mise en œuvre du programme d'action concertée Culture-Enseignement	669	669
32	1	11	12.01	41	47	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achat de biens non durables et de services	5	5
32	1	11	33.01	41	42	3300	CE-CLL	Subventions aux établissements scolaires ou organismes culturels dans le cadre du décret Culture-Ecole	102	102
Totaux activité 41										
								CE-CLL	776	776
Totaux programme 4										
								CE-CLL	835	835
PROGRAMME 5 CABINETS DISSOUS										
50 - Charges liées aux cabinets dissous										
31	1	11	11.03	50	53	1111 1112 1120 1131 1140	CE-CLL	Charges du personnel liées aux cabinets dissous	827	827
31	1	11	11.06	50	62	1111 1112 1120 1131 1140	CE-CLL	Traitements et indemnités quelconques des agents mis à disposition des Ministres sortant de charge	399	399
31	1	11	11.07	50	65	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitements et indemnités quelconques des agents mis à disposition des Ministres sortant de charge, y compris créances années antérieures	16	16
31	1	11	12.02	50	59	1211	CE-CLL	Charges liées aux cabinets dissous	100	100
Totaux activité 50										
								CE-CLL	1.342	1.342
Totaux programme 5										
								CE-CLL	1.342	1.342

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
PROGRAMME 6											
INSTITUT DE FORMATION PERMANENTE POUR LES CLASSES MOYENNES ET LES PETITES ENTREPRISES											
60 - Fonctionnement											
32	1	11	01.01	60	64	0100 1211 3300	CE-CLL	Dotation à l'Institut de formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises IFPME	-	-	
Totaux activité 60											
Totaux programme 6											
PROGRAMME 7											
CORPS INTERMINISTERIEL DES COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT											
70 - Frais de fonctionnement des Commissaires											
31	1	11	11.04	70	76	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Rémunération du personnel autre que statutaire	1.258	1.258	
31	1	11	12.01	70	76	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	114	114	
31	1	11	12.06	70	91	1211	CE-CLL	Loyers	-	-	
31	1	11	74.01	70	52	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	10	10	
Totaux activité 70											
									CE-CLL	1.382	1.382
Totaux programme 7											
									CE-CLL	1.382	1.382
PROGRAMME 8											
CELLULE FISCALE ET CELLULE D'INFORMATIONS FINANCIÈRES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE											
80 - Cellule fiscale											
36	1	11	11.01	80	77	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitements et indemnités du personnel	75	75	
36	1	11	12.01	80	86	1211	CE-CLL	Frais de fonctionnement	21	21	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
36	1	11	74.01	80	62	7410 7422	CE-CLL	Dépenses patrimoniales	10	10
Totaux activité 80										
CE-CLL									106	106
81 - Cellule d'informations financières										
36	1	11	11.01	81	78	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitements et indemnités du personnel	-	-
36	1	11	12.01	81	87	1211	CE-CLL	Frais de fonctionnement	-	-
36	1	11	74.01	81	63	7410 7422	CE-CLL	Dépenses patrimoniales	-	92
Totaux activité 81										
CE-CLL									-	92
Totaux programme 8										
CE-CLL									106	198
PROGRAMME 9 CELLULE COMPTABILITÉ										
90 - Cellule comptabilité										
36	1	11	01.01	90	94	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature en rapport avec l'informatisation d'une comptabilité publique	100	100
36	1	11	11.01	90	87	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitements et indemnités du personnel	170	170
36	1	11	12.01	90	96	1211	CE-CLL	Frais de fonctionnement	-	-
36	1	11	74.01	90	72	7410 7422	CE-CLL	Dépenses patrimoniales	-	-
Totaux activité 90										
CE-CLL									270	270
Totaux programme 9										
CE-CLL									270	270
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 11										
CE-CLL									160.451	160.573
CE-CLNL									256.320	256.855
FBM									24.154	24.154

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 12**INFORMATIQUE****PROGRAMME 1****INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE****14 - Dotation ETNIC - Cyberécoles**

36	1	12	41.01	14	17	4140	CE-CLL	Dotation à l'Entreprise publique des Technologies Nouvelles de l'Information et de la Communication (ETNIC)	31.991	31.991
----	---	----	-------	----	----	------	--------	---	--------	--------

Totaux activité 14

CE-CLL	31.991	31.991
--------	--------	--------

Totaux programme 1

CE-CLL	31.991	31.991
--------	--------	--------

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 12

CE-CLL	31.991	31.991
--------	--------	--------

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.

**DIVISION ORGANIQUE 13
GESTION DES IMMEUBLES**

**PROGRAMME 0
SUBSTANCE**

01 - Biens, services et indemnités

36	1	13	12.20	01	21	1211	CE-CLL	Services de l'Administrateur général et dépenses permanentes pour l'achat de biens non-durables et de services	35	35
----	---	----	-------	----	----	------	--------	--	----	----

Totaux activité 01

CE-CLL	35	35
---------------	-----------	-----------

Totaux programme 0

CE-CLL	35	35
---------------	-----------	-----------

**PROGRAMME 1
IMMEUBLES DE LA COMMUNAUTÉ
FRANÇAISE**

**11 - Gestion des immeubles de la
Communauté française**

36	1	13	01.01	11	69	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en lien avec le Pass	250	250
----	---	----	-------	----	----	------	--------	---	-----	-----

36	1	13	12.07	11	89	1211	CE-CLL	Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables	1.139	833
----	---	----	-------	----	----	------	--------	---	-------	-----

36	6	13	12.31	11	64	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature résultante de la gestion des immeubles de la Communauté française en propriété ou en copropriété	-	-
----	---	----	-------	----	----	------	--------	---	---	---

36	1	13	72.32	11	25	7200 7422	CE-CLL	Achats de terrains et de bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiment	2.494	2.881
----	---	----	-------	----	----	--------------	--------	---	-------	-------

Totaux activité 11

CE-CLL	3.883	3.964
---------------	--------------	--------------

12 - Loyers et énergie

36	1	13	12.06	12	87	1212	CE-CLL	Loyers de biens immobiliers administratifs en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments	10.612	10.612
----	---	----	-------	----	----	------	--------	---	--------	--------

36	6	13	12.08	12	93	1250	CE-CLL	Taxe régionale et mainmorte	-	-
----	---	----	-------	----	----	------	--------	-----------------------------	---	---

Totaux activité 12

CE-CLL	10.612	10.612
---------------	---------------	---------------

13 - Biens, services, assurances

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
36	1	13	12.08	13	94	1211	CE-CLL	Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables (travaux et fournitures pour l'aménagement de locaux, dégâts locatifs,...)	-	-
36	1	13	12.22	13	39	1211	CE-CLL	Paiement de primes d'assurance	45	45
Totaux activité 13										
CE-CLL									45	45
14 - Charges financières relatives aux bâtiments de la Communauté française										
36	1	13	22.21	14	30	2150	CE-CLL	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre"	182	182
36	1	13	22.22	14	33	2150	CE-CLL	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble "Surllet de Chokier"	184	184
36	1	13	22.23	14	36	2150	CE-CLL	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre - Extension"	96	96
36	1	13	22.24	14	39	2150	CE-CLL	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble occupé par l'Antenne déconcentrée de l'Aide à la Jeunesse à Charleroi	44	44
36	1	13	71.01	14	23	9170	CE-CLL	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre"	3.320	3.320
36	1	13	71.02	14	26	9170	CE-CLL	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble "Surllet de Chokier"	1.981	1.981
36	1	13	71.03	14	29	9170	CE-CLL	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre - Extension"	2.964	2.964
36	1	13	71.04	14	32	9170	CE-CLL	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble occupé par l'Antenne déconcentrée de l'Aide à la Jeunesse à Charleroi	234	234
Totaux activité 14										
CE-CLL									9.005	9.005
Totaux programme 1										
CE-CLL									23.545	23.626
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 13										
CE-CLL									23.580	23.661

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 14											
RELATIONS INTERNATIONALES ET											
ACTIONS DU FONDS SOCIAL											
EUROPÉEN											
PROGRAMME 1											
RELATIONS INTERNATIONALES											
11 - Wallonie Bruxelles International											
31	1	14	41.01	11	68	4140 4531	CE-CLL	Dotation à Wallonie Bruxelles International	35.509	35.509	
31	1	14	41.02	11	71	4140 4531	CE-CLL	Dotation complémentaire à WBI pour le projet "Villages et écoles assainis en RDC"	-	-	
Totaux activité 11											
									CE-CLL	35.509	35.509
12 - Interventions diverses dans le cadre des relations internationales											
31	1	14	01.01	12	00	0100 1211 3300	CE-CLL	Provision interdépartementale pour les dépenses liées à la Présidence belge de l'Union européenne en 2010	-	-	
31	1	14	12.71	12	18	1211	CE-CLL	Dépenses inhérentes à des actions et manifestations diverses dans le cadre des relations internationales	-	-	
31	1	14	12.72	12	21	1211	FBM	Fonds budgétaire relatif aux activités organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles durant la présidence du Comité des ministres du Conseil de l'Europe	309	309	
31	1	14	33.02	12	00	3300	CE-CLL	Subventions diverses dans le cadre des relations internationales	297	297	
31	1	14	52.01	12	71	5210	CE-CLL	Subventions diverses dans le cadre des relations internationales	-	-	
Totaux activité 12											
									CE-CLL	297	297
									FBM	309	309
13 - Intervention en faveur de la Cocof											
31	1	14	45.01	13	09	4510	CE-CLL	Dotation complémentaire à la Cocof (relations internationales)	294	294	
Totaux activité 13											
									CE-CLL	294	294

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
Totaux programme 1											
									CE-CLL	36.100	36.100
									FBM	309	309
PROGRAMME 2											
ACTIONS DU FONDS SOCIAL											
EUROPÉEN											
20 - Financement d'activités de											
contrôle et de l'audit											
31	1	14	12.01	20	10	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	9	9	
Totaux activité 20											
									CE-CLL	9	9
22 - Actions et études diverses											
31	1	14	01.01	22	10	1211	CE-CLL	Quote-part de la Communauté française - Évaluations actions Union européenne	-	-	
31	1	14	01.02	22	13	1211	CE-CLL	Informatisation de la cellule FSE	-	-	
31	1	14	01.03	22	16	0100 1211 7422	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec les activités de l'agence FSE	59	72	
Totaux activité 22											
									CE-CLL	59	72
Totaux programme 2											
									CE-CLL	68	81
PROGRAMME 3											
DIVERSES INITIATIVES DANS LE											
DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT											
30 - Subventions - Cotisations et											
Interventions diverses - Recherches											
et enquêtes -Participation aux											
programmes européens											
31	1	14	01.03	30	24	0100 1111 1112 1120 1131 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature pour l'unité Eurydice	10	10	
31	1	14	12.01	30	20	1211	CE-CLL	Dépenses courantes pour l'achat de biens non durables et de services	123	113	
33	1	14	12.02	30	23	1211	CE-CLL	Renforcement de l'attractivité de l'enseignement supérieur	21	21	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
31	1	14	33.07	30	33	1211 3530 3540	CE-CLL	Recherches et enquêtes - Relations internationales	44	44
31	1	14	35.40	30	53	3540	CE-CLL	Action de toute nature et cotisations internationales (CONFEMEN et CERI - OCDE)	115	112
33	1	14	41.30	30	77	4130	CE-CLL	Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du sous-programme Erasmus	178	178
33	1	14	41.31	30	80	4130	CE-CLL	Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du sous-programme Erasmus Belgica	90	90
33	1	14	41.32	30	83	4130	CE-CLL	Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du Fonds d'aide à la mobilité étudiante	1.495	1.495
33	1	14	41.33	30	86	4130	CE-CLL	Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du projet AESI - langue germaniques	45	45
33	1	14	41.34	30	89	4130	CE-CLL	Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du projet ASEM - DUO	17	17
Totaux activité 30										
									CE-CLL	
									2.138	2.125
Totaux programme 3										
									CE-CLL	
									2.138	2.125
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 14										
									CE-CLL	
									38.306	38.306
									FBM	
									309	309

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.

TOTAUX CHAPITRE I

CE-CLL	306.314	306.517
CE-CLNL	256.320	256.855
FBM	24.463	24.463

CHAPITRE II

SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE, AUDIOVISUEL ET SPORT

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 15
INFRASTRUCTURES DE LA SANTÉ,
DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA
CULTURE ET DU SPORT

PROGRAMME 0
SUBSISTANCE

01 - Subsistance administration

32	1	15	12.01	01	18	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	5	5
32	1	15	74.01	01	91	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	4	4
Totaux activité 01										
									CE-CLL	
									9	9
Totaux programme 0										
									CE-CLL	
									9	9

PROGRAMME 1
CHARGES D'EMPRUNT,
INVESTISSEMENTS ET
SUBVENTIONS POUR
INVESTISSEMENTS DANS LE
DOMAINE DE LA SANTÉ ET DES
AFFAIRES SOCIALES

12 - Hôpitaux universitaires

31	1	15	41.31	12	89	3111	CE-CLL	Intervention dans les charges d'intérêts des emprunts des hôpitaux universitaires	-	-
31	1	15	61.34	12	84	5111	CE-CLL	Construction, aménagement et équipement des hôpitaux universitaires	1.315	1.315
Totaux activité 12										
									CE-CLL	
									1.315	1.315

13 - Aide à la Jeunesse

34	1	15	12.01	13	30	1211 7422	CE-CLL	Travaux et prestations de services inhérentes aux entretiens du propriétaire, aménagements et rénovations légères ainsi qu'aux fournitures de 1er équipement	228	259
34	1	15	12.06	13	45	1211	CE-CLL	Loyers de biens immobiliers administratifs en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments	2.541	2.541
34	1	15	12.22	13	93	1211	CE-CLL	Aide à la jeunesse : paiement de primes d'assurance	19	19

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
32	1	15	01.01	23	38	6341 7200 7422	FBM	Fonds budgétaire pour l'achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagements et premier équipement de bâtiments d'infrastructures culturelles ainsi que des subsides (A)	2.000	2.000
32	1	15	12.06	23	55	1211	CE-CLL	Loyers de biens immobiliers culturels, en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments	363	363
32	1	15	12.22	23	06	1211	CE-CLL	Paiement de primes d'assurances	134	134
32	1	15	43.01	23	28	4332	CE-CLL	Subventions aux pouvoirs publics dans le cadre de l'accord de coopération culture patrimoine entre la RW et la FWB	100	50
32	1	15	43.32	23	24	4323	CE-CLL	Subventions pour le financement des charges d'intérêts d'emprunts des collectivités locales pour achat de bâtiments et de travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française	-	474
32	1	15	43.33	23	27	4323	CE-CLL	Subventions pour le financement des charges d'intérêts d'emprunts des collectivités locales et du musée juif de Belgique pour achat de bâtiments et de travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région bruxelloise	-	-
32	1	15	63.41	23	37	6311 6321	CE-CLL	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française	3.758	1.014
32	1	15	63.42	23	40	6321	CE-CLL	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région bruxelloise	278	100
32	1	15	63.43	23	43	6321	CE-CLL	Subventions pour le financement des charges d'amortissements des collectivités locales pour achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française	-	560
32	1	15	63.44	23	46	6321	CE-CLL	Subventions pour le financement des charges d'amortissements des collectivités pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région bruxelloise	-	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
32	1	15	72.41	23	21	7200 7422	CE-CLL	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments	3.644	589	
32	1	15	72.42	23	24	7200 7422	CE-CLL	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments- Région de langue française	1.920	2.540	
32	1	15	72.43	23	27	7200 7422	CE-CLL	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments - Région bruxelloise	821	350	
32	1	15	72.65	23	93	7200 7422	CE-CLL	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement, maintenance et premier équipement de bâtiments	602	200	
Totaux activité 23											
									CE-CLL	11.620	6.374
									FBM	2.000	2.000
24 - Défense et mise en valeur de l'architecture											
32	1	15	12.30	24	31	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à la défense et à la mise en valeur de l'architecture	149	189	
32	1	15	33.21	24	96	3300	CE-CLL	Subventions aux associations pour la défense et la mise en valeur de l'architecture	134	134	
Totaux activité 24											
									CE-CLL	283	323
25 - Cinéma Palace											
32	1	15	52.10	25	41	5210	CE-CLL	Subventions pour la rénovation du Cinéma Palace à Bruxelles - Région bruxelloise	150	100	
Totaux activité 25											
									CE-CLL	150	100
26 - Théâtre National de la Communauté Wallonie-Bruxelles											
32	1	15	52.10	26	42	5210	CE-CLL	Subventions pour l'acquisition du Théâtre National de la Communauté Wallonie-Bruxelles - Région bruxelloise	1.005	1.005	
Totaux activité 26											
									CE-CLL	1.005	1.005
27 - Maison de jeunes											

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
37	1	15	52.11	27	46	5210	CE-CLL	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de maisons de jeunes - Région de langue française	138	138
37	1	15	52.12	27	49	5210	CE-CLL	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de maisons de jeunes - Région bruxelloise	46	46
Totaux activité 27										
									CE-CLL	
									184	184
Totaux programme 2										
									CE-CLL	
									13.242	7.993
									FBM	
									2.000	2.000
PROGRAMME 3										
CHARGES D'EMPRUNT,										
INVESTISSEMENTS ET										
SUBVENTIONS POUR										
INVESTISSEMENTS DU SPORT										
31 - Charges d'emprunt										
35	6	15	21.02	31	35	2110	CE-CLL	Charges d'intérêts d'emprunts relatives à la construction d'un hall de sports à Jambes	-	-
35	6	15	21.03	31	38	2110	CE-CLL	Charges d'intérêts d'emprunts relatives au Sart Tilman	-	-
35	6	15	63.27	31	03	9110	CE-CLL	Charges d'amortissements relatives à la construction d'un hall de sports à Jambes	-	-
35	1	15	63.28	31	06	9110	CE-CLL	Charges d'amortissements d'emprunts relatives au Sart Tilman	-	-
Totaux activité 31										
32 - Centres sportifs										
35	1	15	12.06	32	64	1212	CE-CLL	Loyers d'infrastructures sportives, en ce compris les loyers, rétribution et indemnités dues aux bailleurs. Impôts grevant les bâtiments	1.152	1.152
35	1	15	12.22	32	15	1211	CE-CLL	Centres sportifs paiement de prime d'assurance	67	67
35	6	15	12.56	32	20	1211 7422	CE-CLL	Travaux et prestations de services inhérents aux entretiens du propriétaires, aménagements et rénovations légères ainsi qu'aux fournitures du 1er équipement en Communauté française	-	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
35	1	15	12.57	32	23	1211 7422	CE-CLL	Travaux et prestations de services inhérentes aux entretiens du propriétaire, aménagement et rénovations légères ainsi qu'aux fournitures de 1er équipement.	594	443
35	1	15	12.58	32	26	1211 7422	CE-CLL	Travaux et prestations de services inhérentes aux entretiens du propriétaire, aménagements et rénovations légères ainsi qu'aux fournitures de 1er équipement – Région de Bruxelles-Capitale	40	77
35	1	15	72.56	32	75	7200 7422	CE-CLL	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs	-	-
35	1	15	72.57	32	78	7200 7422	CE-CLL	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs - Région de langue française, en ce compris Les Arcs (France)	5.680	6.720
35	1	15	72.58	32	81	7200 7422	CE-CLL	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs - Région bruxelloise	1.733	115
Totaux activité 32										
									CE-CLL	
									9.266	8.574
33 - Centres sportifs de haut niveau										
35	1	15	01.02	33	51	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à la création d'un centre sportif de haut niveau	4.540	5.032
35	1	15	12.07	33	68	1212	CE-CLL	Location d'une infrastructure sportive	1.000	1.000
35	6	15	72.59	33	85	1211 7200 7422	CE-CLL	Achat de terrains et de bâtiments. Renovation des centres sportifs	-	-
Totaux activité 33										
									CE-CLL	
									5.540	6.032
Totaux programme 3										
									CE-CLL	
									14.806	14.606
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 15										
									CE-CLL	
									38.511	33.062
									FBM	
									2.000	2.000

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 16											
SANTÉ											
PROGRAMME 2											
PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ											
24 - Subventions et actions pour la mise en œuvre du Plan Communautaire Opérationnel (PCO)											
32	1	16	12.02	24	71	1211	FBM	Fonds budgétaire destiné au financement du programme de vaccination par l'INAMI (A)	-	-	
32	1	16	33.10	24	90	3300	FBM	Fonds budgétaire destiné au financement des programmes de dépistage des cancers (A)	340	339	
Totaux activité 24											
									FBM	340	339
Totaux programme 2											
									FBM	340	339
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 16											
									FBM	340	339

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 17**AIDE À LA JEUNESSE****PROGRAMME 0****SUBSISTANCE****01 - Fonctionnement de divers services**

34	5	17	12.01	01	72	1211	CE-CLL	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'expert étrangers à l'administration et prestations de tiers, y compris les dépenses afférentes aux années budgétaires antérieures	255	255
----	---	----	-------	----	----	------	--------	--	-----	-----

34	5	17	12.02	01	75	1211	CE-CLL	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux, à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien, créances années antérieures. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration	3.086	3.086
----	---	----	-------	----	----	------	--------	--	-------	-------

34	5	17	12.03	01	78	1211	CE-CLL	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux, à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration, créances années antérieures	1.754	1.754
----	---	----	-------	----	----	------	--------	--	-------	-------

Totaux activité 01

CE-CLL	5.095	5.095
---------------	--------------	--------------

02 - Energie

34	5	17	12.03	02	79	1211	CE-CLL	Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon	-	-
----	---	----	-------	----	----	------	--------	---	---	---

Totaux activité 02**03 - Frais exposés en faveur des jeunes dans le secteur public**

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
34	5	17	12.29	03	61	1211	CE-CLL	Frais exposés en faveur des jeunes lors de missions de transfèrement, enquêtes, surveillance et assistance	2	2
34	5	17	12.32	03	70	1211	CE-CLL	Dépenses relatives à l'entretien des élèves confiés aux Institutions publiques de protection de la jeunesse, au Centre de Saint-Hubert et aux sections éducatives visées à l'article 33 du décret (y compris les frais de correspondance, d'action en milieu ouvert), frais de réception et de nourriture des participants aux formations et réunions organisées dans les locaux des IPPJ et aux centres d'Everberg et de Saint-Hubert	2.121	2.121
Totaux activité 03										
CE-CLL									2.123	2.123
04 - Formation										
34	5	17	12.33	04	74	1211	CE-CLL	Dépenses relatives à la prise en charge de formations à l'initiative du Service des méthodes, de la recherche et de la formation	283	283
Totaux activité 04										
CE-CLL									283	283
05 - Achat de matériel										
34	5	17	74.01	05	52	7410 7422	CE-CLL	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	489	489
Totaux activité 05										
CE-CLL									489	489
07 - Provision										
34	5	17	01.01	07	76	0100	CE-CLL	Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index	2.660	2.660
Totaux activité 07										
CE-CLL									2.660	2.660
Totaux programme 0										
CE-CLL									10.650	10.650
PROGRAMME 1										
JEUNES EN DANGER ET JEUNES DÉLINQUANTS										
11 - prévention générale, Initiatives novatrices et actions transversales										

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
34	5	17	12.34	11	84	1211	CE-CLL	Dépenses de fonctionnement des Conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse	30	30	
34	5	17	12.35	11	87	1211	CE-CLL	Dépenses relatives aux actions d'information en matière de prévention générale	87	87	
34	5	17	12.37	11	93	1211	CE-CLL	Dépenses relatives aux actions de prévention générale des Conseils d'arrondissement	148	148	
34	5	17	12.70	11	95	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en matière de protection de la jeunesse et d'aide à la jeunesse	53	53	
34	5	17	33.08	11	01	3300	CE-CLL	Subventions aux actions de prévention générale des Conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse	348	348	
34	5	17	33.09	11	04	3300	CE-CLL	Subventions aux actions menées dans le cadre de l'opération "Eté-jeunes".	-	-	
34	5	17	33.12	11	13	3300	CE-CLL	Subventions accordées aux projets d'impulsion pour la politique des immigrés	167	167	
34	5	17	33.16	11	25	3300	CE-CLL	Subventions destinées notamment à la réalisation d'initiatives novatrices dans le secteur de la protection de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse	102	102	
34	5	17	33.17	11	28	3300	CE-CLL	Subvention au Service "Ecoute-Enfants" de la Communauté française	224	224	
34	5	17	33.18	11	31	3300	CE-CLL	Subventions destinées à la réalisation d'actions transversales de l'aide à la jeunesse avec d'autres secteurs	-	54	
Totaux activité 11											
									CE-CLL	1.159	1.213
13 - Aides à l'adoption											
34	5	17	01.01	13	82	0100 1211 3300	FBM	Fonds budgétaire destiné à couvrir les dépenses de toute nature relative à l'adoption (A)	61	50	
34	5	17	12.74	13	12	1211	CE-CLL	Dépenses liées à l'exécution des missions fixées à l'Autorité centrale communautaire (ACC) par le décret du 31 mars 2004 relatif à l'adoption	233	233	
34	5	17	33.05	13	91	3300	CE-CLL	Subventions aux organismes oeuvrant dans le domaine de l'adoption	930	930	
34	5	17	33.06	13	94	3300	CE-CLL	Subventions d'initiatives en matière d'adoption	-	-	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
Totaux activité 13									CE-CLL	1.163	1.163
									FBM	61	50
14 - Etablissements, milieux d'accueil et initiatives diverses											
34	5	17	33.04	14	89	3300	FBM	Fonds budgétaire destiné à subventionner des actions et des mesures d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse (A).	12.705	12.705	
34	5	17	33.07	14	01	3300	CE-CLL	Subvention destinée au "Fonds Intersyndical de l'Aide sociale"	102	102	
34	5	17	33.10	14	10	3300	CE-CLL	Subsides aux jeunes, particuliers et services, couvrant les interventions d'aide décidées dans le cadre du décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse	2.500	2.500	
34	5	17	33.11	14	13	3300	CE-CLL	Formation continuée en matière d'aide à la jeunesse	1.430	1.430	
34	5	17	33.14	14	22	3300	CE-CLL	Subventions pour frais particuliers des services d'aide en milieu ouvert	-	-	
34	5	17	33.17	14	31	3300	CE-CLL	Subventions des services d'aide en milieu ouvert	20.493	20.493	
34	5	17	33.18	14	34	3300	CE-CLL	Subventions des centres d'orientation éducative	7.135	7.135	
34	5	17	33.19	14	37	3300	CE-CLL	Subventions des services de prestations éducatives et philanthropiques	4.562	4.562	
34	5	17	33.20	14	40	3300	CE-CLL	Subventions aux Services d'accueil spécialisé de la petite enfance (SASPE)	140	140	
34	5	17	33.21	14	43	3300	CE-CLL	Subventions à des internats scolaires	2.520	2.520	
34	5	17	33.22	14	46	3300	CE-CLL	Subventions à des hôpitaux et établissements conventionnés par l'INAMI	300	300	
34	5	17	33.23	14	49	3431	CE-CLL	Subventions des familles d'accueil	4.500	4.500	
34	5	17	33.24	14	52	3431	CE-CLL	Subventions des services de placement familial	16.717	16.717	
34	5	17	33.25	14	55	3300	CE-CLL	Subventions des services de protutelle	481	481	
34	5	17	33.27	14	61	3300	CE-CLL	Subventions à des services non-agrérés pour l'accueil occasionnel des jeunes	300	300	
34	5	17	33.28	14	64	3300	CE-CLL	Subventions des mesures d'aide et de protection mises en oeuvre par les services d'hébergement	144.791	144.791	
34	5	17	33.29	14	67	3300	CE-CLL	Subventions des centres de jour	841	841	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
34	5	17	33.30	14	70	3300	CE-CLL	Subventions des services d'aide et d'intervention éducative	15.496	15.496	
34	5	17	33.31	14	73	3300	CE-CLL	Subvention destinée au Fonds Old Timer	-	-	
34	5	17	33.32	14	76	3300	CE-CLL	Subventions pour la prise en charge des jeunes confiés dans le cadre de l'aide ou de la protection de la jeunesse aux maisons maternelles situées en Région wallonne	510	510	
34	5	17	33.33	14	79	3300	CE-CLL	Subventions pour la prise en charge des jeunes confiés dans le cadre de l'aide ou de la protection de la jeunesse aux maisons maternelles situées en Région bruxelloise	106	106	
34	5	17	33.35	14	85	3300	CE-CLL	Subventions non marchand	23.801	23.801	
34	5	17	33.36	14	88	3300	CE-CLL	Plan de renforcement de l'Aide à la jeunesse	1.615	1.615	
34	5	17	33.37	14	91	3300	CE-CLL	Subventions aux Services d'Accrochage Scolaire	1.149	1.149	
34	5	17	33.38	14	94	3300	CE-CLL	Subventions aux projets SAIE post-IPPJ (en voie d'agrément)	106	106	
34	5	17	33.39	14	00	3300	CE-CLL	Subventions aux projets mettant en œuvre les séjours de rupture (en voie d'agrément)	874	874	
34	5	17	33.40	14	03	3300	CE-CLL	Subventions au fonds Mirabel social	283	283	
34	5	17	33.41	14	06	3300	CE-CLL	Subventions aux projets en voie d'agrément	3.520	3.520	
34	5	17	81.01	14	27	8112	FBM	Fonds budgétaire destiné aux prêts aux services agréés de l'aide à la jeunesse et aux organismes agréés d'adoption (B)	83	83	
Totaux activité 14											
									CE-CLL	254.272	254.272
									FBM	12.788	12.788
15 - Etudes et recherches scientifiques											
34	5	17	12.01	15	86	1211	CE-CLL	Frais d'organisation, de route, de séjour, prestations et rémunérations de personnes étrangères aux administrations de la Communauté française liés à la réalisation d'études et recherches scientifiques	-	-	
34	5	17	33.06	15	96	1211	CE-CLL	Financement de recherches dans le domaine de l'aide spécialisée à la jeunesse et dans le domaine de la protection de la jeunesse	83	83	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 18

MAISONS DE JUSTICE

PROGRAMME 0

SUBSISTANCE

01 - Administration centrale

34	6	18	12.01	01	02	1211	CE-CLL	Dépenses pour achat de biens non durables et de services	114	114
----	---	----	-------	----	----	------	--------	--	-----	-----

34	6	18	74.01	01	75	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	45	45
----	---	----	-------	----	----	------	--------	---	----	----

Totaux activité 01

CE-CLL	159	159
--------	-----	-----

02 - Maisons de justice

34	6	18	12.01	02	03	1211	CE-CLL	Dépenses pour achat de biens non durables et de services	256	256
----	---	----	-------	----	----	------	--------	--	-----	-----

34	6	18	12.02	02	06	1211	CE-CLL	Dépenses informatiques (ETNIC)	-	-
----	---	----	-------	----	----	------	--------	--------------------------------	---	---

34	6	18	74.01	02	76	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-
----	---	----	-------	----	----	------	--------	---	---	---

Totaux activité 02

CE-CLL	256	256
--------	-----	-----

03 - Formation

34	6	18	12.01	03	04	1211	CE-CLL	Dépenses pour achat de biens non durables et de services	585	585
----	---	----	-------	----	----	------	--------	--	-----	-----

Totaux activité 03

CE-CLL	585	585
--------	-----	-----

Totaux programme 0

CE-CLL	1.000	1.000
--------	-------	-------

PROGRAMME 1

CENTRE NATIONAL DE LA
SURVEILLANCE ELECTRONIQUE

11 - Dépenses de fonctionnement

34	6	18	01.01	11	10	1211	FBM	Fonds budgétaire destiné à couvrir les dépenses de toute nature relative à la surveillance électronique	20	20
----	---	----	-------	----	----	------	-----	---	----	----

34	6	18	12.01	11	12	1211	CE-CLL	Dépenses pour achat de biens non durables et de services	2.066	2.066
----	---	----	-------	----	----	------	--------	--	-------	-------

34	6	18	12.04	11	21	1211	CE-CLL	Dépenses administratives liées au système Siset	489	489
----	---	----	-------	----	----	------	--------	---	-----	-----

34	6	18	13.34	11	23	3300	CE-CLL	Aide financière aux détenus	1.783	1.783
----	---	----	-------	----	----	------	--------	-----------------------------	-------	-------

34	6	18	74.01	11	85	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-
----	---	----	-------	----	----	------	--------	---	---	---

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
34	6	18	74.02	11	88	1211	CE-CLL	Central téléphonique et générateur électrique	125	125
Totaux activité 11										
									CE-CLL	4.463
									FBM	20
Totaux programme 1										
									CE-CLL	4.463
									FBM	20
PROGRAMME 2										
AIDE SPÉCIALISÉE										
21 - Aides aux détenus										
34	6	18	33.03	21	23	3300	CE-CLL	Subventions aux services agréés d'aide sociale aux détenus et services liens	2.850	2.800
34	6	18	33.05	21	29	3300	CE-CLL	Subventions en faveur de l'aide aux détenus	215	215
34	6	18	52.01	21	91	5210	CE-CLL	Subventions d'équipement et d'aménagement aux associations et organismes d'aide aux détenus	9	9
Totaux activité 21										
									CE-CLL	3.074
22 - Aide sociale aux justiciables										
34	6	18	33.12	22	51	3300	CE-CLL	Subventions aux services d'aide aux justiciables	3.583	3.583
Totaux activité 22										
									CE-CLL	3.583
23 - Espace-rencontre										
34	6	18	33.12	23	52	1211	CE-CLL	Subventions aux services Espaces-rencontres	3.402	3.402
Totaux activité 23										
									CE-CLL	3.402
24 - Aide juridique de première ligne										
34	6	18	33.12	24	53	3300 1211	CE-CLL	Subvention aide juridique de première ligne	901	901
Totaux activité 24										
									CE-CLL	901
25 - Subvention Peine de travail										
34	6	18	33.12	25	54	3300	CE-CLL	Subventions aux projets de formation et de médiation réparatrice	3.736	3.736

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
Totaux activité 25											
									CE-CLL	3.736	3.736
Totaux programme 2											
									CE-CLL	14.696	14.646
PROGRAMME 3 SAINT-HUBERT											
31 - Saint-Hubert											
34	6	18	12.01	31	32	1211	CE-CLL	Dépenses pour achat de biens non durables et de services	315	315	
34	6	18	74.01	31	08	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	42	42	
Totaux activité 31											
									CE-CLL	357	357
Totaux programme 3											
									CE-CLL	357	357
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 18											
									CE-CLL	20.516	20.466
									FBM	20	20

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 19											
ENFANCE											
PROGRAMME 1											
OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE											
11 - Office de la Naissance et de l'Enfance											
32	1	19	12.01	11	39	1211 0100	CE-CLL	Vaccination y compris années antérieures	-	-	
32	1	19	41.01	11	09	4140	CE-CLL	Dotation à l'Office de la Naissance et de l'Enfance	329.838	329.838	
32	1	19	41.06	11	24	4140	CE-CLL	Dotation complémentaire relative aux subventions du non marchand	18.349	18.349	
Totaux activité 11											
									CE-CLL	348.187	348.187
Totaux programme 1											
									CE-CLL	348.187	348.187
PROGRAMME 2											
POLITIQUE ET ACCUEIL DE L'ENFANCE											
21 - Politique et accueil											
32	1	19	01.01	21	47	0100 1211 3300 7422	CE-CLL	Dépenses relatives à la politique de l'enfance	545	545	
32	1	19	33.01	21	44	3300	CE-CLL	Commission Nationale des Droits de l'Enfant	29	29	
32	1	19	52.46	21	59	5210	CE-CLL	Subvention d'équipement dans le cadre de la politique de l'enfance	108	108	
32	1	19	82.01	21	00	3300	CE-CLL	Avance exceptionnelle sur subside dans le cadre d'un litige en matière d'accueil	-	-	
Totaux activité 21											
									CE-CLL	682	682
Totaux programme 2											
									CE-CLL	682	682
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 19											
									CE-CLL	348.869	348.869

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 20
AFFAIRES GÉNÉRALES - CULTURE

PROGRAMME 0
SUBSISTANCE

01 - Personnel

32	4	20	01.01	01	54	0100	CE-CLL	Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non-marchand	52.270	52.270
32	4	20	11.06	01	62	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Dépenses de rémunérations relatives à l'exécution de l'arrêté royal n°25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand	3.500	3.500

Totaux activité 01

CE-CLL 55.770 55.770

02 - Biens et services

32	4	20	12.01	02	57	1211	CE-CLL	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers	194	194
32	4	20	12.02	02	60	1211	CE-CLL	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux à l'exclusion des dépenses énergétiques. Dépenses d'entretien, fournitures de biens et services : frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration	663	663
32	4	20	12.03	02	63	1211	CE-CLL	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers, y compris créances années antérieures	-	-
32	4	20	12.06	02	72	1212	CE-CLL	Loyers de bâtiments à destination culturelle n'appartenant pas à la Communauté française	137	137

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
32	4	20	12.31	02	50	1211	CE-CLL	Frais relatifs à des immeubles appartenant à la Communauté française ou loués par elle et affectés à des fins culturelles	187	187
32	4	20	12.32	02	53	1211	CE-CLL	Frais relatifs à des immeubles appartenant à la Communauté française ou loués par elle et affectés à des fins culturelles	-	-
Totaux activité 02										
CE-CLL									1.181	1.181
03 - Energie										
32	4	20	12.03	03	64	1211	CE-CLL	Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon	764	764
Totaux activité 03										
CE-CLL									764	764
04 - Equipement des centres										
32	4	20	74.01	04	35	7410 7422	CE-CLL	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	30	30
Totaux activité 04										
CE-CLL									30	30
05 - Centres extérieurs										
32	4	20	01.01	05	58	1211 7200 7422	FBM	Fonds budgétaire pour couvrir les frais de fonctionnement et d'investissements du Centre culturel "Marcel Hicter" et du Centre de formation socio culturelle de "Rossignol" (C)	500	500
Totaux activité 05										
FBM									500	500
Totaux programme 0										
CE-CLL									57.745	57.745
FBM									500	500
PROGRAMME 1										
INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES										
11 - Enquêtes, colloques, journées d'études, publications										
32	4	20	01.01	11	64	0100 1211 3300	CE-CLL	Dépenses relatives au domaine culturel, à la création et aux pratiques émergentes	764	764

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
32	4	20	01.03	11	70	1211	FBM	Fonds budgétaire pour les dépenses de toute nature au soutien à la culture francophone	-	-
32	4	20	12.20	11	26	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes; à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'études et à l'organisation d'activités culturelles interdisciplinaires	242	242
32	4	20	12.50	11	19	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à la professionnalisation et à la formation des acteurs culturels	35	78
32	4	20	12.51	11	22	1211	FBM	Fonds budgétaire pour des dépenses de toute nature relatives à la formation socio-culturelle (C)	4	4
32	4	20	33.02	11	64	3300	CE-CLL	Soutien d'actions et d'initiatives relatives à la professionnalisation et à la formation des acteurs culturels	40	40
Totaux activité 11										
									CE-CLL	1.081
									FBM	1.124
									4	4
13 - Activités culturelles pluridisciplinaires										
32	4	20	33.01	13	63	3300	CE-CLL	Subvention liée à la cession des centres de prêt de la Médiathèque de la Communauté française	5.999	5.999
32	4	20	33.02	13	66	4130	CE-CLL	Soutien à la Médiathèque de la Communauté française relative à l'emploi dans le secteur socio-culturel	-	-
32	4	20	33.03	13	69	4130	CE-CLL	Subvention à la Médiathèque de la Communauté française de Belgique	203	203
32	4	20	33.04	13	72	3300	CE-CLL	Soutien aux cultures urbaines et émergentes, à la musique électronique	928	928
32	4	20	33.06	13	78	3300	CE-CLL	Subvention à la "Fondation Mons 2015"	8.500	8.500
32	4	20	33.07	13	81	3300	CE-CLL	Subventions aux activités culturelles pluridisciplinaires et à l'action culturelle globale	2.709	2.709
32	4	20	33.08	13	84	3300	CE-CLL	Subventions à l'ASBL "Les Grignoux"	409	409
32	4	20	33.09	13	87	3300	CE-CLL	Formation des publics scolaires à la culture	50	50
32	4	20	33.10	13	90	3300	CE-CLL	Aides à des initiatives nouvelles, initiatives multidisciplinaires de partenariats européens, transfrontaliers, internationaux	-	-
32	4	20	33.12	13	96	3300	CE-CLL	Subventions aux ASBL développant en partenariat avec les villes, des programmes de valorisation culturelle ou des grands événements culturels	200	200

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
32	4	20	33.14	13	05	3300	CE-CLL	Subventions à des activités de création, de diffusion, de promotion et de formation des arts numériques	300	300
32	4	20	33.41	13	86	3300	CE-CLL	Subvention à l'ASBL "Le Botanique"	3.049	3.049
32	4	20	33.45	13	01	3300	CE-CLL	Subvention à l'ASBL "Halles de Schaerbeek"	1.699	1.699
32	4	20	43.07	13	74	4322	CE-CLL	Subventions aux communes, villes et provinces pour des activités culturelles	100	100
Totaux activité 13										
CE-CLL									24.146	24.146
14 - Etudes et recherches scientifiques										
32	4	20	33.08	14	85	3300	CE-CLL	Financement de recherches dans le domaine socio-culturel	-	-
Totaux activité 14										
15 - Organismes culturels										
32	4	20	12.20	15	30	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre du plan de préservation et d'exploitation des patrimoines culturels (plan PEP'S)	110	110
32	4	20	12.32	15	66	1211	FBM	Fonds budgétaire pour l'assurance, le remplacement et la réparation du matériel prêté, endommagé ou non restitué (A)	50	50
32	4	20	33.01	15	65	3300	CE-CLL	Subventions aux associations reconnues ou subventionnées développant des programmes de numérisation concertés dans le cadre du Plan de préservation et d'exploitation des patrimoines culturels (Plan Pep's)	-	-
32	4	20	52.21	15	05	5210	CE-CLL	Subventions d'aménagement et d'équipement aux : associations et compagnies de théâtre, musique et danse; associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistiques; l'éducation permanente; organisations de jeunesse; centres	160	160
32	4	20	63.51	15	00	6311 6321	CE-CLL	Subventions d'aménagement et d'équipement aux provinces et communes, en faveur des : associations et compagnies de théâtre, musique et danse; associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistique, l'éducation permanente;	39	39

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
32	4	20	74.05	15	58	7422	CE-CLL	Achat de biens mis à disposition d'organismes culturels par le centre de prêt de Naninne	291	291
32	4	20	74.06	15	61	7422	CE-CLL	Achat de biens mis à la disposition d'organismes culturels	-	-
32	4	20	74.07	15	64	7422	CE-CLL	Achat de biens mis à la disposition d'organismes culturels occupant des bâtiments appartenant à la Communauté française	-	-
Totaux activité 15										
CE-CLL									600	600
FBM									50	50
16 - Archives et musée de la littérature										
32	4	20	33.18	16	20	3300	CE-CLL	Subvention à l'ASBL "Archives et musée de la littérature"	1.329	1.329
Totaux activité 16										
CE-CLL									1.329	1.329
17 - Actions communes du Gouvernement										
32	4	20	30.05	17	52	3300	CE-CLL	Subventions au Programme de Transition Professionnelle	15	15
Totaux activité 17										
CE-CLL									15	15
Totaux programme 1										
CE-CLL									27.171	27.214
FBM									54	54
PROGRAMME 2										
CENTRES CULTURELS										
21 - Centres culturels										
32	4	20	33.38	21	85	3300	CE-CLL	Subventions aux organisations représentatives d'utilisateurs agréées et à des organisations fédératrices ou de coopération	194	194
32	4	20	33.39	21	88	3300	CE-CLL	Subventions aux Centres culturels, fonctionnement et interventions dans les rémunérations des animateurs et la coordination de leurs activités - Région de langue française	15.468	15.468
32	4	20	33.40	21	91	3300	CE-CLL	Subventions aux Centres culturels, fonctionnement et interventions dans les rémunérations des animateurs et la coordination de leurs activités - Région bruxelloise	1.314	1.314

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
Totaux activité 21									CE-CLL	16.976	16.976
22 - Centre culturel de la Communauté française "Le Botanique" ASBL											
32	4	20	33.41	22	95	3300	CE-CLL	Subvention à l'ASBL - Centre culturel de la Communauté française "Le Botanique"	-	-	
Totaux activité 22											
23 - Palais des Beaux-Artsde Charleroi - ASBL											
32	4	20	33.42	23	02	3300	CE-CLL	Subvention au Palais des Beaux-Arts de Charleroi - Région de langue française	-	-	
Totaux activité 23											
24 - Subventions extraordinaires aux centres culturels											
32	4	20	33.43	24	06	3300	CE-CLL	Subventions extraordinaires aux centres culturels - Région de langue française	475	475	
32	4	20	33.44	24	09	3300	CE-CLL	Subventions extraordinaires aux centres culturels - Région bruxelloise	-	-	
Totaux activité 24									CE-CLL	475	475
25 - Halles de Schaerbeek											
32	4	20	33.45	25	13	3300	CE-CLL	Halles de Schaerbeek - Centre culturel européen de la Communauté française	-	-	
Totaux activité 25											
26 - Centre culturel " Le Manège Mons"											
32	4	20	33.01	26	76	3300	CE-CLL	Subvention au Centre culturel transfrontalier " Le Manège Mons"	-	-	
Totaux activité 26											
Totaux programme 2									CE-CLL	17.451	17.451
PROGRAMME 3											
COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE											

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 21**ARTS DE LA SCÈNE**

PROGRAMME 1
INITIATIVES ET INTERVENTIONS
DIVERSES

11 - Initiatives diverses dans le domaine des arts de la scène

32	4	21	12.20	11	53	1211	CE-CLL	Dépenses relatives au domaine des arts de la scène	15	15
----	---	----	-------	----	----	------	--------	--	----	----

Totaux activité 11

CE-CLL 15 15

12 - Initiatives diverses en matière de promotion, de diffusion et de décentralisation artisttiques

32	4	21	12.39	12	14	1211	CE-CLL	Dépenses relatives à la promotion des arts de la scène	108	108
----	---	----	-------	----	----	------	--------	--	-----	-----

32	4	21	33.35	12	94	3300	CE-CLL	Subventions à la diffusion et à la décentralisation des arts de la scène : cadre scolaire	592	592
----	---	----	-------	----	----	------	--------	---	-----	-----

32	4	21	33.36	12	00	3300	CE-CLL	Subventions à la diffusion et la décentralisation des arts de la scène : programmes de promotion	165	165
----	---	----	-------	----	----	------	--------	--	-----	-----

32	4	21	33.37	12	03	3300	CE-CLL	Subventions à la diffusion et à la décentralisation des arts de la scène : centres culturels et centres dramatiques (spectacles tout public)	769	769
----	---	----	-------	----	----	------	--------	--	-----	-----

32	4	21	33.38	12	06	3300	CE-CLL	Subventions à la diffusion et à la décentralisation des arts de la scène : lieux divers (spectacles tout public)	239	239
----	---	----	-------	----	----	------	--------	--	-----	-----

Totaux activité 12

CE-CLL 1.873 1.873

15 - Diffusion et promotion artistiques

32	4	21	33.03	15	01	3300	CE-CLL	Subventions aux associations et aux artistes pour des résidences artistiques et pour des activités de promotion, diffusion, décentralisation artistiques et culturelles	573	573
----	---	----	-------	----	----	------	--------	---	-----	-----

32	4	21	33.04	15	04	3300	CE-CLL	Subventions aux activités liées à la diffusion et la promotion du conte	177	177
----	---	----	-------	----	----	------	--------	---	-----	-----

Totaux activité 15

CE-CLL 750 750

17 - Activités pluridisciplinaires

En milliers d'euros

[illegible]

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
32	4	21	33.39	23	20	3300	CE-CLL	Subventions aux compagnies et théâtres professionnels pour adultes relevant des contrats-programmes et des conventions conclus ou en négociation	17.017	17.017
32	4	21	33.42	23	29	3300	CE-CLL	Subventions aux compagnies et théâtres professionnels non conventionnés	-	-
Totaux activité 23										
CE-CLL									17.017	17.017
24 - Aide aux projets										
32	4	21	33.45	24	39	3300	CE-CLL	Subventions aux projets de création et de diffusion théâtrales	1.230	1.230
Totaux activité 24										
CE-CLL									1.230	1.230
25 - Compagnies, théâtres et centres dramatiques pour l'Enfance et le jeunesse										
32	4	21	33.46	25	43	3300	CE-CLL	Subventions aux compagnies et théâtres pour l'enfance et la jeunesse conventionnés	3.251	3.251
32	4	21	33.47	25	46	3300	CE-CLL	Subventions aux compagnies et théâtres agréés	702	702
32	4	21	33.50	25	55	3300	CE-CLL	Aide à la création	300	300
32	4	21	33.51	25	58	3300	CE-CLL	Festivals théâtre jeunes publics	10	10
Totaux activité 25										
CE-CLL									4.263	4.263
26 - Théâtre-action										
32	4	21	33.48	26	50	3300	CE-CLL	Subventions au théâtre-action	1.675	1.675
Totaux activité 26										
CE-CLL									1.675	1.675
27 - Théâtre dialectal et folklorique										
32	4	21	33.49	27	54	3300	CE-CLL	Subventions au théâtre dialectal et folklorique	212	212
Totaux activité 27										
CE-CLL									212	212
28 - Théâtre semi-professionnel, amateur et universitaire										
32	4	21	33.52	28	64	3300	CE-CLL	Subventions aux compagnies et théâtres universitaires, semi-professionnels, amateurs, festivals et concours	386	386

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
32	4	21	33.53	28	67	3300	CE-CLL	Subventions aux compagnies et théâtres semi-professionnels	-	-
Totaux activité 28										
CE-CLL									386	386
29 - Promotion, recherche et création théâtrales										
32	4	21	33.04	29	18	3300	CE-CLL	Subventions aux festivals d'art dramatique et à la décentralisation théâtrale	1.372	1.372
32	4	21	33.06	29	24	3300	CE-CLL	Subventions aux associations de promotion et de formation théâtrales	1.438	1.438
Totaux activité 29										
CE-CLL									2.810	2.810
Totaux programme 2										
CE-CLL									39.203	39.203
PROGRAMME 3 MUSIQUE										
31 - Initiatives diverses en matière musicale										
32	4	21	12.50	31	66	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature faites notamment à l'initiative du Service de la Musique	18	18
32	4	21	33.01	31	11	3300	CE-CLL	Bourses à la création et à la formation continuée en musique classique	15	15
32	4	21	33.02	31	14	3300	CE-CLL	Bourses à la création et à la formation continuée et Prix de concours en musique non classique	7	7
Totaux activité 31										
CE-CLL									40	40
32 - Subventions en musique classique										
32	4	21	33.22	32	75	3300	CE-CLL	Subventions aux orchestres, ensembles et interprètes de musique classique non conventionnés	119	119
32	4	21	33.23	32	78	3300	CE-CLL	Subventions aux organisateurs de concerts, aux lieux de diffusion et de résidences artistiques et aux festivals de musique classique	54	54
32	4	21	33.24	32	81	3300	CE-CLL	Subventions diverses en musique classique et contemporaine	44	44
32	4	21	33.25	32	84	3300	CE-CLL	Bourses à la création et à la formation continuée en musique classique et contemporaine	30	30

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
32	4	21	33.35	32	17	3300	CE-CLL	Subventions aux associations de promotion, recherche, formation, concours, et aide aux projets ponctuels en musique classique	125	125
Totaux activité 32										
CE-CLL									372	372
33 - Subventions en musique non classique										
32	4	21	33.16	33	58	3300	CE-CLL	Subventions aux associations de musique non classique relevant des contrats-programmes et des conventions conclus ou en négociation	1.845	1.845
32	4	21	33.18	33	64	3300	CE-CLL	Subventions aux opérateurs non conventionnés en musique non classique issus des esthétiques rock, jazz, chanson, folk, ethniques ...	350	350
32	4	21	33.19	33	67	3300	CE-CLL	Subventions aux structures d'encadrement artistique (agences, labels, management)	404	404
32	4	21	33.20	33	70	3300	CE-CLL	Subventions aux lieux et organisateurs de concerts en musique non classique	316	316
Totaux activité 33										
CE-CLL									2.915	2.915
34 - Subvention à l'ASBL Conseil de la Musique										
32	4	21	33.17	34	62	3300	CE-CLL	Subvention à l'ASBL Conseil de la Musique de la Communauté française	888	888
Totaux activité 34										
CE-CLL									888	888
35 - Opéra royal de Wallonie										
32	4	21	33.26	35	90	3300	CE-CLL	Subvention à l'ASBL Opéra Royal de Wallonie - Centre lyrique de la Communauté française	14.507	14.507
32	4	21	33.27	35	93	3300	CE-CLL	Remboursement du prêt de l'Opéra Royal de Wallonie - Centre lyrique de la Communauté française	171	171
Totaux activité 35										
CE-CLL									14.678	14.678
36 - Orchestre philharmonique de Liège										
32	4	21	33.27	36	94	3300	CE-CLL	Subvention à l'ASBL Orchestre philharmonique royal de Liège et de la Communauté française	8.612	8.612

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux			
									Eng.	Liq.		
Totaux activité 36												
									CE-CLL	8.612	8.612	
									37 - Organismes de musique classique et contemporaine sous contrats-programmes ou conventions			
32	4	21	33.29	37	04	3300	CE-CLL	Subventions aux orchestres, ensembles musicaux et compagnies lyriques conventionnés		325	325	
32	4	21	33.30	37	07	3300	CE-CLL	Subventions aux structures de promotion et de formation aux organisateurs de concerts, aux lieux de diffusion et de résidences artistiques et aux festivals de musique classique conventionnés		352	352	
32	4	21	33.31	37	10	3300	CE-CLL	Subventions aux associations de production discographique conventionnées		273	273	
32	4	21	33.32	37	13	3300	CE-CLL	Subventions aux associations musicales et centres de musique électroacoustique conventionnés		435	435	
32	4	21	33.33	37	16	3300	CE-CLL	Subventions à diverses associations musicales conventionnées		33	33	
32	4	21	33.34	37	19	3300	CE-CLL	Subventions aux Jeunesses Musicales de la Communauté française		984	984	
32	4	21	33.35	37	22	3300	CE-CLL	Subvention à l'ASBL Orchestre Royal de Chambre de Wallonie		1.384	1.384	
32	4	21	33.36	37	25	3300	CE-CLL	Subvention à l'ASBL Centre d'Art vocal et de musique ancienne (CAVEMA)		665	665	
32	4	21	33.37	37	28	3300	CE-CLL	Subvention à l'ASBL Festival de Wallonie		477	477	
32	4	21	33.38	37	31	3300	CE-CLL	Subvention à l'ASBL Ars Musica		306	306	
Totaux activité 37												
									CE-CLL	5.234	5.234	
Totaux programme 3												
									CE-CLL	32.739	32.739	
PROGRAMME 4												
ART DE LA DANSE												
									41 - Initiatives diverses en matière de danse			
32	4	21	12.30	41	16	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en matière de danse		4	4	
32	4	21	33.01	41	21	3300	CE-CLL	Bourses à la création et à la formation continue		-	-	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
Totaux activité 41										
CE-CLL									4	4
42 - Centre chorégraphique de la Cxcommunauté française										
32	4	21	33.28	42	06	3300	CE-CLL	Subvention au Centre chorégraphique de la Communauté française	3.287	3.287
Totaux activité 42										
CE-CLL									3.287	3.287
43 - Compagnies de danse										
32	4	21	33.36	43	31	3300	CE-CLL	Subventions aux compagnies de danse sous contrats-programmes	1.599	1.599
32	4	21	33.37	43	34	3300	CE-CLL	Subventions aux compagnies de danse conventionnées	665	665
Totaux activité 43										
CE-CLL									2.264	2.264
44 - Art de la danse - Chorégraphie - Productions, recherches et festivals										
32	4	21	33.15	44	66	3300	CE-CLL	Subventions à la danse et aux festivals chorégraphiques. Aide aux compagnies non conventionnées et à la création	475	475
Totaux activité 44										
CE-CLL									475	475
Totaux programme 4										
CE-CLL									6.030	6.030
PROGRAMME 5 PROMOTION CULTURELLE INTERNATIONALE										
51 - Services extérieurs de promotion internationale										
32	4	21	12.01	51	36	1211	CE-CLL	Dépenses relatives aux activités du Service extérieur de promotion internationale de Wallonie-Bruxelles-Théâtre / Danse	68	68
32	4	21	12.02	51	39	1211	CE-CLL	Dépenses relatives aux activités du Service extérieur de promotion internationale de Wallonie-Bruxelles-Musique	73	73
32	4	21	12.03	51	42	1211	FBM	Fonds budgétaire pour des dépenses relatives aux activités du Point Contact Culture Europe (A)	20	20

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
Totaux activité 51											
									CE-CLL	141	141
									FBM	20	20
Totaux programme 5											
									CE-CLL	141	141
									FBM	20	20
PROGRAMME 6											
ARTS DU CIRQUE, ARTS FORAINS											
ET DE LA RUE											
61 - Initiatives diverses en matière de cirque, arts forains et arts de la rue											
32	4	21	12.61	61	32	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à des initiatives diverses en matière de cirque, arts forains et arts de la rue	8	8	
32	4	21	33.01	61	41	3300	CE-CLL	Bourses à la création, à la recherche ou à la formation continue	4	4	
Totaux activité 61											
									CE-CLL	12	12
62 - Compagnies											
32	4	21	33.62	62	31	3300	CE-CLL	Subventions de fonctionnement aux compagnies professionnelles de cirque, arts forains et d'arts de la rue, y compris celles relevant des contrats-programmes et des conventions	343	343	
Totaux activité 62											
									CE-CLL	343	343
63 - Festivals											
32	4	21	33.63	63	35	3300	CE-CLL	Subventions de fonctionnement aux festivals professionnels de cirque, arts forains et d'arts de la rue, y compris celles relevant des contrats-programmes et des conventions	346	346	
Totaux activité 63											
									CE-CLL	346	346
64 - Aides aux projets											
32	4	21	33.64	64	39	3300	CE-CLL	Subventions aux projets professionnels de cirque, arts forains et arts de la rue	355	355	
Totaux activité 64											
									CE-CLL	355	355
65 - Promotion											

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
32	4	21	33.65	65	43	3300	CE-CLL	Subventions aux lieux, aux organismes et aux actions de promotion en faveur du secteur professionnel du cirque, des arts forains et arts de la rue	266	266	
Totaux activité 65											
									CE-CLL	266	266
Totaux programme 6											
									CE-CLL	1.322	1.322
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 21											
									CE-CLL	90.884	90.884
									FBM	20	20

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 22											
LIVRE											
PROGRAMME 0											
SUBSTANCE											
01 - Service général des Lettres et du Livre - Fonctionnement et promotion de la lecture											
32	4	22	12.02	01	16	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	79	79	
Totaux activité 01											
									CE-CLL	79	79
Totaux programme 0											
									CE-CLL	79	79
PROGRAMME 1											
LECTURE PUBLIQUE											
11 - Promotion et animation en faveur de la lecture publique et du livre											
32	4	22	01.01	11	21	0100 1211 3300	CE-CLL	Dépenses de toute nature liées à la politique d'animation des bibliothèques publiques menée à l'initiative de la Communauté française	34	34	
32	4	22	01.02	11	24	0100 1211 3300	CE-CLL	Dépenses généralement quelconques liées à la lecture publique	19	19	
32	4	22	12.20	11	80	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques, journées d'études ou animations	-	-	
32	4	22	12.30	11	13	1211	FBM	Fonds budgétaire pour les dépenses courantes, achats de documents divers, de biens et de services utiles à l'accomplissement des missions dévolues aux centres de lecture publique de la Communauté française et au Service général des Lettres et du Livre (c)	261	261	
32	4	22	12.34	11	25	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques, journées d'études, animation ou formations	126	126	
32	4	22	33.15	11	60	3300	CE-CLL	Subventions allouées à certaines bibliothèques publiques pour des projets pluriannuels de développement de la lecture	-	-	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
32	4	22	43.07	11	29	4312 4322	CE-CLL	Subventions allouées à certaines bibliothèques publiques pour des projets pluriannuels de développement de la lecture	-	-
Totaux activité 11										
CE-CLL									179	179
FBM									261	261
12 - Achats d'ouvrages, de revues, d'enregistrements pour les centres de lecture publique de la Communauté française										
32	4	22	12.31	12	17	1211	CE-CLL	Dépenses courantes relatives à l'achat d'ouvrages, de revues, d'enregistrements pour les opérateurs organisés par la Communauté française	199	199
Totaux activité 12										
CE-CLL									199	199
15 - Intervention des services publics de la lecture - Décrets du 28 février 1978 et du 30 avril 2009										
32	4	22	01.01	15	25	0100	CE-CLL	Provision pour la mise en œuvre du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de la lecture	789	789
32	4	22	33.10	15	49	3300	CE-CLL	Subventions au titre d'intervention dans la rémunération du personnel allouées à certaines bibliothèques publiques et associations professionnelles en application du décret du 28 février 1978 organisant le service public de la lecture	826	826
32	4	22	33.11	15	52	3300	CE-CLL	Subventions de fonctionnement proprement dit allouées à certaines bibliothèques publiques et associations professionnelles en application du décret du 28/02/1978 organisant le service public de la lecture	36	37
32	4	22	33.12	15	55	3300	CE-CLL	Subventions au titre d'intervention dans la rémunération du personnel allouées à des pouvoirs organisateurs de bibliothèques en application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture et du décret du 24 octobre 2008 relatif à l'emploi dans le secteur socioculturel	1.890	1.850

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
32	4	22	33.13	15	58	3300	CE-CLL	Subventions de fonctionnement allouées à des opérateurs en application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture	104	143
32	4	22	33.14	15	61	3300	CE-CLL	Subventions allouées à des associations professionnelles au titre d'intervention dans la rémunération du personnel en application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture	96	96
32	4	22	33.15	15	64	3300	CE-CLL	Subventions de fonctionnement allouées à des associations professionnelles en application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture	66	66
32	4	22	43.09	15	39	4312 4322	CE-CLL	Subventions au titre d'intervention dans la rémunération du personnel allouées à certaines bibliothèques publiques en application du décret du 28 février 1978 organisant le service public de la lecture	4.311	4.311
32	4	22	43.10	15	42	4312 4322	CE-CLL	Subventions au titre d'intervention dans la rémunération du personnel allouées à certaines bibliothèques publiques de droit privé dans des réseaux de droit public en application des accords du non marchand en application du décret du 24 octobre 2008	78	78
32	4	22	43.11	15	45	4312 4322	CE-CLL	Fonds documentaires spécialisés	97	97
32	4	22	43.12	15	48	4312 4322	CE-CLL	Subventions de fonctionnement proprement dit allouées à certaines bibliothèques publiques en application ou en vue de l'application du décret du 28/02/1978 organisant le service public de la lecture	429	429
32	4	22	43.13	15	51	4312 4322	CE-CLL	Subventions au titre d'intervention dans la rémunération du personnel allouées à des pouvoirs organisateurs de bibliothèques en application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture	6.147	6.147
32	4	22	43.14	15	54	4312 4322	CE-CLL	Subventions au titre d'intervention dans la rémunération du personnel allouées à des bibliothèques publiques de droit privé intégrées dans des réseaux mixtes en application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture	-	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
32	4	22	43.15	15	57	4312 4322	CE-CLL	Subventions de fonctionnement allouées à des opérateurs en application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture	1.114	1.114
Totaux activité 15										
CE-CLL									15.983	15.983
Totaux programme 1										
CE-CLL									16.361	16.361
FBM									261	261
PROGRAMME 2										
LIVRE										
21 - Acquisitions d'ouvrages et activités liées à la promotion des lettres										
32	4	22	12.40	21	53	1211	CE-CLL	Service de la promotion des lettres, dépenses courantes relatives à la promotion et à la diffusion des lettres	417	417
32	4	22	33.15	21	70	3300	CE-CLL	Soutien aux projets associatifs visant au développement de la lecture	10	10
32	4	22	33.16	21	73	3300	CE-CLL	Aide à la création littéraire	749	749
32	4	22	33.17	21	76	3132	CE-CLL	Aide à l'édition littéraire	553	553
32	4	22	33.18	21	79	3132	CE-CLL	Aide à la promotion et à la diffusion littéraires	786	786
32	4	22	33.19	21	82	3300	CE-CLL	Aide à la traduction littéraire	68	68
Totaux activité 21										
CE-CLL									2.583	2.583
22 - Académie royale de Langue et de littérature françaises - Fonds national de la Littérature										
32	4	22	33.23	22	95	1211	CE-CLL	Subvention aux publications de l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises	29	29
32	4	22	33.28	22	13	1211	CE-CLL	Subvention au Fonds national de la Littérature	52	52
Totaux activité 22										
CE-CLL									81	81
24 - Promotion du livre										
32	4	22	01.01	24	34	1211 3300 8112	FBM	Fonds budgétaire pour l'octroi de prêts aux éditeurs (fonds d'aide à l'Édition du livre) et pour subsides et achats pour le développement numérique de la chaîne du livre (B)	973	973

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
32	4	22	12.42	24	62	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux enquêtes sur le livre et la lecture, et à la promotion du livre	15	15
32	4	22	33.26	24	09	3132	CE-CLL	Promotion du livre	296	296
32	4	22	81.01	24	75	8112	CE-CLL	Prêts remboursables et aides à l'édition du livre	-	-
32	4	22	81.03	24	81	8112	CE-CLL	Prêts remboursables et aides aux libraires pour la diffusion du livre	24	24
32	4	22	81.04	24	84	8112	FBM	Fonds budgétaire pour l'octroi de prêts aux libraires (B)	104	104
Totaux activité 24										
									CE-CLL	335
									FBM	1.077
										335
										1.077
25 - Activités liées à la BD, au livre de jeunesse et au livre de sciences humaines										
32	4	22	12.01	25	37	1211	CE-CLL	Dépenses relatives à la promotion et la diffusion en littérature de jeunesse	47	47
32	4	22	33.01	25	32	3300	CE-CLL	Subventions aux activités liées à la création, à la diffusion et à la promotion de la BD	132	132
32	4	22	33.02	25	35	3300	CE-CLL	Aides à la création, la diffusion et la promotion du livre de jeunesse	220	220
32	4	22	33.04	25	41	3300	CE-CLL	Subventions aux livres de sciences humaines	87	87
Totaux activité 25										
									CE-CLL	486
										486
Totaux programme 2										
									CE-CLL	3.485
									FBM	1.077
										3.485
										1.077
PROGRAMME 3										
LANGUES RÉGIONALES										
ENDOGENES										
31 - Aides aux langues régionales endogènes et prix										
32	4	22	12.01	31	43	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services relatives à la défense, à l'illustration, à la promotion et à la diffusion des langues régionales endogènes	3	3
32	4	22	33.22	31	04	3300	CE-CLL	Subventions aux activités de promotion et de diffusion des langues régionales endogènes	131	131

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
Totaux activité 31									CE-CLL	134	134
Totaux programme 3									CE-CLL	134	134
PROGRAMME 4											
LANGUE FRANÇAISE											
41 - Promotion de la langue française											
32	4	22	12.41	41	76	1211	CE-CLL	Service de la langue française. Dépenses de toute nature relatives à la promotion et à la diffusion de la langue française	63	63	
32	4	22	33.24	41	20	3300	CE-CLL	Subventions aux activités de défense, de diffusion, de promotion et d'illustration de la langue française	134	134	
Totaux activité 41									CE-CLL	197	197
Totaux programme 4									CE-CLL	197	197
PROGRAMME 5											
INFORMATIQUE											
51 - Aide au développement Informatique											
32	4	22	12.32	51	59	1211	CE-CLL	Dépenses relatives aux frais de fonctionnement informatique des opérateurs créés par la Communauté française	-	-	
32	4	22	12.35	51	68	1211	CE-CLL	Dépenses pour le développement des technologies de la communication pour le réseau public de la lecture de la Communauté française	102	102	
32	4	22	52.11	51	65	5210	CE-CLL	Subventions aux pouvoirs organismes d'opérateurs reconnus pour l'achat d'équipements informatiques et de logiciels destinés à assurer la gestion de leurs missions et la compatibilité des systèmes existants dans le réseau public de la lecture	10	10	
32	4	22	63.52	51	93	6311	CE-CLL	Subventions aux pouvoirs organismes d'opérateurs reconnus pour l'achat d'équipements informatiques et de logiciels destinés à assurer la gestion de leurs missions et la compatibilité des systèmes existants dans le réseau public de la lecture	15	15	

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
Totaux activité 51										
CE-CLL									127	127
52 - Numérisation de la chaîne du livre										
32	4	22	12.01	52	64	6321	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives au développement numérique de la chaîne du livre	121	121
32	4	22	33.01	52	59	3300	CE-CLL	Subventions à des opérateurs pour le développement numérique de la chaîne du livre	148	148
Totaux activité 52										
CE-CLL									269	269
Totaux programme 5										
CE-CLL									396	396
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 22										
CE-CLL									20.652	20.652
FBM									1.338	1.338

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 23										
JEUNESSE ET ÉDUCATION										
PERMANENTE										
PROGRAMME 1										
INITIATIVES ET INTERVENTIONS										
DIVERSES ET ALPHABÉTISATION										
11 - Promotion et animation en										
faveur de la jeunesse et de										
l'éducation permanenteS										
37	4	23	12.20	11	10	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'études	-	-
Totaux activité 11										
Totaux programme 1										
PROGRAMME 2										
JEUNESSE										
21 - Activité du service, soutien aux										
activités extraordinaires de										
jeunesse, aux actions de										
transversalité et au Conseil de la										
Jeunesse de la Communauté										
française										
37	4	23	12.20	21	20	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes, études et à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'études	-	-
37	4	23	12.29	21	47	1211	CE-CLL	Plan jeunesse	-	-
37	4	23	12.30	21	50	1211	CE-CLL	Service de la jeunesse, dépenses de toute nature relatives aux activités du service, aux collaborations à des activités d'organisation de jeunesse, de centres de jeunes et de conseils de jeunesse	68	68
37	4	23	12.33	21	59	1211	CE-CLL	Dépenses liées à des activités internationales de jeunesse	15	15
37	4	23	33.01	21	55	3300	CE-CLL	Subvention au Conseil de la Jeunesse de la Communauté française (décret du 14/11/2008)	214	214
37	4	23	33.03	21	61	3300	CE-CLL	Projets particuliers d'animation d'organisation de jeunesse, de centres de jeunes et d'associations non reconnues	980	980

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
37	4	23	33.04	21	64	3300	CE-CLL	Subventions pour des projets de transversalité entre Jeunesse et d'autres secteurs	343	343
Totaux activité 21										
CE-CLL									1.620	1.620
23 - Subventions ordinaires de fonctionnement et de personnel										
37	4	23	33.01	23	57	3300	CE-CLL	Subventions aux organisations de jeunesse (décret du 20 juin 1980 et du 26 mars 2009)	15.668	15.668
37	4	23	33.02	23	60	3300	CE-CLL	Subventions aux centres de jeunes : fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs (décret du 20 juillet 2000)	13.687	13.687
37	4	23	33.20	23	17	3300	CE-CLL	Subventions aux Coordinations régionales d'écoles de devoirs et à la Fédération communautaire des écoles de devoirs : fonctionnement, activités et intervention dans l'emploi (décret du 28 avril 2004)	357	357
37	4	23	52.01	23	34	5210	CE-CLL	Subventions exceptionnelles pour l'aménagement et la sécurisation dans le secteur jeunesse	700	700
Totaux activité 23										
CE-CLL									30.412	30.412
25 - Formation des animateurs										
37	4	23	33.10	25	86	3300	CE-CLL	Subventions pour la formation des animateurs socio-culturels	400	400
37	4	23	33.11	25	89	3300	CE-CLL	Subvention pour la formation des animateurs volontaires	1.045	1.045
Totaux activité 25										
CE-CLL									1.445	1.445
Totaux programme 2										
CE-CLL									33.477	33.477
PROGRAMME 3										
ÉDUCATION PERMANENTE										
31 - Activités du Service										
32	4	23	12.40	31	90	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux activités du service et aux collaborations à des activités d'organisations d'Education permanente	39	39

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
32	4	23	33.06	31	80	3300	CE-CLL	Subventions aux associations bénéficiant d'un contrat-programme dans le cadre du décret du 17 juillet 2003	29.361	29.361
32	4	23	33.08	31	86	3300	CE-CLL	Subventions aux associations bénéficiant d'une convention dans le cadre du décret du 17 juillet 2003	394	394
32	4	23	33.10	31	92	3300	CE-CLL	Subvention pour la formation des animateurs socio-culturels dans le secteur de l'Education permanente	361	361
32	4	23	33.11	31	95	3300	CE-CLL	Subvention pour la formation des animateurs socio-culturels dans le secteur de l'Education permanente, y compris créances années antérieures	-	-
32	4	23	33.27	31	46	3300	CE-CLL	Subventions et conventions pour des projets d'éducation permanente, de développement communautaire, d'alphabétisation des adultes, de créativité et de pratiques artistiques en amateur, réalisés à l'initiative d'organisations reconnues ou d'associations cu	855	855
32	4	23	33.29	31	52	3300	CE-CLL	Subventions à des activités représentant la diversité culturelle et à des actions interculturelles réalisées à l'initiative d'associations reconnues ou non reconnues	45	45
32	4	23	33.30	31	55	3300	CE-CLL	Subventions aux organisations communautaires et régionales dans le domaine des loisirs culturels en général : activités et emploi	667	667
Totaux activité 31										
								CE-CLL	31.722	31.722
33 - Soutien aux centres d'expression et de créativité										
32	4	23	33.33	33	66	3300	CE-CLL	Subventions aux Centres d'expression et de créativité, aux Fédérations de pratiques artistiques en amateurs et aux Fédérations des centres d'expression et de créativité : fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs	2.751	2.751
32	4	23	33.35	33	72	3300	CE-CLL	Subventions pour des initiatives dans le domaine de l'alphabétisation	40	40
Totaux activité 33										
								CE-CLL	2.791	2.791
34 - Conseil supérieur de l'Education permanente										

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
32	4	23	12.41	34	96	3300	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux activités propres au CSEP sur proposition de son bureau ou de son assemblée plénière	-	-	
Totaux activité 34											
35 - Commission des Séniors											
32	4	23	33.06	35	84	3300	CE-CLL	Subvention à l'association agréée en tant que Commission des Séniors de la CF	21	21	
Totaux activité 35											
									CE-CLL	21	21
Totaux programme 3											
									CE-CLL	34.534	34.534
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 23											
									CE-CLL	68.011	68.011

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 24
PATRIMOINE CULTUREL ET ARTS
PLASTIQUES

PROGRAMME 1
DÉPENSES ET SUBVENTIONS
DIVERSES EN PATRIMOINE
CULTUREL

11 - Patrimoine culturel et Musées

32	4	24	12.20	11	37	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux réunions, enquêtes et à l'organisation de colloques ou journées d'études, aux publications, à la conservation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine culturel	121	121
32	4	24	33.04	11	81	3300	CE-CLL	Subventions aux organismes qui assurent une action éducative dans les musées - Communauté française	25	25
32	4	24	33.07	11	90	3300	CE-CLL	Subventions aux musées privés et aux associations relevant du patrimoine culturel	141	141
32	4	24	33.08	11	93	3300	CE-CLL	Subventions aux musées privés et aux associations relevant du patrimoine culturel - Région de langue française	74	74
32	4	24	33.09	11	96	3300	CE-CLL	Subventions aux musées privés et aux associations relevant du patrimoine culturel - Région bruxelloise	106	106
32	4	24	33.10	11	02	3300	CE-CLL	Subventions aux institutions muséales privées reconnues	10	10
32	4	24	33.34	11	74	3300	CE-CLL	Subventions aux musées privés reconnus liés à la Communauté française par conventions	3.717	3.717
32	4	24	33.35	11	77	3300	CE-CLL	Subvention à l'ASBL Domaine de Seneffe - Musée de l'Orfèvrerie de la Communauté française liée par contrat-programme à la Communauté française	1.700	1.700
32	4	24	33.45	11	10	3300	CE-CLL	Subventions pour la conservation et la restauration de biens culturels privés classés	20	5
32	4	24	43.04	11	74	4340	CE-CLL	Subventions pour la conservation et la restauration de biens culturels publics classés	17	2
32	4	24	43.12	11	01	4340	CE-CLL	Subventions aux musées publics et aux associations de musées publics - Région bruxelloise	-	-
32	4	24	43.14	11	07	4340	CE-CLL	Subventions aux musées publics reconnus liés à la Communauté française par conventions	1.630	1.630

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
32	4	24	63.52	11	10	6352	CE-CLL	Subventions pour des dépenses d'équipement en vue de la conservation de biens culturels publics classés	6	6
32	4	24	74.80	11	96	7422	CE-CLL	Achat d'oeuvres d'art et d'objets de collection pour les musées relevant de la Communauté française	40	40
32	4	24	74.81	11	02	7422	CE-CLL	Acquisition d'oeuvre d'art et d'objets de la collection Godart pour les musées relevant de la Communauté française	-	-
Totaux activité 11										
CE-CLL									7.607	7.577
12 - Musée Royal de Mariemont										
32	4	24	41.30	12	38	4130	CE-CLL	Dotation au service à gestion séparée - Musée Royal de Mariemont	1.032	1.032
Totaux activité 12										
CE-CLL									1.032	1.032
13 - Ethnologie et Folklore										
32	4	24	33.01	13	74	3300	CE-CLL	Subventions octroyées dans le cadre des manifestations du patrimoine oral et immatériel	5	5
32	4	24	33.22	13	40	3300	CE-CLL	Subventions aux activités de recherche ethnologique	6	6
Totaux activité 13										
CE-CLL									11	11
14 - Archives										
32	4	24	33.37	14	86	3300	CE-CLL	Mundaneum	405	405
32	4	24	33.38	14	89	3300	CE-CLL	Subventions liées à des centres, destinées au développement de centres de documentation et de centres d'archives privées	745	745
Totaux activité 14										
CE-CLL									1.150	1.150
15 - Centres de culture scientifique										
32	4	24	33.40	15	96	3300	CE-CLL	Subventions aux Centres de culture scientifique	5	5
Totaux activité 15										
CE-CLL									5	5
Totaux programme 1										
CE-CLL									9.805	9.775

Crédits initiaux

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
PROGRAMME 2										
ARTS PLASTIQUES										
21 - Initiatives propres et aide aux institutions et associations										
32	4	24	12.30	21	77	1211	CE-CLL	Dépenses relatives à des manifestations et expositions de prestige (biennales internationales)	150	150
32	4	24	12.60	21	70	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à la promotion et à la diffusion, à l'information et à la création en matière d'Arts plastiques et visuels, d'artisanat de création et de design	116	116
32	4	24	12.61	21	73	1211	CE-CLL	Gestion, conservation et numérisation des collections du service des Arts plastiques	-	-
32	4	24	33.30	21	72	3300	CE-CLL	Subventions aux artistes, aux établissements publics, aux associations et organismes de création et de diffusion des Arts plastiques et graphiques toutes régions, ainsi que des subventions ponctuelles en artisanat de création	184	184
32	4	24	33.31	21	75	3300	CE-CLL	Subventions à des éditeurs, artistes, artisans de création pour l'édition et la diffusion d'ouvrages, de revues et de publications électroniques ou de conventions avec les mêmes personnes et institutions	213	213
32	4	24	33.32	21	78	3300	CE-CLL	Subventions et conventions aux artistes, aux établissements publics, associations et organismes de création, d'édition et de diffusion du design et de la mode	291	291
32	4	24	33.41	21	08	3300	CE-CLL	Subventions aux centres d'art contemporain, aux institutions, aux associations de promotion et de diffusion, aux associations professionnelles, aux manifestations liées à la Communauté française par contrats-programmes ou conventions	2.243	2.243
32	4	24	41.01	21	57	4130	CE-CLL	Subvention à la RTBF pour la "Collection / RTBF"	-	-
32	4	24	74.21	21	26	7450	CE-CLL	Acquisition d'oeuvres d'art relevant des arts plastiques et des métiers d'art contemporain	39	39
Totaux activité 21										
								CE-CLL	3.236	3.236
22 - Musée des Arts contemporains du Grand Hornu										

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
32	4	24	33.01	22	83	3300	CE-CLL	Subventions au Programme de Transition Professionnelle relatif au Musée des Arts contemporains du Grand Hornu, Institutions muséales privées reconnues	73	73
32	4	24	33.36	22	91	3300	CE-CLL	Subvention au Musée des Arts contemporains du Grand Hornu lié par convention à la Communauté française	1.922	1.922
32	4	24	74.22	22	30	7450	CE-CLL	Acquisition d'œuvres pour le Musée des Arts contemporains du Grand Hornu	151	151
Totaux activité 22										
CE-CLL									2.146	2.146
23 - Aide aux artistes										
32	4	24	33.06	23	02	3300	CE-CLL	Prix à des artistes et subventions à des associations culturelles pour l'organisation de prix conventionnés ou récurrents en faveur d'artistes	15	15
32	4	24	33.33	23	83	3300	CE-CLL	Bourses aux projets de création et de production d'artistes	125	125
Totaux activité 23										
CE-CLL									140	140
Totaux programme 2										
CE-CLL									5.522	5.522
PROGRAMME 3										
PATRIMOINE ET CRÉATION										
31 - Dépenses et subventions diverses										
32	4	24	12.61	31	83	1211	CE-CLL	Frais de fonctionnement des services des collections, de la documentation et de la bibliothèque du Service général du patrimoine culturel et des Arts plastiques	370	370
32	4	24	33.01	31	92	3300	CE-CLL	Musée de la Photographie Centre d'Art contemporain	525	525
32	4	24	33.02	31	95	3300	CE-CLL	Centre de la Gravure et de l'Image imprimée de la Communauté française	490	490
32	4	24	33.03	31	01	3300	CE-CLL	Centre de la tapisserie de Tournai	245	245
32	4	24	33.04	31	04	3300	CE-CLL	Keramis - Centre de la Céramique de la Communauté française - Asbl	75	75
32	4	24	43.01	31	85	4340	CE-CLL	Subventions en vue de la réalisation d'expositions, de la création d'un pôle muséal et de soutien à des centres d'art	1.069	1.069

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
								Totaux activité 31		
								CE-CLL	2.774	2.774
								Totaux programme 3		
								CE-CLL	2.774	2.774
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 24		
								CE-CLL	18.101	18.071

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 25
AUDIOVISUEL ET MULTIMÉDIA

PROGRAMME 0
SUBSISTANCE

01 - Biens et services

33	4	25	12.01	01	94	1211	CE-CLL	Honoraires des avocats. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales	19	19
----	---	----	-------	----	----	------	--------	--	----	----

Totaux activité 01

CE-CLL	19	19
---------------	-----------	-----------

Totaux programme 0

CE-CLL	19	19
---------------	-----------	-----------

PROGRAMME 1
INITIATIVES ET INTERVENTIONS
DIVERSES

11 - Promotion et animation en faveur de l'audiovisuel

33	4	25	01.01	11	05	0100 1211 3300	CE-CLL	Provision pour politiques nouvelles	3.823	3.555
----	---	----	-------	----	----	----------------------	--------	-------------------------------------	-------	-------

33	4	25	01.02	11	08	0100	FBM	Fonds budgétaire pour la transition numérique	100	100
----	---	----	-------	----	----	------	-----	---	-----	-----

33	4	25	12.20	11	64	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques, journées d'études et de manifestations diverses	97	97
----	---	----	-------	----	----	------	--------	---	----	----

Totaux activité 11

CE-CLL	3.920	3.652
---------------	--------------	--------------

FBM	100	100
------------	------------	------------

12 - Commissions et Conseil supérieur de l'Audiovisuel

33	4	25	41.03	12	81	4130	CE-CLL	Dotation complémentaire en vue de couvrir les dépenses en relation avec les éventuels dommages et intérêts à payer par le CSA	-	-
----	---	----	-------	----	----	------	--------	---	---	---

33	4	25	41.04	12	84	1211	CE-CLL	Dotation pour le Conseil supérieur de l'Audiovisuel	2.255	2.255
----	---	----	-------	----	----	------	--------	---	-------	-------

Totaux activité 12

CE-CLL	2.255	2.255
---------------	--------------	--------------

13 - Organismes d'audiovisuel

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
32	4	25	52.24	13	50	5210	CE-CLL	Subventions d'équipement et d'aménagement aux associations et organismes d'audiovisuel	49	49	
32	4	25	74.05	13	94	7422	CE-CLL	Achats de biens mis à la disposition d'organismes culturels	97	97	
Totaux activité 13											
									CE-CLL	146	146
Totaux programme 1											
									CE-CLL	6.321	6.053
									FBM	100	100
PROGRAMME 2 CINÉMA ET VIDÉO											
21 - Aides à la production cinématographique et télévisuelle											
32	4	25	01.01	21	15	0100	CE-CLL	Provision pour politiques nouvelles en matière d'audiovisuel et de cinema	-	-	
32	4	25	33.06	21	27	3300	CE-CLL	Aide à des initiatives dans le domaine audiovisuel	15	15	
33	4	25	33.07	21	30	3300	CE-CLL	Subventions aux ateliers de production et ateliers d'accueil relatives à l'emploi dans le secteur socioculturel	-	-	
32	4	25	41.03	21	90	4130	CE-CLL	Dotation au Centre du cinéma et de l'audiovisuel	17.744	17.744	
Totaux activité 21											
									CE-CLL	17.759	17.759
23 - Politique de l'audiovisuel											
33	4	25	12.35	23	24	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à la politique de l'audiovisuel	10	10	
33	4	25	33.02	23	17	3300	CE-CLL	Subventions relatives à la politique de l'audiovisuel	-	-	
32	4	25	33.03	23	20	3300	CE-CLL	Subvention à des salles de cinéma en vue de couvrir les frais liés à leur numérisation	-	-	
32	4	25	52.01	23	88	5210	CE-CLL	Subventions d'équipement en vue de couvrir les frais de numérisation des salles de cinéma	-	-	
Totaux activité 23											
									CE-CLL	10	10
Totaux programme 2											
									CE-CLL	17.769	17.769
PROGRAMME 3 RADIO ET TÉLÉVISION											

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
31 - Dotations et subventions en faveur de la RTBF											
33	4	25	01.01	31	25	0100	CE-CLL	Provision en vue de l'application du contrat de gestion de la RTBF : pool des parastataux et fonds spécial de soutien à la production indépendante	9.056	9.056	
33	4	25	41.01	31	94	4140	CE-CLL	Dotation à la Radiodiffusion - Télévision Belge de la Communauté française (RTBF), y compris créances années antérieures	213.539	213.539	
33	4	25	41.02	31	00	4140	CE-CLL	Sonuma	1.000	1.000	
33	4	25	41.05	31	09	4140	CE-CLL	Dotation à la RTBF pour ses frais spécifiques au projet TV5	942	942	
33	4	25	41.07	31	15	4140	CE-CLL	"Exécution de l'article 66.2 d du contrat de gestion de la RTBF approuvé par le Gouvernement le 21 décembre 2012	8.061	8.061	
33	4	25	81.03	31	72	6141	CE-CLL	Intervention financière dans le cadre des investissements (Plan Magellan) de la RTBF	-	-	
Totaux activité 31											
									CE-CLL	232.598	232.598
32 - Expérimentations diverses en matière de diffusion directe par satellite											
33	4	25	81.05	32	79	4140	CE-CLL	RTBF - Soutien au projet TV5	8.062	8.062	
33	4	25	81.07	32	85	0100	CE-CLL	Participation de la Communauté française au projet ARTE Belgique	-	-	
Totaux activité 32											
									CE-CLL	8.062	8.062
33 - Soutien aux télévisions locales											
33	4	25	31.09	33	30	3132	CE-CLL	Subventions en vue de couvrir les charges contractées par les télévisions locales et communautaires pour l'équipement et l'aménagement de studios de télévision	221	221	
33	4	25	31.32	33	02	3132	CE-CLL	Subventions aux télévisions locales relatives à l'emploi dans le secteur socioculturel	-	-	
33	4	25	33.10	33	51	3132	CE-CLL	Subventions aux télévisions locales	6.224	6.224	
33	4	25	33.11	33	54	3300	CE-CLL	Subventions aux télévisions locales pour leur frais spécifiques liés à la numérisation de leurs archives audiovisuelles	206	206	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
33	4	25	33.12	33	57	3132	CE-CLL	Subventions aux télévisions locales pour projets cofinancés par l'Union européenne	-	-
33	4	25	33.13	33	60	3132	CE-CLL	Subvention à la fédération des télévisions locales	120	120
33	4	25	33.14	33	63	3132	CE-CLL	Subventions au TVL - Fonds compensation distributeurs de services	151	151
33	4	25	52.01	33	01	3132	CE-CLL	Subventions aux télévisions locales pour l'acquisition d'équipement	347	347
Totaux activité 33										
CE-CLL									7.269	7.269
34 - Aide à la création radiophonique										
33	4	25	31.01	34	07	3132	FBM	Fonds budgétaire destiné au subventionnement de projets d'émissions radiophoniques (B)	4.585	4.672
Totaux activité 34										
FBM									4.585	4.672
35 - Fréquence Radio Diffusion										
33	4	25	12.01	35	31	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	39	39
33	4	25	33.01	35	26	3300	CE-CLL	Subventions pour les émissions audiovisuelles concédées aux partis politiques démocratiques	39	39
33	4	25	74.01	35	07	7422	CE-CLL	Achats de biens meubles durables	-	-
Totaux activité 35										
CE-CLL									78	78
Totaux programme 3										
CE-CLL									248.007	248.007
FBM									4.585	4.672
PROGRAMME 4										
PRESSE										
41 - Aide directe à la presse d'opinion										
33	4	25	32.03	41	29	3132	CE-CLL	Aide directe à la presse d'opinion et à la presse périodique	272	272
33	4	25	33.04	41	41	3300	CE-CLL	Subvention à l'Association des Journalistes Professionnels	184	184
33	4	25	33.05	41	44	3300	CE-CLL	Subvention au Conseil de déontologie	88	88
33	4	25	33.06	41	47	3300	CE-CLL	Aide au journalisme d'investigation	243	243

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 26**SPORT****PROGRAMME 0****SUBSISTANCE****01 - Biens et services**

35	3	26	12.01	01	24	1211	CE-CLL	Honoraires d'avocats, médecins ou plus généralement d'experts et de spécialistes externes à la Communauté française. Frais de justice. Jetons de présence, services, prestations. Frais de route et de séjour de personnes étrangères à l'administration de l	30	43
----	---	----	-------	----	----	------	--------	---	----	----

Totaux activité 01

CE-CLL	30	43
---------------	-----------	-----------

02 - Fournitures

35	3	26	12.02	02	28	1211	CE-CLL	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et services : frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation p	363	363
----	---	----	-------	----	----	------	--------	---	-----	-----

Totaux activité 02

CE-CLL	363	363
---------------	------------	------------

03 - Energie

35	3	26	12.03	03	32	1211	CE-CLL	Dépenses de consommation énergétique des centres sportifs : mazout, gaz, essence, électricité	2.000	2.000
----	---	----	-------	----	----	------	--------	---	-------	-------

Totaux activité 03

CE-CLL	2.000	2.000
---------------	--------------	--------------

04 - Matériel durable

35	3	26	74.01	04	03	7410 7422	CE-CLL	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	-	-
----	---	----	-------	----	----	--------------	--------	--	---	---

Totaux activité 04**05 - Imprimés, publications, relations publiques**

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
35	3	26	12.23	05	94	1211	CE-CLL	Relations publiques, publicité, production et diffusion de matériel de promotion et d'information, petits imprimés divers de la Direction générale, films (achats et production éventuelle) photographies (achats, pellicule, droits d'utilisation, production)	26	26
Totaux activité 05										
CE-CLL									26	26
07 - Assurances										
35	3	26	12.27	07	11	1211	CE-CLL	Paiement des polices d'assurance	800	800
Totaux activité 07										
CE-CLL									800	800
Totaux programme 0										
CE-CLL									3.219	3.232
PROGRAMME 1										
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORT										
11 - Imprimés, publications, relations publiques										
35	3	26	12.33	11	33	1211	FBM	Fonds budgétaire destiné à des dépenses de toute nature en vue de la promotion des activités sportives (C)	16.704	16.704
35	3	26	33.00	11	26	1211	CE-CLL	Promotion des activités sportives	-	-
Totaux activité 11										
FBM									16.704	16.704
12 - Médailles, prix, trophées, plaquettes										
35	3	26	12.31	12	28	1211	CE-CLL	Achat de médailles, prix, trophées, coupes, plaquettes	-	-
Totaux activité 12										
13 - Matériel non durable										
35	3	26	12.35	13	41	1211	CE-CLL	Services sportifs - Achat de matériel non durable	18	18
Totaux activité 13										
CE-CLL									18	18
14 - Centres sportifs										
35	3	26	01.01	14	35	0100 1211 3300	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à la gestion des centres sportifs	1.287	1.287

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
35	3	26	01.02	14	38	0100 1211 3300	CE-CLL	Dépenses de toute nature relative à la création d'un centre sportif de haut niveau	-	-
35	3	26	01.03	14	41	0100	CE-CLL	Interventions financières en faveur du Bois Saint Jean	500	500
Totaux activité 14										
CE-CLL									1.787	1.787
15 - Gestion des centres sportifs du Sart Tilman										
35	3	26	12.01	15	38	1211	CE-CLL	Jetons de présence et indemnités de déplacement des membres de la Commission de prévention des risques pour la santé dans le sport	-	-
Totaux activité 15										
Totaux programme 1										
CE-CLL									1.805	1.805
FBM									16.704	16.704
PROGRAMME 2 RECHERCHES ET DÉVELOPPEMENT										
21 - Promotion du sport et de l'ADEPS										
35	3	26	12.30	21	34	1211	CE-CLL	Promotion du sport	582	582
35	3	26	12.31	21	37	1211	CE-CLL	Promotion d'événements sportifs	1.400	1.400
35	3	26	12.33	21	43	1211	CE-CLL	Promotion du fair-play	100	100
35	3	26	12.34	21	46	1211	CE-CLL	Été sport	1.800	1.775
35	3	26	33.01	21	39	3300	CE-CLL	Soutien aux manifestations des clubs sportifs - promotion	70	70
Totaux activité 21										
CE-CLL									3.952	3.927
22 - Etudes et recherches dans le domaine du sport										
35	3	26	12.32	22	41	1211	CE-CLL	Frais d'études et d'expertise scientifique	120	120
35	3	26	12.38	22	59	1211	CE-CLL	Promotion du sport	150	150
Totaux activité 22										
CE-CLL									270	270
Totaux programme 2										
CE-CLL									4.222	4.197

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
PROGRAMME 3											
SUBVENTIONS DIVERSES											
31 - Subventions pour le sport de haut niveau											
35	3	26	33.07	31	67	3300	CE-CLL	Subvention pour la participation aux Jeux Olympiques et convention de partenariat jeunes talents sportifs	-	-	
Totaux activité 31											
32 - Plaines de jeux et installations de jeux sportifs											
35	3	26	33.13	32	86	3300	CE-CLL	Subventions aux organisateurs de camps sportifs	63	63	
35	3	26	33.15	32	92	3300	CE-CLL	Subvention aux organisateurs de programme de développement sportif	150	150	
Totaux activité 32											
									CE-CLL	213	213
34 - Insertion sociale par le sport											
35	3	26	12.34	34	59	1211	CE-CLL	Insertion sociale par la pratique du sport	240	240	
35	3	26	33.16	34	00	3300	CE-CLL	Subvention aux sports de quartier	88	88	
Totaux activité 34											
									CE-CLL	328	328
35 - Subventions aux fédérations, ASBL, centres ou clubs sportifs											
35	3	26	01.01	35	56	0100 1211	CE-CLL	Intervention de la Communauté française pour la réalisation d'un programme de transition professionnelle	26	26	
35	3	26	12.02	35	61	1211	CE-CLL	Dépenses en relation avec les mesures en faveur de l'éthique dans le sport	63	63	
35	3	26	12.03	35	64	1211	CE-CLL	Promotion du sport à l'école	225	225	
35	3	26	33.03	35	59	3300	CE-CLL	Subventions aux centres sportifs universitaires et assimilés et aux fédérations sportives scolaires	700	700	
35	3	26	33.07	35	71	3300	CE-CLL	Subvention projet femmes et sports	-	-	
35	3	26	33.11	35	83	3300	CE-CLL	Sport pour tous	85	85	
35	3	26	33.16	35	01	3300	CE-CLL	Subventions aux clubs sportifs pour handicapés	130	130	
35	3	26	33.18	35	07	3300	CE-CLL	Subventions aux centres sportifs locaux	2.978	2.978	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
35	3	26	33.19	35	10	3300	CE-CLL	Subvention à une association de Centres sportifs	85	85
35	3	26	33.20	35	13	3300	CE-CLL	Subventions forfaitaires de fonctionnement des fédérations sportives reconnues	5.179	5.179
35	3	26	33.21	35	16	3300	CE-CLL	Subventions pour les plans programmes des fédérations sportives reconnues et de l'association visée à l'article 25, 1° du décret	7.134	7.134
35	3	26	33.22	35	19	3300	CE-CLL	Subventions forfaitaires de fonctionnement des fédérations sportives de loisirs reconnues	123	123
35	3	26	33.23	35	22	3300	CE-CLL	Subventions forfaitaires de fonctionnement des associations sportives reconnues	202	202
35	3	26	33.24	35	25	3300	CE-CLL	Subventions de fonctionnement aux associations pour handicapés	340	340
35	3	26	33.25	35	28	3300	CE-CLL	Subventions forfaitaires d'une association de fédérations sportives, de fédérations sportives de loisirs et d'associations sportives francophones reconnues	156	156
35	3	26	33.26	35	31	3300	CE-CLL	Subventions pour des formations de cadres sportifs et de moniteurs de fitness	646	646
35	3	26	33.27	35	34	3300	CE-CLL	Subvention au Comité olympique et interfédéral belge (COIB) pour la préparation des athlètes francophones	165	165
35	3	26	33.28	35	37	3300	CE-CLL	Subventions de promotion et notoriété des fédérations : sportives, sportives de loisirs et des associations	291	291
35	3	26	33.30	35	43	3300	CE-CLL	Formation des jeunes par les clubs sportifs	680	680
35	3	26	33.31	35	46	3300	CE-CLL	Aide à la création de nouveaux clubs	-	-
35	3	26	33.32	35	49	3300	CE-CLL	Subvention à une association inter-universitaire d'aide à la performance sportive	600	600
35	3	26	52.01	35	30	5210	CE-CLL	Subventions pour l'achat de matériel sportif par les fédérations sportives, les clubs y affiliés, etc.	850	850
35	3	26	52.10	35	57	5210	CE-CLL	Subventions pour l'achat de matériel sportif et de psychomotricité	370	370
35	3	26	63.01	35	32	6311 6321	CE-CLL	Subventions pour l'achat de matériel sportif par les administrations communales et provinciales	100	100
Totaux activité 35									21.128	21.128

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
36 - Sportifs de haut niveau évaluation - lutte anti-dopage											
35	3	26	12.35	36	64	1211	CE-CLL	Evaluation des sportifs de haut niveau	-	-	
35	3	26	12.36	36	67	1211	CE-CLL	Financement de projets de formation à destination des sportifs de haut niveau (Ariane)	40	40	
35	3	26	33.01	36	54	3300	CE-CLL	Contribution au fonctionnement de l'Agence mondiale antidopage (AMA)	-	-	
35	3	26	33.02	36	57	3300	CE-CLL	Contribution à l'accord partiel élargi sur le sport (APES)	15	15	
Totaux activité 36											
									CE-CLL	55	55
Totaux programme 3											
									CE-CLL	21.724	21.724
PROGRAMME 4											
SERVICES SPORTIFS EXTÉRIEURS											
41 - Dépenses de toute nature pour les installations											
35	3	26	12.40	41	84	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature et particulièrement en termes de sécurité et d'hygiène, destinées aux installations sportives des centres sportifs, des bureaux et dépôts	160	160	
Totaux activité 41											
									CE-CLL	160	160
42 - Achat de matériel non durable											
35	3	26	12.41	42	88	1211	CE-CLL	Achat de matériel sportif, non durable	150	150	
Totaux activité 42											
									CE-CLL	150	150
43 - Equipement durable											
35	3	26	74.01	43	42	7410 7422	CE-CLL	Achat de machines diverses, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	580	580	
Totaux activité 43											
									CE-CLL	580	580
Totaux programme 4											
									CE-CLL	890	890
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 26											
									CE-CLL	31.860	31.848
									FBM	16.704	16.704

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.

TOTAUX CHAPITRE II

CE-CLL	1.297.880	1.292.168
FBM	38.510	38.585

CHAPITRE III

ÉDUCATION, RECHERCHE ET FORMATION

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 40
SERVICES COMMUNS, AFFAIRES
GÉNÉRALES, RECHERCHE EN
ÉDUCATION, PILOTAGE DE
L'ENSEIGNEMENT
(INTERRÉSEAUX) ET
ORIENTATION - RELATIONS
INTERNATIONALES

PROGRAMME 0
 SUBSTANCE ADMINISTRATION -
 ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02 - Frais de fonctionnement

32	2	40	12.01	02	15	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	165	159
32	2	40	12.02	02	18	1211	CE-CLL	Dépenses relatives aux manifestations et aux publications en matière d'enseignement	74	71
32	2	40	74.01	02	88	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	108	104

Totaux activité 02

CE-CLL 347 334

Totaux programme 0

CE-CLL 347 334

PROGRAMME 1
 SUBSTANCE ADMINISTRATION -
 PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT

12 - Frais de fonctionnement

32	2	40	01.01	12	23	0100 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec le plan d'action contre la pénurie d'enseignants	-	-
32	2	40	01.02	12	26	0100 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives au soutien du travail des directeurs d'établissements scolaires	10.870	10.870
32	2	40	12.01	12	25	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	97	93
32	2	40	74.01	12	01		CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	17	16

Totaux activité 12

CE-CLL 10.984 10.979

13 - Enseignants - Action sociale

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
32	2	40	11.05	13	29	1140	CE-CLL	Dépenses diverses de service social, autres que les achats de biens patrimoniaux	266	266	
32	2	40	43.20	13	71	4316 4326	CE-CLL	Frais relatifs au traitement des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - Enseignement officiel subventionné (y compris les centres PMS)	10	10	
32	2	40	44.20	13	80	4430	CE-CLL	Frais relatifs au traitements des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - En ce compris des arriérés - Enseignement libre subventionné (y compris les centres PMS)	10	10	
32	2	40	45.20	13	89	1211 3431	CE-CLL	Frais relatifs au traitement des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - Enseignement de la Communauté française (y compris les centres PMS)	10	10	
32	2	40	82.01	13	74	8300	FBM	Fonds budgétaire destiné à pouvoir octroyer des prêts au personnel (C)	62	62	
Totaux activité 13											
									CE-CLL	296	296
									FBM	62	62
14 - Chargés de mission - Transports scolaires											
32	2	40	11.04	14	27	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Dépenses de personnel	-	-	
32	2	40	12.01	14	27	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	10	10	
Totaux activité 14											
									CE-CLL	10	10
Totaux programme 1											
									CE-CLL	11.290	11.285
									FBM	62	62
PROGRAMME 2											
PROVISIONS POUR CHARGES DIVERSES											
20 - Provisions en vue de couvrir certaines charges sociales											
32	2	40	01.02	20	34	0100	CE-CLL	Provision d'index	-	-	
Totaux activité 20											

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
21 - Provisions diverses											
36	2	40	01.01	21	32	1133	CE-CLL	Provision en vue de la cotisation de responsabilisation en matière de pension	-	-	
36	2	40	01.02	21	35	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature en vue de couvrir les mesures prises dans le cadre des protocoles d'accord sectoriels	-	-	
36	2	40	01.03	21	38	0100	CE-CLL	Provision relative au litige en matière de congés maladie et de pensions	-	-	
36	2	40	01.04	21	41	0100 1211 3300	CE-CLL	Provision pour politiques nouvelles	-	-	
36	2	40	01.05	21	44	0100	CE-CLL	Quote-part de la Communauté française dans le régime Aide à la Promotion de l'Emploi (APE)	-	-	
36	2	40	01.06	21	47	0100	CE-CLL	Provision générale pour litiges et négociations en cours	1.000	1.000	
36	2	40	01.07	21	50	0100 1211 4510	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec le plan d'action pour l'intervention dans le coût des abonnements scolaires pour les transports publics	-	-	
36	2	40	01.08	21	53	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec le plan d'action pour l'intervention dans le coût des classes de dépaysement	-	-	
36	2	40	01.09	21	56	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec le plan d'action pour l'intervention dans le coût des abonnements scolaires pour les transports publics, y compris créances années antérieures	-	-	
32	2	40	01.10	21	59	0100	CE-CLL	Provision pour accord sectoriel	-	-	
36	2	40	01.11	21	62	0100	CE-CLL	Provision pour classes passerelles	-	-	
32	2	40	01.12	21	65	0100	CE-CLL	Provision pour litige dans l'enseignement obligatoire ou de promotion sociale	-	3.800	
36	2	40	01.13	21	68	0100	CE-CLL	Provision pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement spécialisé	-	-	
Totaux activité 21											
									CE-CLL	1.000	4.800
22 - Arriérés de charges sociales - Personnel enseignant temporaire											
32	2	40	11.31	22	19	1131	CE-CLL	Dépenses relatives aux arriérés ONSS et honoraires d'avocats	-	-	
Totaux activité 22											

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
24 - Contrôle absences maladies										
32	2	40	12.01	24	37	1211	CE-CLL	Dépenses inhérentes au contrôle des absences pour maladie dans l'enseignement	582	559
32	2	40	12.02	24	40	1211	CE-CLL	Dépenses inhérentes au contrôle des absences pour maladie dans l'enseignement, y compris créances années antérieures	-	-
Totaux activité 24										
								CE-CLL	582	559
Totaux programme 2										
								CE-CLL	1.582	5.359
PROGRAMME 3										
INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR										
30 - Initiatives diverses dans le domaine de l'enseignement supérieur										
33	2	40	01.04	30	50	0100 4150 4316 4326 4430	CE-CLL	Dotations et subventions aux institutions supérieures en exécution du décret "Support de cours"	1.012	1.012
Totaux activité 30										
								CE-CLL	1.012	1.012
Totaux programme 3										
								CE-CLL	1.012	1.012
PROGRAMME 4										
RECHERCHES EN ÉDUCATION PILOTAGE INTERRÉSEAUX - ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES INTERRÉSEAUX - ORIENTATION - DIVERS										
40 - Inspection - Pilotage - Interréseaux										
32	2	40	01.01	40	51	0100 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature dans le cadre du Programme budgétaire spécial pour l'acquisition de manuels scolaires agréés	2.947	2.947
32	2	40	01.02	40	54	0100 1211 3300	CE-CLL	Dépenses de toute nature pour le financement de projets divers en liaison avec la politique de l'enseignement	735	741

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
32	2	40	01.04	40	60	0100 1211 3300	CE-CLL	Dépenses liées à la mise en œuvre du programme "Jeunes, école, emploi, tout un programme...", y compris créances années antérieures	159	159
32	2	40	01.07	40	69	0100 1211 3300	CE-CLL	Dépenses de toute nature favorisant l'intégration et l'utilisation des TIC dans l'enseignement	108	108
32	2	40	01.11	40	81	0100 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature dans le cadre du Programme budgétaire spécial pour l'acquisition de logiciels scolaires agréés	574	574
32	2	40	01.12	40	84	0100 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec la communication à destination des enseignants et du monde de l'école	195	195
32	2	40	01.13	40	87	0100 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relative à l'acquisition de manuels scolaires, de logiciels scolaires et d'outils pédagogiques	-	-
32	2	40	12.01	40	53	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	895	860
32	2	40	41.01	40	23	4140	CE-CLL	Institut de la formation en cours de carrière	4.256	4.256
32	2	40	74.01	40	29	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	17	16
Totaux activité 40										
CE-CLL									9.886	9.856
41 - Recherches en Education										
32	2	40	01.10	41	79	0100 1211 3300	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux recherches en éducation	2.841	2.841
32	2	40	01.11	41	82	0100 3300	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux recherches pour améliorer la performance de l'enseignement	-	-
32	2	40	01.12	41	85	0100 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux recherches en éducation	-	-
32	2	40	12.30	41	44	1211	CE-CLL	Dépenses relatives à la diffusion des résultats des recherches en éducation	10	10
32	2	40	41.01	41	24	4140	CE-CLL	Office Francophone de Formation en Alternance	82	82
Totaux activité 41										
CE-CLL									2.933	2.933
42 - Prix - Donations - Fondations - Legs										
32	2	40	01.01	42	53	0100 3441 3450	FBM	Fonds budgétaire destiné à la gestion des fondations, donations, legs et prix (B)	70	70

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
32	2	40	01.02	42	56	0100 1211	FBM	Fonds budgétaire pour les dépenses de toute nature relative au soutien dans le secteur de l'enseignement	-	-	
Totaux activité 42											
									FBM	70	70
43 - Prestations de services - Manifestations diverses - Etudes											
32	2	40	33.08	43	72	3300	CE-CLL	Subventions pour des publications à caractère pédagogique	-	-	
Totaux activité 43											
44 - Agence d'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur											
33	2	40	41.30	44	17	4130	CE-CLL	Dotation à l'Agence pour l'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française	769	769	
Totaux activité 44											
									CE-CLL	769	769
Totaux programme 4											
									CE-CLL	13.588	13.558
									FBM	70	70
PROGRAMME 5											
COLLABORATION À DIVERSES INSTITUTIONS ET ORGANISMES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT - DIVERS											
50 - Subventions - Cotisations et interventions diverses - Recherches et enquêtes											
32	2	40	01.02	50	64	1211	CE-CLL	Cotisations au consortium European Schoolnet	14	14	
32	2	40	01.03	50	67	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature liées à l'organisation du bureau 2013 de la CONFEMEN	-	-	
32	2	40	33.01	50	58	3300	CE-CLL	Subvention à l'AEDE - Association européenne des enseignants - Secteurs officiel et libre	5	5	
32	2	40	33.11	50	88	3300	CE-CLL	Subventions aux associations de parents	220	220	
Totaux activité 50											
									CE-CLL	239	239

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
32	2	40	12.01	61	74	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour l'achat de biens non durables et de services	-	-
32	2	40	74.01	61	50	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de bien meubles durables	-	-
Totaux activité 61										
Totaux programme 6										
CE-CLL									5.311	5.311
PROGRAMME 7										
ACTIONS VISANT À RENFORCER L'ATTRACTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET À PROMOUVOIR LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE										
71 - Conseil consultatif										
32	2	40	11.12	71	11	1112	CE-CLL	Indemnités pour chargés de missions	4	4
32	2	40	12.41	71	10	1211	CE-CLL	Dépenses généralement quelconques relatives au Conseil de l'Éducation et de la Formation	34	33
Totaux activité 71										
CE-CLL									38	37
Totaux programme 7										
CE-CLL									38	37
PROGRAMME 8										
ACTIONS FONDS EUROPÉENS - INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI										
80 - Actions en matière de formation et de réinsertion professionnelles										
37	2	40	30.01	80	61	1111 1112 1120 1131 1211 4314 4410	FBM	Fonds budgétaire pour le financement de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles dans l'enseignement de promotion sociale (B)	6.000	6.000
32	2	40	30.02	80	64	1111 1112 1120 1131 1211 4314 4410	FBM	Fonds budgétaire pour la réalisation de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles dans l'enseignement obligatoire de plein exercice, ordinaire et spécialisé, et l'enseignement en alternance (B)	4.347	4.347

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
Totaux activité 80									FBM	10.347	10.347
81 - Rémunérations liées au programme de transition professionnelle											
32	2	40	01.07	81	13	0100	CE-CLL	Intervention de la Communauté française pour la réalisation d'un programme de transition professionnelle (transfert de programme)	23.075	23.075	
						1111					
						1112					
						1120					
						1131					
						1211					
Totaux activité 81									CE-CLL	23.075	23.075
Totaux programme 8									CE-CLL	23.075	23.075
									FBM	10.347	10.347
PROGRAMME 9											
DISCRIMINATIONS POSITIVES											
DANS L'ENSEIGNEMENT											
OBLIGATOIRE											
90 - Commission des discriminations positives - Programme de transition professionnelle au sein des établissements, écoles et implantations à discrimination positive de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire											
32	2	40	01.05	90	16	0100	CE-CLL	Dépenses relatives aux commissions des discriminations positives	-	-	
						1111					
						1112					
						1120					
						1131					
						1211					
32	2	40	01.07	90	22	0100	CE-CLL	Intervention de la Communauté française pour la réalisation d'un programme de transition professionnelle	-	-	
						1111					
						1112					
						1120					
						1131					
						1211					
Totaux activité 90											
91 - Expérience pédagogique en milieu pluriculturel											

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
32	2	40	01.08	91	26	0100 1111 1112 1120 1131 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature dans des actions d'éducation interculturelle	38	38
Totaux activité 91										
									CE-CLL	38 38
92 - Culture - Enseignement										
32	2	40	01.01	92	06	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature liées à la mise en œuvre du programme d'action concerté Culture-Enseignement	-	-
Totaux activité 92										
Totaux programme 9										
									CE-CLL	38 38
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 40										
									CE-CLL	57.625 61.353
									FBM	10.479 10.479

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 41											
SERVICE GÉNÉRAL DE L'INSPECTION											
PROGRAMME 1											
SUBSTANCE INSPECTION - DÉPENSES DE PERSONNEL											
11 - Personnel de l'Inspection des centre PMS											
32	2	41	11.03	11	48	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire	138	138	
Totaux activité 11											
									CE-CLL	138	138
12 - Personnel de l'Inspection et animation pédagogique de l'Enseignement préscolaire et primaire											
32	2	41	11.03	12	49	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire	5.247	5.247	
Totaux activité 12											
									CE-CLL	5.247	5.247
13 - Personnel de l'Inspection et animation pédagogique de l'Enseignement secondaire											
32	2	41	11.03	13	50	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire	3.675	3.675	
Totaux activité 13											
									CE-CLL	3.675	3.675
14 - Personnel de l'Inspection et de l'Enseignement spécial											
32	2	41	11.03	14	51	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire	340	340	
Totaux activité 14											
									CE-CLL	340	340

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
15 - Personnel de l'Inspection, Inspecteur général Coordonateur et Inspecteurs de Religion											
32	2	41	11.03	15	52	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire	834	834	
Totaux activité 15											
									CE-CLL	834	834
16 - Personnel de l'Inspection de l'Enseignement de promotion sociale											
32	2	41	11.03	16	53	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire	536	536	
Totaux activité 16											
									CE-CLL	536	536
17 - Personnel de l'Inspection e l'enseignement artistique											
32	2	41	11.03	17	54	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire	496	496	
Totaux activité 17											
									CE-CLL	496	496
18 - Personnel de l'Inspection de l'Enseignement à distance											
32	2	41	11.03	18	55	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire	287	287	
Totaux activité 18											
									CE-CLL	287	287
19 - Personnel de l'Inspection - Pilotage général											
32	2	41	11.03	19	56	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire	-	-	
Totaux activité 19											
Totaux programme 1											
									CE-CLL	11.553	11.553

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
PROGRAMME 2											
SUBSISTANCE INSPECTION -											
FRAIS DE FONCTIONNEMENT											
21 - Frais de fonctionnement de l'Inspection des centres PMS											
32	2	41	12.01	21	61	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	41	39	
32	2	41	74.01	21	37	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	
Totaux activité 21											
									CE-CLL	41	39
22 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement fondamental ordinaire											
32	2	41	12.01	22	62	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	720	692	
32	2	41	74.01	22	38	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	
Totaux activité 22											
									CE-CLL	720	692
23 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement secondaire											
32	2	41	12.01	23	63	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	543	522	
32	2	41	74.01	23	39	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	
Totaux activité 23											
									CE-CLL	543	522
24 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement spécial											
32	2	41	12.01	24	64	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	88	85	
32	2	41	74.01	24	40	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	
Totaux activité 24											
									CE-CLL	88	85
25 - Frai sde fonctionnement de l'Inspecteur général Coordinateur et des Inspecteurs de Religion											

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
32	2	41	12.01	25	65	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	191	183
32	2	41	74.01	25	41	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	19	18
Totaux activité 25										
CE-CLL									210	201
26 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement de promotion sociale										
32	2	41	12.01	26	66	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	126	121
32	2	41	74.01	26	42	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-
Totaux activité 26										
CE-CLL									126	121
27 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement artistique										
32	2	41	12.01	27	67	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	41	39
32	2	41	74.01	27	43	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-
Totaux activité 27										
CE-CLL									41	39
28 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement à distance										
32	2	41	12.01	28	68	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	-
Totaux activité 28										
Totaux programme 2										
CE-CLL									1.769	1.699
PROGRAMME 3										
SERVICE DE CONSEIL ET DE SOUTIEN PÉDAGOGIQUE										
30 - Service de Conseil et de soutien pédagogique										
32	2	41	11.03	30	67	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitements du personnel du Service de Conseil et de Soutien pédagogique	6.335	6.335

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
32	2	41	12.01	30	70	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services du Service de Conseil et de Soutien pédagogique	563	541
32	2	41	74.01	30	46	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables du Service de Conseil et de Soutien pédagogique	-	-
Totaux activité 30										
									CE-CLL	
									6.898	6.876
Totaux programme 3										
									CE-CLL	
									6.898	6.876
PROGRAMME 4										
FORMATION INSPECTION										
40 - Formation inspection (tous réseaux)										
32	2	41	12.21	40	43	1211	CE-CLL	Frais liés à la procédure de sélection des inspecteurs	-	-
Totaux activité 40										
Totaux programme 4										
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 41										
									CE-CLL	
									20.220	20.128

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 44											
BÂTIMENTS SCOLAIRES											
PROGRAMME 0											
FONCTIONNEMENT DES FONDS BÂTIMENTS SCOLAIRES ET DES INSTITUTIONS SUCCÉDANT AU FONDS NATIONAL DE GARANTIE											
01 - Fonctionnement des Bâtiments scolaires											
32	1	44	01.01	01	23	4130 6131	CE-CLL	Dotation au service à gestion séparée - Fonds des Bâtiments scolaires de la Communauté française	46.800	46.800	
32	1	44	01.02	01	26	4130 6131	CE-CLL	Dotation au service à gestion séparée - Fonds des Bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné	25.818	25.818	
32	1	44	01.03	01	29	1211 7200	CE-CLL	Fonds d'urgence des bâtiments scolaires P.U. 1996-2001	-	-	
32	1	44	01.04	01	32	0100 1211 7200	CE-CLL	Programme de travaux de première nécessité PTPN	-	50	
32	1	44	01.05	01	35	0100 1211 7200	CE-CLL	Programme d'urgence 2003-2010	-	50	
32	1	44	01.06	01	38	0100 1211 7200	CE-CLL	Programme prioritaire de travaux PPT	38.582	38.582	
32	1	44	01.07	01	41	0100	CE-CLL	Intervention dans le cadre d'un plan particulier d'investissement en vue de l'augmentation de la capacité d'établissements scolaires	121	121	
32	1	44	12.03	01	31	1211	CE-CLL	Dépenses courantes relatives au programme prioritaire de travaux	12	12	
32	1	44	12.04	01	34	1211	CE-CLL	Dépenses courantes relatives au financement des bâtiments scolaires	361	411	
32	1	44	41.20	01	52	4130	CE-CLL	Subventions au service à gestion séparée Fonds de garantie des bâtiments scolaires	11.000	11.000	
Totaux activité 01											
									CE-CLL	122.694	122.844
02 - Subventions - Loyers - Divers											
36	1	44	12.06	02	41	1212	CE-CLL	Loyers versés aux sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires (SPABS)	20.262	20.262	
32	1	44	33.01	02	21	3122	CE-CLL	Subventions aux sociétés immobilières créées par le décret du 5 juillet 1993	138	138	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 45											
RECHERCHE SCIENTIFIQUE											
PROGRAMME 0											
SUBSISTANCE ADMINISTRATION											
02 - Frais de fonctionnement											
33	2	45	12.02	02	56	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	38	38	
33	2	45	74.01	02	29	7422	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achat de biens durables	8	8	
Totaux activité 02											
									CE-CLL	46	46
Totaux programme 0											
									CE-CLL	46	46
PROGRAMME 1											
SUBVENTIONS ASBL OU ASSIMILÉS											
11 - Financement de sprix , bourses, frais connexes et participation à des cativités et manifestations scientifiques											
33	2	45	33.03	11	63	3540	CE-CLL	Subventions à l'Institut historique belge de Rome et à l'Ecole française d'Athènes	50	50	
Totaux activité 11											
									CE-CLL	50	50
12 - Associations scientifiques et universitaires											
33	2	45	33.05	12	70	3300	CE-CLL	Subventions aux associations scientifiques et universitaires	45	45	
33	2	45	33.06	12	73	3300	CE-CLL	Subvention au Centre de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques (CREM)	67	67	
33	2	45	33.07	12	76	3300	CE-CLL	Subvention à l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)	72	72	
33	2	45	33.08	12	79	3300	CE-CLL	Subventions pour des études et des actions de diffusion des connaissances scientifiques	141	163	
33	2	45	33.09	12	82	3300	CE-CLL	Subventions à l'université des aînés	20	20	
33	2	45	33.10	12	85	3300	CE-CLL	Subvention aux Instituts internationaux de Physique et de Chimie fondés par Ernest Solvay	46	46	
33	2	45	33.11	12	88	3300	CE-CLL	Subvention au Centre de recherche et d'information socio-politique (CRISP)	392	392	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
Totaux activité 12									CE-CLL	783	805
Totaux programme 1									CE-CLL	833	855
PROGRAMME 2											
SUBVENTIONS DIVERSES											
20 - Recherche scientifique fondamentale collective											
33	2	45	31.01	20	48	4140	CE-CLL	Subventions en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective - Initiative ministérielle	109	109	
33	2	45	33.02	20	69	3300	CE-CLL	Subventions permettant la présence de chercheurs de la Communauté française sur des sites archéologiques	66	75	
33	2	45	41.01	20	41	4140	CE-CLL	Subvention à l'Institut Wallonie-Bruxelles d'évaluation des choix technologiques	-	-	
Totaux activité 20											
									CE-CLL	175	184
Totaux programme 2											
									CE-CLL	175	184
PROGRAMME 3											
SUBVENTION RECHERCHE FONDAMENTALE											
31 - Subventions ASBL ou assimilés											
33	2	45	01.01	31	80	0100 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à l'organisation du Printemps des Sciences	261	261	
33	2	45	33.09	31	04	3441 3450	CE-CLL	Prix, bourses de voyage et voyages d'étudiants en groupe	162	162	
33	2	45	33.11	31	10	3300	CE-CLL	Subventions aux associations d'étudiants	105	105	
Totaux activité 31											
									CE-CLL	528	528
33 - Fonds national de la Recherche scientifique et fonds associés											
33	2	45	41.04	33	63	4140	CE-CLL	Subvention légale au Fonds National de la Recherche Scientifique (F.R.S.-FNRS), en ce compris les chercheurs permanents (Décret du 17/07/2013)	71.827	71.827	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
33	2	45	41.05	33	66	4140	CE-CLL	Subvention au F.R.S. - FNRS pour la gestion opérationnelle des Pôles d'Attraction Interuniversitaires (PAI)	-	-
33	2	45	41.07	33	72	4140	CE-CLL	Subventions légale pour le financement de la formation des chercheurs dans l'industrie et dans l'agriculture (Décret du 17/07/2013)	12.493	12.356
33	2	45	41.09	33	78	4430	CE-CLL	Subvention légale au Fonds de la Recherche en Sciences Humaines (FRESH) (Décret du 17/07/2013)	5.315	5.316
33	2	45	41.10	33	81	4130	CE-CLL	Subvention légale pour le financement de programmes de recherche fondamentale collective (FRFC, FRSM, IISN), hors chercheurs permanents (Décret du 17/07/2013)	16.033	16.423
Totaux activité 33										
								CE-CLL	105.668	105.922
34 - Subventions diverses										
33	2	45	41.10	34	82	1211	CE-CLL	Soutien aux infrastructures de recherche	582	582
Totaux activité 34										
								CE-CLL	582	582
35 - Fonds et programmes de recherche										
33	2	45	41.13	35	92	1211	CE-CLL	Subventions pour le financement des actions de recherche concertées au sein des académies universitaires	15.474	15.474
33	2	45	41.14	35	95	1111	CE-CLL	Subventions pour le financement des Fonds spéciaux pour la recherche dans les académies universitaires	15.389	15.389
33	2	45	41.15	35	01	4130	CE-CLL	Application de la charte européenne du chercheur / EURAXESS	150	75
Totaux activité 35										
								CE-CLL	31.013	30.938
36 - Activités internationales										
33	2	45	33.01	36	82	3300	CE-CLL	Recherches et enquêtes en matière d'éducation menées sous l'égide de l'OCDE	206	206
Totaux activité 36										
								CE-CLL	206	206
Totaux programme 3										
								CE-CLL	137.997	138.176

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 46
ACADÉMIE ROYALE DES
SCIENCES, DES LETTRES ET DES
BEAUX-ARTS DE BELGIQUE

PROGRAMME 0
 SUBSTANCE ADMINISTRATION -
 ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02 - Frais de fonctionnement

33	2	46	12.01	02	80	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	204	204
33	2	46	12.07	02	01	1211	CE-CLL	Dépenses exceptionnelles pour achats de biens non durables et de services	2	2
33	2	46	74.01	02	56	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	30	30

Totaux activité 02

CE-CLL	236	236
---------------	------------	------------

Totaux programme 0

CE-CLL	236	236
---------------	------------	------------

PROGRAMME 1
 SUBSTANCE ADMINISTRATION -
 PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT

**12 - Dépenses de personnel -
 Rémunérations et allocations
 généralement quelconques**

33	2	46	11.03	12	87	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire	414	414
33	2	46	11.04	12	90	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel autre que statutaire	650	650

Totaux activité 12

CE-CLL	1.064	1.064
---------------	--------------	--------------

Totaux programme 1

CE-CLL	1.064	1.064
---------------	--------------	--------------

PROGRAMME 2
 SUBVENTIONS DIVERSES

**20 - Financement des prix décernés
 et autres activités**

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
33	2	46	33.01	20	93	3300	CE-CLL	Subventions aux Classes des Technologies, des Sciences, des Lettres et des Beaux-arts	37	37
Totaux activité 20										
CE-CLL									37	37
21 - Patrimoine de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique										
33	2	46	41.01	21	69	7422	CE-CLL	Subventions aux Classes des Technologies, des Sciences, des Lettres et des Beaux-arts	239	239
33	2	46	41.02	21	72	7422	CE-CLL	Subvention en faveur du Collège Belgique	29	29
33	2	46	61.01	21	55	7422	CE-CLL	Subventions	5	5
Totaux activité 21										
CE-CLL									273	273
Totaux programme 2										
CE-CLL									310	310
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 46										
CE-CLL									1.610	1.610

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 47											
ALLOCATIONS ET PRÊTS											
D'ETUDES											
PROGRAMME 0											
SUBSISTANCE											
02 - Frais de fonctionnement											
33	2	47	12.01	02	10	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	240	240	
33	2	47	12.66	02	11	1211	CE-CLL	Dépenses relatives à toutes initiatives en matière d'allocations et prêts d'études	8	8	
33	2	47	74.01	02	83	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	20	20	
Totaux activité 02											
									CE-CLL	268	268
Totaux programme 0											
									CE-CLL	268	268
PROGRAMME 1											
ALLOCATIONS ET PRÊTS											
10 - Allocations et prêts											
33	2	47	33.01	10	13	3431	CE-CLL	Octroi d'allocations et prêts d'études aux élèves de condition peu aisée	60.623	60.623	
33	2	47	33.02	10	16	3431	FBM	Fonds budgétaire destiné au paiement d'allocations d'études (B)	565	565	
33	2	47	82.03	10	72	8300	FBM	Fonds budgétaire destiné au paiement des prêts d'études (C)	491	491	
Totaux activité 10											
									CE-CLL	60.623	60.623
									FBM	1.056	1.056
Totaux programme 1											
									CE-CLL	60.623	60.623
									FBM	1.056	1.056
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 47											
									CE-CLL	60.891	60.891
									FBM	1.056	1.056

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 48**CENTRE PMS****PROGRAMME 0****SUBSTANCE ADMINISTRATION -
ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE****02 - Frais de fonctionnement**

32	2	48	12.01	02	37	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	133	128
32	2	48	12.02	02	40	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services, y compris créances années antérieures	-	-
32	2	48	74.01	02	13	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	4	4

Totaux activité 02

CE-CLL	137	132
---------------	------------	------------

Totaux programme 0

CE-CLL	137	132
---------------	------------	------------

PROGRAMME 1**SUBSTANCE ADMINISTRATION -
PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT****12 - Frais de fonctionnement**

32	2	48	12.01	12	47		CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	-
32	2	48	74.01	12	23	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-

Totaux activité 12**Totaux programme 1****PROGRAMME 4****DÉPENSES DE PERSONNEL ET
DES CENTRES PMS****40 - Centres PMS de la
Communauté - Rémunérations et
allocations généralement
quelconques**

32	2	48	11.03	40	72	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire	21.107	21.107
----	---	----	-------	----	----	------------------------------	--------	----------------------	--------	--------

En milliers d'euros											
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
Totaux activité 40											
									CE-CLL	21.107	21.107
42 - Centres PMS officiels subventionnés - Subventions - Traitements											
32	2	48	43.01	42	65	4314 4324	CE-CLL	Subventions-traitements	23.433	23.433	
Totaux activité 42											
									CE-CLL	23.433	23.433
43 - Centres PMS libres subventionnés - Subventions - traitements											
32	2	48	44.01	43	75	4410	CE-CLL	Subventions-traitements	36.527	36.527	
Totaux activité 43											
									CE-CLL	36.527	36.527
Totaux programme 4											
									CE-CLL	81.067	81.067
PROGRAMME 5 FONCTIONNEMENT DES CENTRES PMS											
50 - Centres PMS de la Communauté - Frais de fonctionnement											
32	2	48	01.01	50	83	1211 3300	CE-CLL	CPMS de la Communauté française - Promotion de la santé à l'école	6	6	
32	2	48	12.01	50	85	1211	CE-CLL	Frais de fonctionnement - Achats de biens non durables et de services	19	18	
32	2	48	41.23	50	24	4130	CE-CLL	Dotation globale	2.976	2.976	
Totaux activité 50											
									CE-CLL	3.001	3.000
51 - Formation											
32	2	48	01.01	51	84	0100 1211	CE-CLL	Formation réseau CPMS	23	23	
32	2	48	01.02	51	87	0100 1211	CE-CLL	Formation établissements CPMS	5	5	
Totaux activité 51											
									CE-CLL	28	28
52 - Centres PMS officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement											

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
32	2	48	43.23	52	44	4316 4326	CE-CLL	Subventions forfaitaires	2.185	2.185
Totaux activité 52										
									CE-CLL	2.185 2.185
53 - Centres PMS officiels subventionnés - Aide connexe										
32	2	48	43.09	53	03	4314 4324	CE-CLL	Formation réseau CPMS	25	25
32	2	48	43.10	53	06	4314 4324	CE-CLL	Formation établissements CPMS	5	5
Totaux activité 53										
									CE-CLL	30 30
54 - Centres PMS libres subventionnés - Subventions de fonctionnement										
32	2	48	44.23	54	55	4430	CE-CLL	Subventions forfaitaires	3.354	3.354
Totaux activité 54										
									CE-CLL	3.354 3.354
55 - Centres PMS libres subventionnés - Aide connexe										
32	2	48	44.09	55	14	4410	CE-CLL	Formation réseau CPMS	37	37
32	2	48	44.10	55	17	4410	CE-CLL	Formation établissements CPMS	8	8
Totaux activité 55										
									CE-CLL	45 45
Totaux programme 5										
									CE-CLL	8.643 8.642
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 48										
									CE-CLL	89.847 89.841

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 50											
AFFAIRES PÉDAGOGIQUES ET PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE											
PROGRAMME 0											
SUBSTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE											
02 - Frais de fonctionnement											
32	2	50	12.01	02	91	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	208	200	
32	2	50	74.01	02	67	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	38	36	
Totaux activité 02											
									CE-CLL	246	236
Totaux programme 0											
									CE-CLL	246	236
PROGRAMME 1											
SUBSTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT											
12 - Frais de fonctionnement											
32	2	50	12.01	12	04	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	101	101	
32	2	50	74.01	12	77	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	20	20	
Totaux activité 12											
									CE-CLL	121	121
Totaux programme 1											
									CE-CLL	121	121
PROGRAMME 2											
PILOTAGE - STRUCTURES - PROGRAMMES - ACTIVITÉS DE FORMATION - RECHERCHES ET INFORMATION - ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE											
21 - Structures - Programmes - Formation et information											
32	2	50	12.01	21	13	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	225	225	
32	2	50	41.01	21	80	4150	CE-CLL	Subventions en faveur de recherches et d'études	560	538	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
Totaux activité 21											
CE-CLL									785	763	
22 - Aide connexe - Formation et recyclage du personnel de la Communauté											
32	2	50	01.08	22	33	0100 1211	CE-CLL	Formation fonctions de sélection et de promotion	44	44	
Totaux activité 22											
CE-CLL									44	44	
23 - Subventions - Cotisations et interventions diverses											
32	2	50	33.03	23	16	3300	CE-CLL	Subvention à l'ASBL Sport, Culture, École et Solidarité (S.C.E.S.) à Bruxelles	223	223	
32	2	50	33.07	23	28	3300	CE-CLL	Subvention à l'ASBL Fédération sportive de l'Enseignement de la Communauté française	204	204	
Totaux activité 23											
CE-CLL									427	427	
Totaux programme 2											
CE-CLL									1.256	1.234	
PROGRAMME 3											
CENTRES TECHNIQUES DE FORMATION DES PERSONNELS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - AUXILIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT ET ACTIVITÉ PARASCOLAIRES - ÉTABLISSEMNT DE COMMUNAUTÉ FRANÇAISE											
31 - Frais de fonctionnement											
32	2	50	41.23	31	59	4150	CE-CLL	Dotation globale	140	140	
Totaux activité 31											
CE-CLL									140	140	
32 - Frais dans le domaine de l'enseignement											
32	2	50	12.01	32	24	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services y compris expositions pédagogiques, classes de dépaysement et découverte - activités pédagogiques "originales" et autres...	400	384	
32	2	50	74.01	32	00	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	215	206	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
Totaux activité 32											
									CE-CLL	615	590
Totaux programme 3											
									CE-CLL	755	730
PROGRAMME 4											
CENTRES TECHNIQUES DE FORMATION DES PERSONNELS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - AUXILIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT ET ACTIVITÉ PARASCOLAIRES - ÉTABLISSEMNT DE COMMUNAUTÉ FRANÇAISE											
40 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques											
32	2	50	11.03	40	29	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitements des chargés de mission	1.820	1.820	
Totaux activité 40											
									CE-CLL	1.820	1.820
41 - Dépenses de personnel administratif et ouvrier. Rémunérations et allocations généralement quelconques											
32	2	50	11.03	41	30	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire	1.803	1.803	
Totaux activité 41											
									CE-CLL	1.803	1.803
Totaux programme 4											
									CE-CLL	3.623	3.623
PROGRAMME 5											
CENTRE DE DÉPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE											
51 - Frais de fonctionnement											
32	2	50	41.23	51	79	4130	CE-CLL	Dotation globale	1.095	1.095	
33	2	50	41.31	51	06	4150	CE-CLL	Dotation au Centre de Strée	379	379	
Totaux activité 51											
									CE-CLL	1.474	1.474

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
Totaux programme 5											
									CE-CLL	1.474	1.474
PROGRAMME 6 CENTRE DE DÉPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE											
60 - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques											
32	2	50	11.03	60	49	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitements des chargés de mission et personnel statutaire		4.816	4.816
Totaux activité 60											
									CE-CLL	4.816	4.816
61 - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques											
32	2	50	11.03	61	50	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire		3.316	3.316
Totaux activité 61											
									CE-CLL	3.316	3.316
Totaux programme 6											
									CE-CLL	8.132	8.132
PROGRAMME 8 CENTRES TECHNIQUES AGRICOLAS ET HORTICOLES PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER											
80 - Frais de fonctionnement											
32	2	50	41.23	80	11	4150	CE-CLL	Dotation globale		970	970
Totaux activité 80											
									CE-CLL	970	970
Totaux programme 8											
									CE-CLL	970	970
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 50											
									CE-CLL	16.577	16.520

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 51											
ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE ET											
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE											
PROGRAMME 0											
SUBSTANCE ADMINISTRATION -											
ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE											
02 - Frais de fonctionnement											
32	2	51	12.01	02	21	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	93	89	
32	2	51	12.02	02	24	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	-	
32	2	51	74.01	02	94	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	4	4	
Totaux activité 02											
									CE-CLL	97	93
Totaux programme 0											
									CE-CLL	97	93
PROGRAMME 1											
SUBSTANCE ADMINISTRATION -											
PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT											
12 - Frais de fonctionnement											
32	2	51	12.01	12	31	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	-	
32	2	51	74.01	12	07	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	
Totaux activité 12											
Totaux programme 1											
PROGRAMME 2											
DÉPENSES DE PERSONNEL DE											
L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL											
20 - Dépenses liées aux paiement des agents contractuels subventionnés											
32	2	51	11.05	20	42	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement fondamental	37.183	37.183	
Totaux activité 20											
									CE-CLL	37.183	37.183

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
Totaux programme 2									CE-CLL	37.183	37.183
PROGRAMME 3 FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL											
30 - Dépenses pour les surveillances sur l'heure de midi											
32	2	51	41.01	30	19	4150	CE-CLL	Dotation pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans les établissements d'enseignement fondamental CF	553	553	
32	2	51	43.01	30	37	4314 4324	CE-CLL	Subventions pour les surveillances de midi dans les établissements d'enseignement fondamental de l'EOS	3.653	3.653	
32	2	51	44.01	30	46	4410	CE-CLL	Subventions pour les surveillances de midi dans les établissements fondamental de l'ELS	2.884	2.884	
Totaux activité 30											
									CE-CLL	7.090	7.090
Totaux programme 3											
									CE-CLL	7.090	7.090
PROGRAMME 4 DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES MATERNELLES											
41 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques											
32	2	51	11.03	41	57	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire du maternel	35.910	35.910	
Totaux activité 41											
									CE-CLL	35.910	35.910
44 - Ecoles maternelles officielles subventionnées - Subventions - Traitements											
32	2	51	43.01	44	51	4314 4324	CE-CLL	Subventions-traitements dans le maternel	296.722	296.722	
Totaux activité 44											
									CE-CLL	296.722	296.722

En milliers d'euros											
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
45 - Ecoles maternelles libres subventionnées - Subventions - Traitements											
32	2	51	44.01	45	61	4410	CE-CLL	Subventions-traitements dans le maternel	211.435	211.435	
Totaux activité 45											
									CE-CLL	211.435	211.435
Totaux programme 4											
									CE-CLL	544.067	544.067
PROGRAMME 5											
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES MATERNELLES											
53 - Ecoles maternelles officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement											
32	2	51	43.23	53	29	4316 4326	CE-CLL	Subventions forfaitaires dans le maternel	35.998	35.998	
Totaux activité 53											
									CE-CLL	35.998	35.998
54 - Ecoles maternelles officielles subventionnées - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné											
32	2	51	43.06	54	76	4314 4324	CE-CLL	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le maternel	-	-	
Totaux activité 54											
55 - Ecoles maternelles libres subventionnées - Subventions de fonctionnement											
32	2	51	44.23	55	40	4430	CE-CLL	Subventions forfaitaires dans le maternel	27.133	27.133	
Totaux activité 55											
									CE-CLL	27.133	27.133
56 - Ecoles maternelles libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné											
32	2	51	44.06	56	87	4410	CE-CLL	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le maternel	-	-	
Totaux activité 56											

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
Totaux programme 5											
									CE-CLL	63.131	63.131
PROGRAMME 6											
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES PRIMAIRES											
61 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques											
32	2	51	11.03	61	77	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire du primaire	103.416	103.416	
Totaux activité 61											
									CE-CLL	103.416	103.416
62 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconque											
32	2	51	11.03	62	78	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire du primaire	7.576	7.576	
Totaux activité 62											
									CE-CLL	7.576	7.576
63 - Ecoles primaires officielles subventionnées - Subventions - Traitements											
32	2	51	43.01	63	70	4314 4324	CE-CLL	Subventions-traitements dans le primaire	593.656	593.656	
Totaux activité 63											
									CE-CLL	593.656	593.656
64 - Ecoles primaires libres subventionnées - Subventions - Traitements											
32	2	51	44.01	64	80	4410	CE-CLL	Subventions-traitements dans le primaire	481.999	481.999	
Totaux activité 64											
									CE-CLL	481.999	481.999
Totaux programme 6											
									CE-CLL	1.186.647	1.186.647

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
PROGRAMME 7											
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIMAIRES											
70 - Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement											
32	2	51	41.23	70	28	4150	CE-CLL	Dotation globale pour le fondamental	26.097	26.097	
32	2	51	41.24	70	31	4150	CE-CLL	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi pour le fondamental	-	-	
Totaux activité 70											
									CE-CLL	26.097	26.097
71 - Ecoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"											
32	2	51	12.21	71	53	1211	CE-CLL	Assurance des élèves du primaire	175	168	
Totaux activité 71											
									CE-CLL	175	168
72 - Ecoles primaires officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement											
32	2	51	43.05	72	91	4316 4326	CE-CLL	Subventions de fonctionnement aux internats du primaire	15	15	
32	2	51	43.23	72	48	4316 4326	CE-CLL	Subventions forfaitaires dans le primaire	82.061	82.061	
Totaux activité 72											
									CE-CLL	82.076	82.076
73 - Ecoles primaires officielles subventionnées - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné											
32	2	51	43.06	73	95	4324 4314	CE-CLL	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le primaire	-	-	
Totaux activité 73											
74 - Ecoles primaires libres subventionnées - Subventions de fonctionnement											
32	2	51	44.21	74	53	4430	CE-CLL	Subventions de fonctionnement aux internats du primaire	171	171	
32	2	51	44.23	74	59	4430	CE-CLL	Subventions forfaitaires dans le primaire	67.796	67.796	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
Totaux activité 74											
									CE-CLL	67.967	67.967
75 - Ecoles primaires libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné											
32	2	51	44.04	75	03	4430	CE-CLL	Internats du primaire - Intervention de la Communauté	6	6	
32	2	51	44.06	75	09	4410	CE-CLL	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le primaire	-	-	
Totaux activité 75											
									CE-CLL	6	6
76 - Ecoles primaires libres subventionnées - Subventions diverses											
32	2	51	33.05	76	05	3300	CE-CLL	Subvention à des organismes ayant pour but l'enseignement en langue française	415	415	
Totaux activité 76											
									CE-CLL	415	415
Totaux programme 7											
									CE-CLL	176.736	176.729
PROGRAMME 8 LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE - SUBVENTIONS DIVERSES											
80 - Initiatives diverses											
32	2	51	01.05	80	12	0100 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec la sensibilisation des élèves à l'éducation aux médias et à la lecture de la presse quotidienne	223	223	
32	2	51	11.05	80	05	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement fondamental	-	-	
Totaux activité 80											
									CE-CLL	223	223
81 - Initiatives diverses en relation avec l'Enseignement fondamental											
32	2	51	01.01	81	01	0100 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec l'Enseignement fondamental	30	30	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
Totaux activité 81										
CE-CLL									30	30
Totaux programme 8										
CE-CLL									253	253
PROGRAMME 9										
DISCRIMINATIONS POSITIVES ET PROMOTION D'UNE ÉCOLES DE LA RÉUSSITE										
90 - Discrimination positive										
32	2	51	01.02	90	13	0100 1211	CE-CLL	Dépenses relatives aux moyens complémentaires alloués aux projets des écoles et implantations bénéficiant de l'encadrement différencié	3.941	3.941
Totaux activité 90										
CE-CLL									3.941	3.941
92 - Formations en relation avec l'Enseignement fondamental										
32	2	51	01.03	92	18	0100 1111 1112 1120 1131 1211	CE-CLL	Formation en cours de carrière - Niveau meso - Enseignement de la Communauté française	93	93
32	2	51	01.04	92	21	0100 1211	CE-CLL	Formation en cours de carrière - Niveau macro - Subventions aux écoles et Instituts supérieurs de pédagogie	184	184
32	2	51	01.05	92	24	0100 1211	CE-CLL	Formation en cours de carrière - Niveau meso officiel subventionné	597	597
32	2	51	01.06	92	27	0100 1211	CE-CLL	Formation en cours de carrière - Niveau micro	737	737
32	2	51	01.07	92	30	0100 1211	CE-CLL	Formation en cours de carrière - Niveau macro - Remplacement des enseignants et encadrement des élèves	221	221
32	2	51	01.08	92	33	0100 1211	CE-CLL	Formation en cours de carrière - Niveau meso/micro - Remplacement des enseignants et encadrement des élèves	332	332
32	2	51	01.09	92	36	0100 1211	CE-CLL	Formation en cours de carrière - Niveau meso libre subventionné confessionnel	440	440
32	2	51	01.10	92	39	0100 1211	CE-CLL	Formation en cours de carrière - Niveau meso libre non confessionnel	8	8
32	2	51	01.11	92	42	0100 1211	CE-CLL	Formation en cours de carrière - Niveau meso non affilié	7	7

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
32	2	51	01.12	92	45	0100 1211	CE-CLL	Formation en cours de carrière - Niveau micro, y compris créances années antérieures	-	-
Totaux activité 92										
									CE-CLL	2.619
										2.619
93 - Brevet sélection										
32	2	51	01.02	93	16		CE-CLL	Formation brevet sélection Communauté française	-	-
Totaux activité 93										
Totaux programme 9										
									CE-CLL	6.560
										6.560
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 51										
									CE-CLL	2.021.764
										2.021.753

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 52
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

PROGRAMME 0
 SUBSISTANCE ADMINISTRATION -
 ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02 - Frais de fonctionnement

32	2	52	01.01	02	46	0100 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature liées au comptage des élèves	61	61
32	2	52	12.01	02	48	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	617	593
32	2	52	12.02	02	51	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services, y compris créances années antérieures	-	-
32	2	52	74.01	02	24	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	8	8

Totaux activité 02

CE-CLL 686 662

Totaux programme 0

CE-CLL 686 662

PROGRAMME 4
 DÉPENSES DE PERSONNEL DES
 ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT DE
 PLEIN EXERCICE

**41 - Ecoles de la Communauté -
 Dépenses de personnel enseignant -
 Rémunérations et allocations
 généralement quelconques**

32	2	52	11.03	41	84	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice	510.373	510.373
----	---	----	-------	----	----	------------------------------	--------	---	---------	---------

Totaux activité 41

CE-CLL 510.373 510.373

**42 - Ecoles de la Communauté -
 Dépenses de personnel
 administratif et ouvrier -
 Rémunérations et allocations
 généralement quelconques**

32	2	52	11.03	42	85	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice	61.223	61.223
----	---	----	-------	----	----	------------------------------	--------	---	--------	--------

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
Totaux activité 42									CE-CLL	61.223	61.223
44 - Ecoles officielles subventionnées de plein exercice - Subventions - Traitements											
32	2	52	43.01	44	78	4314 4324	CE-CLL	Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice	383.903	383.903	
Totaux activité 44									CE-CLL	383.903	383.903
45 - Ecoles libres subventionnées de plein exercice - Subventions - Traitements											
32	2	52	44.01	45	88	4410	CE-CLL	Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice	1.278.003	1.278.003	
Totaux activité 45									CE-CLL	1.278.003	1.278.003
46 - Service de médiation scolaire - rémunération											
32	2	52	11.01	46	83	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Rémunérations du personnel du Service de médiation	4.822	4.822	
Totaux activité 46									CE-CLL	4.822	4.822
Totaux programme 4									CE-CLL	2.238.324	2.238.324
PROGRAMME 5 FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE											
50 - Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement											
32	2	52	41.23	50	35	4150	CE-CLL	Dotation globale - Enseignement de plein exercice	75.610	75.610	
Totaux activité 50									CE-CLL	75.610	75.610
51 - Ecoles de la Communauté - Ativités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"											
32	2	52	01.05	51	10	0100 1211	CE-CLL	Formation réseau - Enseignement secondaire	435	435	

En milliers d'euros											
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
32	2	52	01.06	51	13	0100 1211	CE-CLL	Formation établissements - Enseignement secondaire	218	218	
32	2	52	12.21	51	60	1211	CE-CLL	Assurance des élèves	444	427	
32	2	52	12.22	51	63	1211	CE-CLL	Assurance des élèves, y compris créances années antérieures	-	-	
Totaux activité 51											
									CE-CLL	1.097	1.080
53 - Ecoles officielles subventionnées de plein exercice - Subventions de fonctionnement											
32	2	52	43.05	53	02	4316 4326	CE-CLL	Subventions de fonctionnement des internats - Enseignement de plein exercice	983	983	
32	2	52	43.23	53	56	4316 4326	CE-CLL	Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice	50.934	50.934	
Totaux activité 53											
									CE-CLL	51.917	51.917
54 - Ecoles officielles subventionnées d eplein exercice - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné de plein exercice											
32	2	52	43.10	54	18	4314 4324	CE-CLL	Formation réseau - Enseignement secondaire officiel subventionné	345	345	
32	2	52	43.11	54	21	4314 4324	CE-CLL	Formation établissements - Enseignement secondaire officiel subventionné	172	172	
Totaux activité 54											
									CE-CLL	517	517
55 - Ecoles libres subventionnées de plein exercice - Subventions de fonctionnement											
32	2	52	44.21	55	61	4430	CE-CLL	Subventions de fonctionnement aux internats	2.413	2.413	
32	2	52	44.23	55	67	4430	CE-CLL	Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice	175.484	175.484	
Totaux activité 55											
									CE-CLL	177.897	177.897
56 - Ecoles libres subventionnées de plein exercice - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné de plein exercice											

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
32	2	52	44.10	56	29	4410	CE-CLL	Formation réseau - Enseignement secondaire libre subventionné	1.131	1.131
32	2	52	44.11	56	32	4410	CE-CLL	Formation établissements - Enseignement secondaire libre subventionné	565	565
Totaux activité 56										
									CE-CLL	
									1.696	1.696
Totaux programme 5										
									CE-CLL	
									308.734	308.717
PROGRAMME 6										
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN ALTERNANCE										
61 - Ecoles de la Communauté - Dépenses d epersonnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
32	2	52	11.03	61	07	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire - Enseignement secondaire en alternance	7.466	7.466
Totaux activité 61										
									CE-CLL	
									7.466	7.466
63 - Ecoles officielles subventionnées à horaire réduit - Subventions - Traitements										
32	2	52	43.01	63	00	4314 4324	CE-CLL	Subventions-traitements - Enseignement secondaire en alternance	16.901	16.901
Totaux activité 63										
									CE-CLL	
									16.901	16.901
64 - Ecoles libres subventionnées à horaire réduit - Subventions - Traitements										
32	2	52	44.01	64	10	4410	CE-CLL	Subventions-traitements - Enseignement secondaire en alternance	29.569	29.569
Totaux activité 64										
									CE-CLL	
									29.569	29.569
Totaux programme 6										
									CE-CLL	
									53.936	53.936

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
32	2	52	01.02	90	40	0100 1111 1112 1120 1131 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature liées aux services d'accrochage scolaire	1.193	1.193	
32	2	52	01.06	90	52	0100 1211	CE-CLL	Dépenses relatives aux moyens complémentaires alloués aux projets des écoles et implantations bénéficiant de l'encadrement différencié	3.059	3.059	
32	2	52	01.07	90	55	0100 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec le paiement du personnel et du fonctionnement du Service de médiation	-	-	
32	2	52	12.01	90	39	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec les frais de fonctionnement des services de médiation scolaire	194	186	
32	2	52	12.02	90	42	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec les frais de fonctionnement des services de médiation scolaire, y compris créances années antérieures	-	-	
Totaux activité 90											
									CE-CLL	4.446	4.438
91 - Actions spécifiques dans le domaine de l'enseignement											
32	2	52	01.01	91	38	0100 1111 1112 1120 1131 1211 3300	CE-CLL	Dépenses de toute nature visant à la sensibilisation des élèves à la culture	200	200	
32	2	52	01.04	91	47	0100 1111 1112 1120 1131 1211	FBM	Fonds budgétaire relatif à la réalisation de programmes en relation avec l'enseignement secondaire (A)	246	246	
32	2	52	01.05	91	50	0100 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature liées à la promotion des échanges linguistiques	25	25	
32	2	52	01.09	91	62	0100 1211 3300	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec la sensibilisation des élèves à l'éducation aux média et à la lecture de la presse quotidienne	842	842	
32	2	52	01.10	91	65	0100 1211 3300	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec la mobilité interrégionale et internationale des élèves et des enseignants	29	29	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
Totaux activité 91									CE-CLL	1.096	1.096
									FBM	246	246
92 - Activités interréseaux											
32	2	52	01.02	92	42	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec des manifestations pédagogiques et culturelles, y compris des prix	4	4	
32	2	52	33.01	92	36	3300	CE-CLL	Subventions aux organismes ayant pour but la liaison entre le monde de l'enseignement qualifiant et celui de l'entreprise	364	364	
Totaux activité 92											
									CE-CLL	368	368
93 - Actions de lutte contre l'échec scolaire et de prévention contre l'assuétude et la violence dans les écoles											
32	2	52	01.01	93	40	0100 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature dans le cadre de la lutte contre l'échec scolaire et de la prévention des problèmes liés à l'assuétude et à la violence dans les écoles	126	126	
Totaux activité 93											
									CE-CLL	126	126
94 - Activités liées à l'équipement dans l'enseignement technique et professionnel											
32	2	52	01.01	94	41	0100 1211 7422	CE-CLL	Dépenses liées à l'équipement de l'enseignement technique et professionnel	6.414	7.214	
32	2	52	01.02	94	44	0100 1211 7422	FBM	Fonds budgétaire pour financer l'équipement de l'enseignement technique et professionnel - Région wallonne (A)	-	-	
32	2	52	01.03	94	47	0100 1131 1211 7422	FBM	Fonds budgétaire pour financer l'équipement de l'enseignement technique et professionnel (B)	4.412	3.549	
32	2	52	01.04	94	50	0100 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature liées à la revalorisation de l'enseignement technique et professionnel	2.002	2.002	
32	2	52	01.06	94	56	6311 6321 6410 7422	CE-CLL	Dépenses de toute nature liée à l'équipement de l'enseignement technique et professionnel, y compris créances années antérieures	-	-	
32	2	52	33.06	94	53	3300	CE-CLL	Subvention à l'ASBL Skills Belgium	39	39	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 53
ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

PROGRAMME 0
 SUBSISTANCE ADMINISTRATION -
 ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02 - Frais de fonctionnement

32	2	53	12.01	02	75	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	49	47
32	2	53	74.01	02	51	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-
Totaux activité 02									49	47
									CE-CLL	
Totaux programme 0									49	47
									CE-CLL	

PROGRAMME 4
 DÉPENSES DE PERSONNEL DES
 ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT
 SPÉCIALISÉ

**41 - Ecoles de la Communauté -
 Dépenses de personnel enseignant
 pédagogique - Rémunérations et
 allocations généralement
 quelconques**

32	2	53	11.03	41	14	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire pédagogique	118.448	118.448
Totaux activité 41									118.448	118.448
									CE-CLL	

**42 - Ecoles de la Communauté -
 Dépenses de personnel
 administratif et ouvrier -
 Rémunérations et allocations
 généralement quelconques**

32	2	53	11.03	42	15	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire	11.244	11.244
Totaux activité 42									11.244	11.244
									CE-CLL	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
								44 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant paramédical - Rémunérations et allocations généralement quelconques		
32	2	53	11.03	44	17	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire paramédical	21.214	21.214
Totaux activité 44										
							CE-CLL		21.214	21.214
								46 - Ecoles officielles subventionnées - Subventions - Traitements		
32	2	53	43.01	46	10	4314 4324	CE-CLL	Subventions-traitements du personnel pédagogique	103.317	103.317
Totaux activité 46										
							CE-CLL		103.317	103.317
								47 - Ecoles officielles subventionnées - Subventions - Traitements - Paramédical		
32	2	53	43.01	47	11	4314 4324	CE-CLL	Subventions-traitements du personnel paramédical	15.420	15.420
Totaux activité 47										
							CE-CLL		15.420	15.420
								48 - Ecoles libres subventionnées - Subventions - Traitements		
32	2	53	44.01	48	21	4410	CE-CLL	Subventions-traitements du personnel pédagogique	200.770	200.770
Totaux activité 48										
							CE-CLL		200.770	200.770
								49 - Ecoles libres subventionnées - Subventions - Traitements - Paramédical		
32	2	53	44.01	49	22	4410	CE-CLL	Subventions-traitements du personnel paramédical	23.334	23.334
Totaux activité 49										
							CE-CLL		23.334	23.334
Totaux programme 4										
							CE-CLL		493.747	493.747

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
PROGRAMME 5											
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ											
50 - Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement											
32	2	53	41.23	50	62	4150	CE-CLL	Dotation globale	19.412	19.412	
32	2	53	43.06	50	29	4314 4324	CE-CLL	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi CF	-	-	
Totaux activité 50											
									CE-CLL	19.412	19.412
51 - Ecoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"											
32	2	53	01.03	51	31	0100 1211	CE-CLL	Formation réseau - Enseignement spécialisé	67	67	
32	2	53	01.04	51	34	0100 1211	CE-CLL	Formation établissements - Enseignement spécialisé	34	34	
32	2	53	12.21	51	87	1211	CE-CLL	Assurance des élèves	54	52	
Totaux activité 51											
									CE-CLL	155	153
53 - Ecoles officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement											
32	2	53	43.23	53	83	4316 4326	CE-CLL	Subventions forfaitaires	10.238	10.238	
Totaux activité 53											
									CE-CLL	10.238	10.238
54 - Ecoles officielles subventionnées - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné											
32	2	53	43.06	54	33	4314 4324	CE-CLL	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi	97	97	
32	2	53	43.09	54	42	4314 4324	CE-CLL	Formation réseau - Enseignement secondaire officiel subventionné	71	71	
32	2	53	43.10	54	45	4314 4324	CE-CLL	Formation établissements - Enseignement secondaire officiel subventionné	36	36	
32	2	53	43.11	54	48	4314 4324	CE-CLL	Formation établissements - Enseignement secondaire officiel subventionné, y compris créances années antérieures	-	-	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
Totaux activité 54											
									CE-CLL	204	204
56 - Ecoles libres subventionnées - Subventions de fonctionnement											
32	2	53	44.23	56	95	4430	CE-CLL	Subventions forfaitaires	19.898	19.898	
32	2	53	44.24	56	01	4430	CE-CLL	Subventions forfaitaires y compris créances années antérieures	-	-	
Totaux activité 56											
									CE-CLL	19.898	19.898
57 - Ecoles libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné											
32	2	53	44.06	57	45	4410	CE-CLL	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi	139	139	
32	2	53	44.09	57	54	4410	CE-CLL	Formation réseau - Enseignement secondaire libre subventionné	129	129	
32	2	53	44.10	57	57	4410	CE-CLL	Formation établissements - Enseignement secondaire libre subventionné	65	65	
32	2	53	44.11	57	60	4410	CE-CLL	Formation établissements - Enseignement secondaire libre subventionné, y compris créances années antérieures	-	-	
Totaux activité 57											
									CE-CLL	333	333
Totaux programme 5											
									CE-CLL	50.240	50.238
PROGRAMME 6											
INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI											
60 - Dépenses de personnel - Initiatives en matière d'emploi											
32	2	53	11.05	60	39	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement spécialisé	3.103	3.103	
Totaux activité 60											
									CE-CLL	3.103	3.103
Totaux programme 6											
									CE-CLL	3.103	3.103

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
PROGRAMME 7 INITIATIVES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION DES ÉLÈVES À BESOINS SPÉCIFIQUES											
70 - Activités diverses											
32	2	53	01.01	70	44	0100 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec l'enseignement spécialisé ou intégré	75	75	
Totaux activité 70											
									CE-CLL	75	75
Totaux programme 7											
									CE-CLL	75	75
PROGRAMME 8 LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE - SUBVENTIONS DIVERSES											
80 - Initiaves diverses											
32	2	53	01.01	80	54	0100 1211	CE-CLL	Cotisations à l'Agence européenne pour le développement de l'éducation des personnes présentant des besoins éducatifs particuliers	24	24	
Totaux activité 80											
									CE-CLL	24	24
Totaux programme 8											
									CE-CLL	24	24
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 53											
									CE-CLL	547.238	547.234

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 54
ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

PROGRAMME 0
 CONTRÔLE DES UNIVERSITÉS

**01 - Dépenses de personnel -
 Rémunérations et allocations
 généralement quelconques - Frais
 connexes**

33	2	54	01.01	01	02	0100 1111 1112 1120 1131 1211	CE-CLL	Frais de fonctionnement des cellules des Commissaires et délégués	-	-
33	2	54	11.01	01	92	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Rémunérations et allocations quelconques des Commissaires et délégués	961	961
33	2	54	11.02	01	95	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Rémunérations et allocations quelconques de personnes des cellules des Commissaires et Délégués du Gouvernement	48	48
33	2	54	12.01	01	04	1111 1221	CE-CLL	Remboursements des frais de personnel des cellules des Commissaires et délégués	546	546
33	2	54	12.02	01	07	1211	CE-CLL	Frais de fonctionnement des cellules des Commissaires et délégués	211	211
Totaux activité 01										
								CE-CLL	1.766	1.766
Totaux programme 0										
								CE-CLL	1.766	1.766

PROGRAMME 1
 UNIVERSITÉS DE LA COMMUNAUTÉ

10 - Frais de fonctionnement

33	2	54	41.12	10	16	4150	CE-CLL	Allocation de fonctionnement - Université de Liège	167.275	167.275
33	2	54	41.13	10	19	4150	CE-CLL	Allocation de fonctionnement - Université de Mons	54.500	54.500
33	2	54	41.14	10	22	4150	CE-CLL	Allocation de fonctionnement à la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux	-	-
33	2	54	41.15	10	25	4150	CE-CLL	Allocation de fonctionnement - Académie Wallonie-Europe	-	-

En milliers d'euros											
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
33	2	54	41.16	10	28	4150	CE-CLL	Soutien exceptionnel à l'ULg pour dépenses de personnel supplémentaire pour le renouvellement d'une clinique vétérinaire	-	-	
33	2	54	41.17	10	31	4150	CE-CLL	Soutien exceptionnel à l'ULg pour le renouvellement d'une clinique vétérinaire	800	800	
33	2	54	41.18	10	34	4150	CE-CLL	Soutien exceptionnel à l'UMons pour dépenses de personnel supplémentaire liées au moratoire des mesures de limitation d'accès aux études de premier cycle en médecine et dentisterie	-	-	
Totaux activité 10											
									CE-CLL	222.575	222.575
11 - Subventions											
33	2	54	41.16	11	29	3122	CE-CLL	Subvention pour charges exceptionnelles au Centre Hospitalier Universitaire de Liège	8.928	8.928	
33	2	54	61.01	11	67	6141	CE-CLL	Subvention destinée à la constitution du capital du CHU de Liège	2.133	2.133	
Totaux activité 11											
									CE-CLL	11.061	11.061
13 - Subventions sociales											
33	2	54	41.15	13	28	4150	CE-CLL	Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés	7.002	7.002	
Totaux activité 13											
									CE-CLL	7.002	7.002
Totaux programme 1											
									CE-CLL	240.638	240.638
PROGRAMME 2 UNIVERSITÉ LIBRE											
20 - Intervention											
33	2	54	44.02	20	23	4410	CE-CLL	Intervention de la Communauté en application de l'article 34 de la loi du 27 juillet 1971	7.725	7.725	
Totaux activité 20											
									CE-CLL	7.725	7.725
21 - Subventions											
33	2	54	44.04	21	30	4430	CE-CLL	Subvention au Département Environnement de l'Université de Liège	2.335	2.335	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
33	2	54	44.05	21	33	4430	CE-CLL	Subvention à l'Institut universitaire Etudes du Judaïsme Martin Büber	152	152
Totaux activité 21										
CE-CLL									2.487	2.487
22 - Subventions sociales - Universités libres subventionnées										
33	2	54	44.03	22	28	4430	CE-CLL	Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés	15.885	15.885
Totaux activité 22										
CE-CLL									15.885	15.885
23 - Allocations de fonctionnement										
33	2	54	44.12	23	56	4410 4430	CE-CLL	Allocation de fonctionnement à l'Université catholique de Louvain	207.974	207.974
33	2	54	44.13	23	59	4410 4430	CE-CLL	Allocation de fonctionnement à l'Université libre de Bruxelles	161.335	161.335
33	2	54	44.14	23	62	4410 4430	CE-CLL	Allocation de fonctionnement à l'Université de Namur	49.102	49.102
33	2	54	44.15	23	65	4410 4430	CE-CLL	Allocation de fonctionnement aux Facultés universitaires catholiques de Mons	-	-
33	2	54	44.16	23	68	4410 4430	CE-CLL	Allocation de fonctionnement à la Faculté polytechnique de Mons	-	-
33	2	54	44.17	23	71	4410 4430	CE-CLL	Allocation de fonctionnement à l'Université Saint-Louis - Bruxelles	13.811	13.811
33	2	54	44.18	23	74	4410 4430	CE-CLL	Allocation de fonctionnement à l'Académie Louvain	-	-
33	2	54	44.19	23	77	4410 4430	CE-CLL	Allocation de fonctionnement à l'Académie Wallonie-Bruxelles	-	-
33	2	54	44.20	23	80	4410 4430	CE-CLL	Soutien exceptionnel à l'UCL pour dépenses de personnel supplémentaire liées au moratoire des mesures de limitation d'accès aux études de premier cycle en médecine et dentisterie	-	-
33	2	54	44.21	23	83	4410 4430	CE-CLL	Soutien exceptionnel à l'ULB pour dépenses de personnel supplémentaire liées au moratoire des mesures de limitation d'accès aux études de premier cycle en médecine et dentisterie	-	-
33	2	54	44.22	23	86	4410 4430	CE-CLL	Soutien exceptionnel à la FUNDP pour dépenses de personnel supplémentaire liées au moratoire des mesures de limitation d'accès aux études de premier cycle en médecine et dentisterie	-	-

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
Totaux activité 23										
CE-CLL									432.222	432.222
Totaux programme 2										
CE-CLL									458.319	458.319
PROGRAMME 3										
SUBVENTION DIVERSES										
30 - Centre interuniversitaire de Formation permanente à Charleroi, Centre universitaire de Charleroi et Institut polytechnique de Charleroi										
33	2	54	33.14	30	67	3300	CE-CLL	Subventions	234	234
Totaux activité 30										
CE-CLL									234	234
Totaux programme 3										
CE-CLL									234	234
PROGRAMME 4										
ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE										
41 - Frais de fonctionnement										
33	2	54	12.01	41	44	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	10	10
33	2	54	12.70	41	57	1211	CE-CLL	Dépenses quelconques relatives à la promotion de l'enseignement supérieur universitaire	-	-
33	2	54	33.01	41	39	3300	CE-CLL	Subventions relatives à la promotion de l'enseignement supérieur universitaire	43	43
33	2	54	34.03	41	54	3441	CE-CLL	Indemnités à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Communauté française en matière d'enseignement universitaire	-	-
Totaux activité 41										
CE-CLL									53	53
42 - Conseil interuniversitaire de la Communauté française										
33	2	54	41.04	42	24	3300	CE-CLL	Subventions de fonctionnement au Conseil interuniversitaire de la Communauté française	-	-
Totaux activité 42										
43 - Subventions										

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
33	2	54	33.15	43	83	1211 4150	CE-CLL	Frais de fonctionnement du Centre de recherches métallurgiques	336	336
33	2	54	44.14	43	82	4430	CE-CLL	Subvention à la Faculté de Théologie protestante de Bruxelles	188	188
Totaux activité 43										
CE-CLL									524	524
44 - Subventions sociales - Institutions diverses										
33	2	54	44.15	44	86	4430	CE-CLL	Subvention au service social de la Faculté de Théologie protestante de Bruxelles	6	6
Totaux activité 44										
CE-CLL									6	6
45 - Coopération interuniversitaire - banque de données										
33	2	54	40.02	45	12	3300	CE-CLL	Subvention à la Bibliothèque interuniversitaire de la Communauté française de Belgique	219	219
33	2	54	40.03	45	15	3300	CE-CLL	Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes	275	275
33	4	54	40.04	45	18	3300	CE-CLL	Allocations relatives aux études de médecine	681	681
33	2	54	40.05	45	21	3300	CE-CLL	Allocations aux Académies pour aides à la réussite	4.432	4.432
33	2	54	40.07	45	27	3300	CE-CLL	Intervention en faveur des étudiants bénéficiant d'une allocation d'étude	16.670	16.670
Totaux activité 45										
CE-CLL									22.277	22.277
Totaux programme 4										
CE-CLL									22.860	22.860
PROGRAMME 5										
RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL										
50 - Agents contractuels subventionnés										
33	2	54	11.05	50	56	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Dépenses de personnel - Rémunérations des agents contractuels de l'Enseignement universitaire	1.580	1.580
Totaux activité 50										
CE-CLL									1.580	1.580

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 55
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
HORS UNIVERSITÉ ET HAUTES
ÉCOLES

PROGRAMME 0
 SUBSTANCE ADMINISTRATION -
 ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02 - Frais de fonctionnement

33	2	55	12.01	02	32	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	19	19
----	---	----	-------	----	----	------	--------	---	----	----

33	2	55	74.01	02	08	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	4	4
----	---	----	-------	----	----	------	--------	---	---	---

Totaux activité 02

	CE-CLL	23	23
--	---------------	-----------	-----------

03 - Divers

33	2	55	01.10	03	58	0100 1211	CE-CLL	Dépenses généralement quelconques relatives aux divers conseils consultatifs en matière d'enseignement supérieur	-	-
----	---	----	-------	----	----	--------------	--------	--	---	---

Totaux activité 03

Totaux programme 0

	CE-CLL	23	23
--	---------------	-----------	-----------

PROGRAMME 1
 SUBSTANCE ADMINISTRATION -
 PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT

12 - Frais de fonctionnement

33	2	55	12.01	12	42	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	-
----	---	----	-------	----	----	------	--------	---	---	---

33	2	55	74.01	12	18	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-
----	---	----	-------	----	----	------	--------	---	---	---

Totaux activité 12

Totaux programme 1

PROGRAMME 4
 DÉPENSES DE PERSONNEL DES
 HAUTES ÉCOLES (HORS
 DOTATIONS)

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
40 - Hautes Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques											
33	2	55	11.03	40	67	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire (cadre d'extinction)	4.726	4.726	
Totaux activité 40											
									CE-CLL	4.726	4.726
41 - Hautes Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Ecoles											
33	2	55	11.03	41	68	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire (mises en disponibilité)	1.087	1.087	
Totaux activité 41											
									CE-CLL	1.087	1.087
42 - Hautes Ecoles de la Communauté - Chargés de mission - Dépenses de personnel											
33	2	55	11.03	42	69	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire (chargés de mission)	664	664	
Totaux activité 42											
									CE-CLL	664	664
43 - Hautes Ecoles officielles subventionnées - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Ecoles officielles subventionnées (hors subventions)											
33	2	55	43.14	43	03	4314 4324	CE-CLL	Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)	2.234	2.234	
33	2	55	43.15	43	06	4314 4324	CE-CLL	Subventions-traitements (chargés de mission)	654	654	
Totaux activité 43											
									CE-CLL	2.888	2.888

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
								44 - Hautes Ecoles libres subventionnées - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Ecoles officielles subventionnées (hors subventions)		
33	2	55	44.10	44	01	4410	CE-CLL	Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)	4.146	4.146
33	2	55	44.11	44	04	4410	CE-CLL	Subventions-traitements (chargés de mission)	1.231	1.231
								Totaux activité 44		
								CE-CLL	5.377	5.377
								Totaux programme 4		
								CE-CLL	14.742	14.742
								PROGRAMME 5 FONCTIONNEMENT DES HAUTES ÉCOLES		
								51 - Hautes Ecoles de la Communauté - Allocations de fonctionnement aux Hautes Ecoles de la Communauté française		
33	2	55	41.21	51	14	4150	CE-CLL	Dotation aux Hautes Écoles	85.858	85.858
								Totaux activité 51		
								CE-CLL	85.858	85.858
								52 - Hautes Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement		
33	2	55	11.03	52	79	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire des internats autonomes	8.470	8.470
33	2	55	12.01	52	82	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	23	23
33	2	55	41.23	52	21	4150	CE-CLL	Dotation aux internats autonomes	2.032	2.032
								Totaux activité 52		
								CE-CLL	10.525	10.525
								53 - Hautes Ecoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"		
33	2	55	12.21	53	46	1211	CE-CLL	Assurance des étudiants et internes du supérieur	-	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
Totaux activité 53										
54 - Hautes Ecoles de la Communauté - Divers - Jury										
33	2	55	12.01	54	84	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	62	62
33	2	55	12.02	54	87	1211	CE-CLL	Commission du certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur	19	19
Totaux activité 54										
CE-CLL									81	81
56 - Hautes Ecoles officielles subventionnées - Allocations de fonctionnement des Hautes Ecoles officielles subventionnées										
33	2	55	43.14	56	16	4314 4316 4324 4326	CE-CLL	Subventions aux Hautes Écoles	126.780	126.780
Totaux activité 56										
CE-CLL									126.780	126.780
57 - Hautes Ecoles libres subventionnées - Allocations de fonctionnement des Hautes Ecoles libres subventionnées										
33	2	55	44.13	57	23	4410 4430	CE-CLL	Subventions aux Hautes Écoles	201.530	201.530
Totaux activité 57										
CE-CLL									201.530	201.530
58 - Refinancement des Hautes Ecoles - Enseignement										
33	2	55	01.01	58	86	0100 1211	CE-CLL	Dépenses générales quelconques relatives aux Hautes Ecoles	14	14
33	2	55	01.03	58	92	0100 1111 4314 4410	CE-CLL	Allocation d'aide à la démocratisation de l'accès aux Hautes Ecoles (hors part complément subsides sociaux)	5.654	5.654
33	2	55	01.05	58	01	0100 3300	CE-CLL	Soutien à la recherche en Hautes Ecoles	254	254

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
33	2	55	41.20	58	18	4150 4314 4324 4316 4326 4410 4430	CE-CLL	Soutien exceptionnel pour dépenses liées aux études de logopédie	-	300
Totaux activité 58										
									CE-CLL	
									5.922	6.222
Totaux programme 5										
									CE-CLL	
									430.696	430.996
PROGRAMME 6										
DÉPENSES DE PERSONNEL ET DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTS SUPÉRIEURS D'ARCHITECTURE										
60 - Institut supérieur d'architecture de la Communauté - Dépenses de personnel et de fonctionnement										
33	2	55	11.03	60	87	4410	CE-CLL	Personnel statutaire de l'Institut d'Architecture - La Cambre	2.580	2.580
33	2	55	41.21	60	23	4150	CE-CLL	Dotation à l'Institut d'architecture - La Cambre	-	-
Totaux activité 60										
									CE-CLL	
									2.580	2.580
61 - Institut supérieur d'architecture officiel subventionné - Dépenses de personnel et de fonctionnement										
33	2	55	43.24	61	51	4410	CE-CLL	Subventions - traitements de l'Intercommunale d'Architecture	2.036	2.036
33	2	55	43.26	61	57	4324 4326	CE-CLL	Subvention à l'Intercommunale d'architecture	-	-
Totaux activité 61										
									CE-CLL	
									2.036	2.036
62 - Instituts supérieurs d'architecture libres subventionnés - Dépenses de personnel et de fonctionnement										
33	2	55	44.13	62	28	4410 4430	CE-CLL	Subvention aux Instituts Saint-Luc	-	-
33	2	55	44.31	62	82	4410	CE-CLL	Subventions - traitements des Instituts Saint-Luc	-	-
Totaux activité 62										

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
33	2	55	01.01	72	03	0100 1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitements, subventions-traitements et charges de personnel diverses, liés aux congés de maternité	545	545
Totaux activité 72										
									CE-CLL	
									545	545
Totaux programme 7										
									CE-CLL	
									9.673	9.673
PROGRAMME 8 HAUTES ÉCOLES ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS UNIVERSITÉ										
81 - Divers										
33	2	55	12.02	81	17	1211	CE-CLL	Dépenses relatives au fonctionnement des réseaux NARIC (CE) & ENIC (Unesco/Conseil de l'Europe) et Projets européens	115	115
33	2	55	33.01	81	09	3300	CE-CLL	Subventions de nature à favoriser le développement de l'enseignement supérieur	59	59
33	2	55	33.02	81	12	3300	CE-CLL	Subventions aux centres de ressources de l'Éducation aux médias	28	28
33	2	55	40.01	81	72	4410	CE-CLL	Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes	280	280
33	2	55	40.02	81	75	4410	CE-CLL	Allocation pour la promotion de la réussite en Hautes Ecoles	527	527
33	2	55	43.02	81	05	4340	CE-CLL	Dotations aux centres de ressources de l'Éducation aux médias	9	9
Totaux activité 81										
									CE-CLL	
									1.018	1.018
82 - Subventions sociales										
33	2	55	33.01	82	10	3300	CE-CLL	Subventions sociales aux Hautes Ecoles	9.671	9.671
33	2	55	33.02	82	13	3300	CE-CLL	Subventions sociales aux Ecoles d'architecture	-	-
Totaux activité 82										
									CE-CLL	
									9.671	9.671
Totaux programme 8										
									CE-CLL	
									10.689	10.689

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
PROGRAMME 9											
INITIATIVES DIVERSES DE LA											
RÉGION WALLONNE ET DE LA											
RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE											
EN MATIÈRE D'EMPLOI											
90 - Dépenses de personnel -											
Initiatives diverses en matière											
d'emploi											
33	2	55	11.05	90	26	1111	CE-CLL	Rémunérations des agents	2.560	2.560	
						1112		contractuels subventionnés de			
						1120		l'enseignement supérieur hors			
						1131		université			
Totaux activité 90											
									CE-CLL	2.560	2.560
91 - Interventions diverses - Fonds											
Européen											
33	2	55	01.01	91	22	0100	FBM	Fonds budgétaire relatif aux dépenses	3.797	3.797	
								entraînées par des programmes			
								d'actions en relation avec			
								l'enseignement supérieur (B)			
Totaux activité 91											
									FBM	3.797	3.797
Totaux programme 9											
									CE-CLL	2.560	2.560
									FBM	3.797	3.797
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 55											
									CE-CLL	472.999	473.299
									FBM	3.797	3.797

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 56
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION
SOCIALE

PROGRAMME 0
 SUBSTANCE ADMINISTRATION -
 ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02 - Frais de fonctionnement

37	2	56	01.01	02	57	0100 1211	CE-CLL	Dépenses relatives à la promotion de l'enseignement de promotion sociale, y compris créances années antérieures	17	17
37	2	56	12.01	02	59	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	103	103
37	2	56	12.24	02	31	1211	CE-CLL	Dépenses quelconques relatives à la promotion de l'enseignement de promotion sociale	-	-
37	2	56	33.01	02	54	3300	CE-CLL	Subventions relatives à la promotion de l'enseignement de promotion sociale, y compris créances années antérieures	-	-
37	2	56	74.01	02	35	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	10	10

Totaux activité 02

CE-CLL 130 130

Totaux programme 0

CE-CLL 130 130

PROGRAMME 1
 SUBSTANCE ADMINISTRATION -
 PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT

12 - Frais de fonctionnement

37	2	56	12.01	12	69	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	-
37	2	56	74.01	12	45	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-

Totaux activité 12

Totaux programme 1

PROGRAMME 4
 DÉPENSES DE PERSONNEL DES
 ÉCOLES DE PROMOTION SOCIALE

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
40 - Ecoles de la Communauté - dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques											
37	2	56	11.03	40	94	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire	48.707	48.707	
Totaux activité 40											
									CE-CLL	48.707	48.707
41 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques											
37	2	56	11.03	41	95	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire	2.001	2.001	
Totaux activité 41											
									CE-CLL	2.001	2.001
43 - Ecoles officielles subventionnées - Subventions - Traitements											
37	2	56	43.01	43	88	4314 4324	CE-CLL	Subventions-traitements	84.482	84.482	
Totaux activité 43											
									CE-CLL	84.482	84.482
44 - Ecoles libres subventionnées - Subventions - Traitements											
37	2	56	44.01	44	01	4410	CE-CLL	Subventions-traitements	48.746	48.746	
Totaux activité 44											
									CE-CLL	48.746	48.746
Totaux programme 4											
									CE-CLL	183.936	183.936
PROGRAMME 5 FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE PROMOTION SOCIALE											
50 - Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement											
37	2	56	01.07	50	26	1211	CE-CLL	Formation Enseignement de promotion sociale	57	57	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
37	2	56	11.05	60	23	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement de promotion sociale	1.037	1.037
Totaux activité 60										
									CE-CLL	1.037
										1.037
Totaux programme 6										
									CE-CLL	1.037
										1.037
PROGRAMME 7 LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE - DIVERS										
70 - Initiatives diverses										
37	2	56	01.01	70	28	0100 1111 1112 1120 1131 1211 4314 4326 4410 4430	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec la mise en oeuvre de mesures de discrimination positive	1.349	1.349
Totaux activité 70										
									CE-CLL	1.349
										1.349
Totaux programme 7										
									CE-CLL	1.349
										1.349
PROGRAMME 8 RESTRUCRURATION ET VALIDATION DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE										
81 - Actions diverses										
37	2	56	01.01	81	39	0100 1111 1211 4314 4410	CE-CLL	Dépenses de toute nature en matière de validation des compétences en promotion sociale	504	504
37	2	56	01.02	81	42	0100 1111 1211 4314 4316 4410 4430	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec l'évaluation de la qualité de l'enseignement de promotion sociale	191	191
37	2	56	01.03	81	45	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature relative au financement du pilotage de l'enseignement de promotion sociale	-	-

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 57											
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE											
PROGRAMME 0											
SUBSTANCE ADMINISTRATION -											
ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE											
02 - Frais de fonctionnement											
32	2	57	12.01	02	86	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	49	47	
32	2	57	74.01	02	62	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	5	5	
Totaux activité 02											
									CE-CLL	54	52
Totaux programme 0											
									CE-CLL	54	52
PROGRAMME 1											
SUBSTANCE ADMINISTRATION -											
PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT											
12 - Frais de fonctionnement											
32	2	57	12.01	12	96	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	-	
32	2	57	74.01	12	72	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	
Totaux activité 12											
Totaux programme 1											
PROGRAMME 2											
INITIATIVES ET SUBVENTIONS DIVERSES											
20 - Académie internationale d'été de Wallonie											
32	2	57	33.02	20	05	3300	CE-CLL	Subvention à la fondation d'utilité publique " Académie internationale d'été de Wallonie "	189	189	
Totaux activité 20											
									CE-CLL	189	189
21 - Subventions à des associations diverses											
32	2	57	33.04	21	12	3300	CE-CLL	Formation en cours de carrière - Dépenses de toute nature	155	155	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
Totaux activité 21											
									CE-CLL	155	155
Totaux programme 2											
									CE-CLL	344	344
PROGRAMME 3											
DÉPENSES DE PERSONNEL DES											
ÉTABLISSEMENTS											
D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR											
30 - Etablissements de la											
Communauté - Dépenses de											
personnel enseignant -											
Rémunérations et allocations											
généralement quelconques											
33	2	57	11.03	30	14	1111	CE-CLL	Personnel statutaire	25.299	25.299	
						1112					
						1120					
						1131					
Totaux activité 30											
									CE-CLL	25.299	25.299
31 - Etablissements de la											
Communauté - Dépenses de											
personnel administratif et ouvrier -											
Rémunérations et allocations											
généralement quelconques											
33	2	57	11.03	31	15	1111	CE-CLL	Personnel statutaire	4.105	4.105	
						1112					
						1120					
						1131					
Totaux activité 31											
									CE-CLL	4.105	4.105
32 - Etablissements d'enseignement											
supérieur officiels subventionnés -											
Subventions - Traitements											
33	2	57	43.01	32	07	4314	CE-CLL	Subventions-traitements	10.864	10.864	
						4324					
Totaux activité 32											
									CE-CLL	10.864	10.864
33 - Etablissements d'enseignement											
supérieur libres subventionnés -											
Subventions - Traitements											
33	2	57	44.01	33	17	4410	CE-CLL	Subventions-traitements	24.550	24.550	
Totaux activité 33											
									CE-CLL	24.550	24.550

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
Totaux programme 3											
									CE-CLL	64.818	64.818
PROGRAMME 4											
FONCTIONNEMENT DES											
ÉTABLISSEMENTS											
D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR											
40 - Etablissements de la											
Communauté - Frais de											
fonctionnement											
33	2	57	41.01	40	94	4150	CE-CLL	Dotation globale aux établissements d'enseignement supérieur artistique de la Communauté française	2.776	2.776	
Totaux activité 40											
									CE-CLL	2.776	2.776
42 - Etablissements d'enseignement											
supérieur officiels subventionnés -											
Subventions de fonctionnement											
33	2	57	43.03	42	23	4316 4326	CE-CLL	Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés	675	675	
Totaux activité 42											
									CE-CLL	675	675
43 - Etablissements d'enseignement											
supérieur officiels subventionnés -											
Divers											
33	2	57	01.01	43	28	0100 1211 3300	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec l'enseignement artistique	40	40	
Totaux activité 43											
									CE-CLL	40	40
44 - Etablissements d'enseignement											
supérieur libres subventionnés -											
Subventions de fonctionnement											
33	2	57	44.30	44	18	4430	CE-CLL	Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement supérieur libres subventionnés	1.660	1.660	
Totaux activité 44											
									CE-CLL	1.660	1.660
45 - Etablissements d'enseignement											
supérieur libres subventionnés -											
Divers											
33	2	57	33.01	45	27	3300	CE-CLL	Subventions à des associations diverses	56	56	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
Totaux activité 45											
									CE-CLL	56	56
46 - Subsidés sociaux - Ecoles supérieures des arts											
33	2	57	33.02	46	31	3300	CE-CLL	Subsidés sociaux aux écoles supérieures des arts	1.042	1.042	
Totaux activité 46											
									CE-CLL	1.042	1.042
48 - Délégués du gouvernement											
33	2	57	01.01	48	33	0100 1111 1112 1120 1131 1211 7422	CE-CLL	Dépenses de personnel et de fonctionnement	256	256	
Totaux activité 48											
									CE-CLL	256	256
49 - Démocratisation de l'accès aux Ecoles supérieures des Arts											
33	2	57	01.01	49	34	0100 1211 4326 4430 4510	CE-CLL	Allocations d'aide à la démocratisation de l'accès aux Ecoles supérieures des Arts - hors part complément subsidés sociaux	1.617	1.617	
Totaux activité 49											
									CE-CLL	1.617	1.617
Totaux programme 4											
									CE-CLL	8.122	8.122
PROGRAMME 5											
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE PLEIN EXERCICE OFFOCIELS SUBVENTIONNÉ											
50 - Subventions - Traitements											
32	2	57	43.01	50	25	4314 4324	CE-CLL	Subventions-traitements	-	-	
Totaux activité 50											
Totaux programme 5											

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
PROGRAMME 6											
FONCTIONNEMENT DES											
ÉTABLISSEMENTS											
D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE											
DE PLEIN EXERCICE OFFOCIELS											
SUBVENTIONNÉ											
60 - Subventions de fonctionnement											
32	2	57	43.02	60	38	4316 4326	CE-CLL	Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement secondaire de plein exercice officiels subventionnés	-	-	
Totaux activité 60											
Totaux programme 6											
PROGRAMME 7											
DÉPENSES DE PERSONNEL DES											
ÉTABLISSEMENTS											
D'ENSEIGNEMENT À HORAIRE											
RÉDUIT											
70 - Etablissements d'enseignement officiels subventionnés											
32	2	57	43.01	70	45	4314 4324	CE-CLL	Subventions-traitements	82.239	82.239	
Totaux activité 70											
									CE-CLL	82.239	82.239
71 - Etablissements d'enseignement libres subventionnés											
32	2	57	44.01	71	55	4410	CE-CLL	Subventions-traitements	9.312	9.312	
Totaux activité 71											
									CE-CLL	9.312	9.312
72 - Humanités artistiques											
32	2	57	01.01	72	57	4314 4324 4410	CE-CLL	Subventions traitements pour des personnels de l'enseignement officiel subventionné et libre subventionné	2.076	2.076	
Totaux activité 72											
									CE-CLL	2.076	2.076
Totaux programme 7											
									CE-CLL	93.627	93.627

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
PROGRAMME 8											
FONCTIONNEMENT DES											
ÉTABLISSEMENTS											
D'ENSEIGNEMENT À HORAIRE											
RÉDUIT											
80 - Etablissements d'enseignement											
officiels subventionnés -											
Subventions de fonctionnement											
32	2	57	43.02	80	58	4316 4326	CE-CLL	Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit officiels subventionnés	2.773	2.773	
Totaux activité 80											
									CE-CLL	2.773	2.773
81 - Etablissements d'enseignement											
officiels subventionnés - Initiatives											
et subventions diverses											
32	2	57	43.06	81	71	4316 4326	CE-CLL	Subventions pour les expérimentations pédagogiques	-	-	
Totaux activité 81											
82 - Etablissements d'enseignement											
libres subventionnés - Subventions											
de fonctionnement											
32	2	57	44.30	82	56	4430	CE-CLL	Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit libres subventionnés	235	235	
Totaux activité 82											
									CE-CLL	235	235
Totaux programme 8											
									CE-CLL	3.008	3.008
PROGRAMME 9											
EQUIPEMENTS											
90 - Dépenses en matière											
d'équipement											
33	2	57	60.01	90	24	6151	CE-CLL	Equipement des écoles supérieures des arts de la Communauté française	47	47	
33	2	57	63.01	90	51	6311 6321 6510	CE-CLL	Equipement des écoles supérieures des arts officielles subventionnées	27	27	
33	2	57	64.01	90	60	6410	CE-CLL	Equipement des écoles supérieures des arts libres subventionnées	64	64	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
								Totaux activité 90		
								CE-CLL	138	138
								Totaux programme 9		
								CE-CLL	138	138
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 57		
								CE-CLL	170.111	170.109

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 58
ENSEIGNEMENT À DISTANCE

PROGRAMME 0
 SUBSISTANCE - ENSEIGNEMENT
 ET RECHERCHE

02 - Frais de fonctionnement

37	2	58	01.01	02	14	0100 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux projets et aux initiatives nouvelles en matière de politique d'enseignement à distance	16	16
37	2	58	12.01	02	16	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	404	404
37	2	58	12.02	02	19	1211	CE-CLL	Paiement des professeurs correcteurs	2.027	2.027
37	2	58	74.01	02	89	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	19	19

Totaux activité 02

CE-CLL	2.466	2.466
---------------	--------------	--------------

Totaux programme 0

CE-CLL	2.466	2.466
---------------	--------------	--------------

PROGRAMME 1
 SUBSISTANCE INSPECTION

**10 - Dépenses de personnel -
 Rémunérations et allocations
 généralement quelconques**

37	2	58	11.03	10	21	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire	-	-
----	---	----	-------	----	----	------------------------------	--------	----------------------	---	---

Totaux activité 10

Totaux programme 1

PROGRAMME 3
 RÉALISATION D'ACTIONS OU DE
 FORMATIONS DE RÉINSERTION
 PROFESSIONNELLE ET SOCIALE À
 L'INTERVENTION DE
 L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE

30 - Actions diverses

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.
37	2	58	01.01	30	42	0100 1211	FBM	Fonds budgétaire destiné au financement de programmes d'actions et de formations de réinsertion professionnelle à l'intervention de l'enseignement à distance (A)	188	188
Totaux activité 30										
									FBM	
									188	188
Totaux programme 3										
									FBM	
									188	188
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 58										
									CE-CLL	
									2.466	2.466
									FBM	
									188	188

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.

TOTAUX CHAPITRE III

CE-CLL	7.300.507	7.305.269
FBM	20.178	19.315

CHAPITRE IV

DETTE PUBLIQUE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 85											
DETTE DIRECTE											
PROGRAMME 0											
SUBSISTANCE ADMINISTRATION											
01 - Frais de fonctionnement											
36	1	85	12.08	01	86	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature dans le cadre de la gestion de la trésorerie et de la dette, en ce compris des dépenses d'information et d'études liées aux finances communautaires	467	467	
36	1	85	74.01	01	41	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	14	14	
Totaux activité 01											
									CE-CLL	481	481
Totaux programme 0											
									CE-CLL	481	481
PROGRAMME 1											
SERVICE DE LA DETTE DIRECTE											
10 - Amortissements et charges d'intérêt - Papier commercial											
36	1	85	21.01	10	58	2130	CE-CLL	Intérêts dus en application de l'article 54, § 1er, alinéa 3, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions et de la convention d'exécution, y compris années antérieures	6.616	6.616	
36	1	85	21.03	10	64	2110	CE-CLL	Intérêts dus au Caissier de la Communauté française pour l'utilisation de la ligne de crédit à très court terme, intérêts dus dans le cadre de la gestion de la trésorerie à court terme et intérêts dus à des organismes administratifs de la Communauté dispo	7.375	7.375	
36	1	85	21.04	10	67	2110	CE-CLL	Intérêts dus pour la dette consolidée, y compris primes éventuelles	178.900	178.900	
Totaux activité 10											
									CE-CLL	192.891	192.891
Totaux programme 1											
									CE-CLL	192.891	192.891
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 85											
									CE-CLL	193.372	193.372

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 86											
DETTE LIÉE AUX INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DES INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES											
PROGRAMME 1											
SERVICE DE LA DETTE INDIRECTE											
10 - Subventions et charges financières des universités de la Communauté française											
36	1	86	44.08	10	22	2110 4150	CE-CLL	Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investissements sociaux des universités de la Communauté (y compris primes éventuelles)	4	4	
Totaux activité 10											
									CE-CLL	4	4
11 - Subventions et cahrges financières des ubiversités libres											
36	1	86	21.05	11	01	2110	CE-CLL	Intérêts relatifs à l'acquisition des terrains de la plaine des manoeuvres à Etterbeek	-	-	
36	1	86	44.08	11	23	4440	CE-CLL	Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investissements académiques et sociaux des universités libres (y compris primes éventuelles)	3.801	3.801	
36	1	86	44.40	11	22	4440	CE-CLL	Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits en faveur de la Fondation universitaire luxembourgeoise pour des investissements immobiliers	21	21	
Totaux activité 11											
									CE-CLL	3.822	3.822
Totaux programme 1											
									CE-CLL	3.826	3.826
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 86											
									CE-CLL	3.826	3.826

CHAPITRE V
DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION
COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 90											
DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE											
PROGRAMME 1											
DOTATION À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE											
11 - Région Wallonne - Cocof											
36	1	90	01.32	11	10	4531	CE-CLL	Dotation à la Région wallonne	347.099	347.099	
36	1	90	01.33	11	13	4510	CE-CLL	Dotation à la Commission communautaire française	100.241	100.241	
36	1	90	01.34	11	16	4510 4531	CE-CLL	Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française - Règlement définitif de l'exercice antérieur (y compris les intérêts)	-	-	
36	1	90	01.35	11	19	4510 4531	CE-CLL	Dotation complémentaire à la Commission communautaire française	-	-	
36	1	90	01.36	11	22	4531	CE-CLL	Dotation complémentaire à la Région wallonne	-	-	
36	1	90	01.37	11	25	4531	CE-CLL	Dotation relative au désendettement	-	-	
Totaux activité 11											
									CE-CLL	447.340	447.340
Totaux programme 1											
									CE-CLL	447.340	447.340
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 90											
									CE-CLL	447.340	447.340

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		
									Eng.	Liq.	
TOTAUX CHAPITRE V											
									CE-CLL	447.340	447.340

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	
									Eng.	Liq.

TOTAL GÉNÉRAL

CE-CLL	9.549.239	9.548.492
CE-CLNL	256.320	256.855
FBM	83.151	82.363

Section particulière

SECTION PARTICULIERE - ANNEE BUDGETAIRE 2015

(en milliers d'euros)

Article	Litt.	Libellé	Solde au 1er janvier	Recettes de l'année	Dépenses de l'année	Solde au 31 décembre
66	01	Transfert de compétences	0	3.530.179	3.530.179	0
		Codes Sec	08.20	49	45	03.20

ANNEXES

Annexe 1

Table de transcodification

Article 45 du dispositif du budget des dépenses

Structure 2014			Structure 2015		
D.O.	A.B.	P.A.	D.O.	A.B.	P.A.
11	12.01	13	11	12.02	14
11	12.13	13	11	12.31	14
11	74.01	13	11	74.02	14
16	33.02	12	11	33.02	13
16	12.36	22	11	12.36	20
16	12.38	22	11	12.38	20
16	74.01	22	11	74.01	20
16	33.01	22	11	33.01	20
18	33.03	12	18	33.03	21
18	33.05	12	18	33.05	21
18	52.01	12	18	52.01	21
55	12.21	53	40	12.21	60

Annexe 2

Section particulière

(en milliers d'euros)

Nature de la recette et objet de la dépense	Codes Sec	Recettes de l'année	Dépenses de l'année
---	--------------	------------------------	------------------------

Transfert de compétences à la RW et la COCOF

Part de la partie attribuée du produit de l'IPP	49.42	44.052	
Dotation art 47/5 et 47/6 de la LSF	49.41	2.158.976	
Dotation art 47/7 de la LSF	49.41	1.093.672	
Part de la dotation art 47/8 de la LSF	49.41	233.479	
Décret spécial "St-Emilie" Art 7 § 2 - dotation RW	45.33		3.421.252
Décret spécial "St-Emilie" Art 7 § 3 - dotation Cocof	45.10		108.927
TOTAUX DE LA SECTION PARTICULIERE		3.530.179	3.530.179

Organismes administratifs à comptabilité autonome

Services administratifs à comptabilité autonome

Centre du cinéma et de l'Audiovisuel	SACA 06
Enseignement obligatoire	SACA 07
Haute Ecoles de la Communauté française	SACA 08
Centres P.M.S. de l'Enseignement de la Communauté française	SACA 09
Fonds des bâtiments scolaires de la Communauté française	SACA 10
Fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné	SACA 12
Fonds de garantie des bâtiments scolaires	SACA 13
Observatoire des Politiques culturelles	SACA 14
Fonds social européen (F.S.E.)	SACA 15
Ecole d'administration publique de la Communauté française	SACA 16
Musée royal de Mariemont	SACA 17
Centre de l'Aide à la presse écrite	SACA 18
Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (L.L.P.)	SACA 19
Agence pour l'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française (A.E.Q.E.S.)	SACA 20
Service francophone des Métiers et Qualifications (S.F.M.Q.)	SACA 22
Centres techniques de la Communauté française (Frameries, Tihange-Huy)	SACA 23
Ecoles supérieures des Arts de la Communauté française	SACA 24
Instituts de promotion sociale de la Communauté française	SACA 25
Internats autonomes supérieurs de la Communauté française	SACA 26
Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française	SACA 27
Centres techniques de la Communauté française (Gembloux, Strée)	SACA 28

Organismes d'intérêt public

Fonds d'égalisation des budgets de la Communauté française	OIP 03
WBI	OIP 04

Services administratifs à comptabilité autonome

Article 70.01

CENTRE DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUELBudget initial des dépenses et recettes (en milliers d'euros) - Exercice budgétaire 2015

<u>RECETTES</u>		<u>Montant</u>	<u>Code Sec</u>
0.0	Report au 31/12/2014	1.635	08.20
1.2	Dotation de la Fédération Wallonie Bruxelles	17.744	46
1.3	Contribution à la production audiovisuelle des distributeurs	35	38
1.4	Recettes diverses dont le Médiadesk-Wbimages-Réinvestissement du Fonds RTBF	240	16
1.5	Ajustement	0	46
1.6	Contribution à la production audiovisuelle des éditeurs de services	20	38
1.7	Dotation de la Communauté française (AB 01.01.31. DO 25) Application contrat gestion RTBF	700	46
Total des recettes		20.374	

<u>DÉPENSES</u>		<u>Montant</u>	<u>Code Sec</u>
2.2	Actions d'animation et de promotion dans le domaine de l'audiovisuel et du cinéma à l'initiative de l'administration	401	12
2.3	Primes à l'industrie cinématographique	1.143	32
2.4	Ateliers d'accueil et ateliers de production	0	32
2.5	Subventions aux associations assurant la promotion et la diffusion cinématographiques	0	32
2.6	Aide à la création (relance de la production indépendante avec la RTBF)	1.915	32
2.7	Subventions aux associations de promotion, de diffusion de l'audiovisuel et divers	0	32
2.8	Aide à la création audiovisuelle, y compris la contribution des télédiffuseurs - CSF	9.555	32
2.9	Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement du service (conseils, commissions) et autres à déterminer	200	12
2.10	Dépenses afférentes à Eurimages, Observatoire Européen, au Médiadesk et à certains accords internationaux	493	12
2.11	Actions visant à permettre la promotion et la distribution des films de la CF, soit en Belgique, soit dans des festivals majeurs à l'étranger, via les producteurs et les distributeurs	1.100	12
2.12	Aide aux Salles d'Art et Essai	0	32
2.13	Master Class et Formation des professionnels	90	12
2.14	Aide à la création - Hors CSF - Web Doc Fiction - Programme de Flux	275	32
2.15	Multimédia	0	32
2.16	Films à Micro Budget	0	32
2.17	Projets Numériques	0	32
2.18	Co Production LM avec le VAF (Transféré au 2.8.)	0	32
2.19	Dépenses pour Wallonie Bruxelles Images	400	12
2.20	Aides à la formation	40	12
2.21	Subventions aux associations de promotion, de diffusion de l'audiovisuel et divers hors COA	668	32
2.22	Fonds Fictions TV	800	32
2.23	Subventions aux associations reconnues par la COA	3.294	32
Total des dépenses		20.374	
RÉSULTAT		0	

Article 70.02.C

Budgets agrégés des services à gestion séparée de l'Enseignement de la Communauté française
ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

ANNEE BUDGETAIRE 2015

Niveaux d'enseignement		1. SOLDE au 01.01.2015	2. RECETTES		3. DEPENSES	4. SOLDE au 31.12.2015 (1) + (2) - (3)
			TOTAL ANNEE	TOTAL GENERAL	TOTAL DEPENSES	
PRIMAIRE		12.601.330,16	15.376.805,63	27.978.135,79	13.405.964,17	14.572.171,62
SECONDAIRE		115.334.109,47	148.988.281,70	264.322.391,17	140.061.813,77	124.260.577,40
SPECIALISE		22.677.411,93	28.770.501,82	51.447.913,75	26.928.146,89	24.519.766,86
Total ENS. OBLIGATOIRE de la C.F.		150.612.851,56	193.135.589,15	343.748.440,71	180.395.924,83	163.352.515,88

Article 70.03

Budgets agrégés des services à gestion séparée de l'Enseignement de la Communauté française
HAUTES ECOLES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ANNEE BUDGETAIRE 2015

N°	ETABLISSEMENTS	1. SOLDE au 01.01.2015	2. RECETTES		3. DEPENSES	4. SOLDE au 31.12.2015 (1) + (2) - (3)
			TOTAL ANNEE	TOTAL GENERAL	TOTAL DEPENSES	
1	H.E. de Bruxelles	2.329.296,33	5.852.912,15	8.182.208,48	5.116.977,55	3.065.230,93
2	H.E. Paul Henri Spaak- Bruxelles	2.561.591,13	3.981.844,36	3.376.102,59	3.868.456,86	2.674.978,63
3	H.E. du Hainaut - Mons	2.347.105,84	5.830.637,83	8.177.743,67	5.246.871,60	2.930.872,07
4	H.E. Charlemagne - Liège	2.690.051,80	3.623.130,23	6.313.182,03	3.648.151,23	2.665.030,80
5	H.E. Albert Jacquard- Namur	1.141.972,12	3.261.084,00	4.403.056,12	3.734.669,21	668.386,91
6	H.E. Robert Schuman- Libramont	5.832.652,39	2.379.671,95	8.212.324,34	3.860.061,51	4.352.262,83
	Total Hautes Ecoles de la C.F.	16.902.669,61	24.929.280,52	38.664.617,23	25.475.187,96	16.356.762,17

ARTICLES 70.04 CPMS

Article 70.04.C

**Budgets agrégés des services à gestion séparée de la Communauté française pour les
CENTRES P.M.S. de l'Enseignement de la Communauté**

ANNEE BUDGETAIRE 2015

	1. SOLDE au 01.01.2015	2. RECETTES		3. DEPENSES	4. SOLDE au 31.12.2015 (1) + (2) - (3)
		TOTAL ANNEE	TOTAL GENERAL	TOTAL	
				DEPENSES	
	2.103.046,64	3.005.539,60	5.108.586,24	3.249.370,13	1.859.216,11
TOTAL CPMS	2.103.046,64	3.005.539,60	5.108.586,24	3.249.370,13	1.859.216,11

Article 70.05

SERVICE GÉNÉRAL DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**D.O. 44 A.B. 01.01 - Situation du flux des engagements de dépenses****MOYENS D'ENGAGEMENT**

Libellé	Réalisation 2013	Prévision 2014	Ajusté 2014	Prévision initial 2015
Solde en engagement reporté au 01/01	17.167.390,22	19.897.105,21	19.897.105,21	20.659.898,31
Dotation	42.769.000,00	44.784.000,00	44.784.000,00	46.800.000,00
La cité des métiers			1.776.000,00	
Phase 3			5.300.000,00	
Versements UREBA	62.176,50	2.396.352,00	2.396.352,00	500.000,00
Aliénations	1.436.164,51	176.400,00	1.142.801,10	1.500.000,00
Autres recettes	125.548,89			
Opération de trésorerie	71.075,37			
Recettes financement sur fonds propres des écoles				5.894.352,00
Diminution visas	991.843,52	241.223,00	363.640,00	
DISPONIBLE EN ENGAGEMENT	62.623.199,01	67.495.080,21	75.659.898,31	75.354.250,31

ENGAGEMENTS

Libellé	Réalisation 2013	Prévision 2014	Ajusté 2014	Prévision initial 2015
Engagements du Fonds des Bâtiments scolaires	42.649.538,43	47.000.000,00	55.000.000,00	55.000.000,00
Phase 3				5.303.292,38
Engagements financement sur fonds propres des écoles				5.894.352,00
Moyens provisionnés non liquidés / non visés	4.542.251,05	5.000.000,00	5.000.000,00	5.000.000,00
Remboursements indus et opérations de trésorerie	76.555,37			
TOTAL DES ENGAGEMENTS	47.268.344,85	52.000.000,00	60.000.000,00	71.197.644,38
DISPONIBLE EN ENGAGEMENT AU 31/12	15.354.854,16	15.495.080,21	15.659.898,31	4.156.605,93

Remarque

Opérations du Service général des Infrastructures scolaires de la Communauté française moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments

Article 70.05 C

SERVICE GÉNÉRAL DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**D.O. 44 A.B. 01.01 - Situation du flux des liquidations****RECETTES**

Code Sec	Libellé	Réalisation 2013	Prévision 2014	Ajusté 2014	Prévision initial 2015
08.20	Solde Belfius au 01/01	38.064.898,90	44.562.289,58	44.562.289,58	52.961.442,58
46.10	Dotation	42.769.000,00	44.784.000,00	44.784.000,00	46.800.000,00
46.10	La cité des métiers			1.776.000,00	
46.10	Phase 3			5.300.000,00	
16.10	Versements UREBA	62.176,50	1.800.000,00	2.396.352,00	500.000,00
76.32	Aliénations	1.436.164,51		1.142.801,00	1.500.000,00
16.10	Autres recettes	125.548,89			
	Recettes financement sur fonds propres des écoles				5.894.352,00
TOTAL DES RECETTES		82.457.788,80	91.146.289,58	99.961.442,58	107.655.794,58

DÉPENSES

Code Sec	Libellé	Réalisation 2013	Prévision 2014	Ajusté 2014	Prévision initial 2015
11.11	Personnel				
12.11	Frais de fonctionnement	1.511.447,23	1.350.000,00	1.350.000,00	1.230.000,00
12.12	Location au profit des écoles	2.291.051,77	2.721.654,00	2.721.654,00	2.633.664,00
12.11	Travaux d'entretien du propriétaire	12.863.644,37	14.643.435,00	14.643.435,00	14.297.832,00
71.00	Acquisitions d'immeubles	2.500.820,89			
72.00	Construction, modernisation, aménagements initiatives nouvelles Ministre	18.616.376,17	28.284.911,00	28.284.911,00	28.838.504,00
72.00	Phase 3				438.000,00
	Financement sur fonds propres des écoles				5.894.352,00
TOTAL DES DÉPENSES		37.783.340,43	47.000.000,00	47.000.000,00	53.332.352,00
03.20	SOLDE BUDGÉTAIRE	44.674.448,37	44.146.289,58	52.961.442,58	54.323.442,58

Remarque

Opérations du Service général des Infrastructures scolaires de la Communauté française moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments

Article 70.06 C

SERVICE GÉNÉRAL DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DE L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL SUBVENTIONNÉ**D.O. 44 A.B. 01.02 - Situation du flux des liquidations****RECETTES**

Code Sec	Libellé	Réalisation 2013	Prévision 2014	Ajusté 2014	Prévision initial 2015
08.20	Solde Belfius au 01/01	52.577.003,42	59.933.761,32	59.933.761,32	69.616.761,32
46.10	Dotation	19.738.000,00	22.394.000,00	22.394.000,00	25.049.786,64
46.10	La cité des métiers				768.000,00
46.10	Phase 3			11.289.000,00	
16.10	Autres recettes	909,93	805.000,00		2.500,00
TOTAL DES RECETTES		72.315.913,35	83.132.761,32	93.616.761,32	95.437.047,96

DÉPENSES

Code Sec	Libellé	Réalisation 2013	Prévision 2014	Ajusté 2014	Prévision initial 2015
12.11	Frais de fonctionnement généraux	1.972.758,81	376.705,00	411.600,00	411.600,00
63.11	Aide à l'investissement provinces	623.034,81	1.384.000,00	1.411.840,00	1.411.840,00
63.21	Aide à l'investissement communes	9.786.358,41	21.739.295,00	22.176.560,00	22.176.560,00
	Phase 3				793.400,00
TOTAL DES DÉPENSES		12.382.152,03	23.500.000,00	24.000.000,00	24.793.400,00
03.20	SOLDE BUDGÉTAIRE	59.933.761,32	59.632.761,32	69.616.761,32	70.643.647,96

Remarque

Opérations du Fonds des Bâtiments Scolaires de L'Enseignement Officiel Subventionné moyennant alimentation par le compte ouvert chez Dexia en application de l'art 7 du décret du 5 février 1990 (gestion séparée) et de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté Française du 22.12.1997

Article 70.07 C

SERVICE GÉNÉRAL DES INFRASTRUCTURES PRIVÉES SUBVENTIONNÉES**D.O. 44 A.B. 41.20 - Situation du flux des liquidations****RECETTES**

Code Sec	Libellé	Réalisation 2013	Prévision 2014	Ajusté 2014	Prévision initial 2015
08.20	Solde Belfius au 01/01	28.102.108,17	32.840.763,18	32.840.763,18	20.241.339,68
46.10	Dotation	15.400.000,00	12.600.000,00	0,00	11.000.000,00
46.10	La cité des métiers			13.797.000,00	
64.20	Remboursements s/ Recours garantie	15.176,76			
TOTAL DES RECETTES		43.517.284,93	45.440.763,18	46.637.763,18	31.241.339,68

DÉPENSES

Code Sec	Libellé	Réalisation 2013	Prévision 2014	Ajusté 2014	Prévision initial 2015
44.40	Subventions intérêts	10.252.172,79	8.379.500,39	8.379.500,39	7.718.466,27
44.40	Subventions intérêts s/ Nouveaux dossiers		1.127.923,11	1.127.923,11	1.948.568,09
43.33	Subventions intérêts		1.142.000,00	1.142.000,00	971.000,00
64.10	Recours à la garantie	424.348,96	150.000,00	150.000,00	150.000,00
12.11	Frais de fonctionnement		200.000,00	200.000,00	150.000,00
	Risque dénonciation de crédits		1.600.000,00	1.600.000,00	
	Phase 3				768.600,00
TOTAL DES DÉPENSES		10.676.521,75	12.599.423,50	12.599.423,50	11.706.634,36
03.20	SOLDE BUDGÉTAIRE	32.840.763,18	32.841.339,68	34.038.339,68	19.534.705,32

Remarque

Opérations du Service général des Infrastructures Privées Subventionnées moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires (gestion séparée)

Article 70.08

OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES (SERVICE A GESTION SEPARÉE) - BUDGET 2015**PARTIE PAIEMENTS****PARTIE ENGAGEMENTS****1. Recettes estimées**

Code SEC		
46.10	1.1. Report estimé du solde de trésorerie 2014	244.121,10
	1.2. Dotation 2015 de la CF (DO 11, AB 41.01.18)	173.000,00
	Total	417.121,10

Code SEC		
46.10	1.1. Report estimé du disponible au 31/12/14	1.548,57
	1.2. Dotation 2015 de la CF (DO 11, AB 41.01.18)	173.000,00
	Total	174.548,57

2. Dépenses estimées

Code SEC		
74.40	2.1. Dépenses de toutes natures relatives à la réalisation des recherches et études	
	2.1.1. Paiement de l'encours des engagements antérieurs à 2015	186.000,00
	2.1.2. Estimation des paiements des engagements 2015	69.548,57
		255.548,57
12.11	2.2. Dépenses relatives à la publication et à la diffusion d'études et recherches et à l'organisation de journées d'études et de colloques	
	2.2.1. Paiement de l'encours des engagements antérieurs à 2015	0,00
	2.2.2. Estimation des paiements des engagements 2015	20.000,00
		20.000,00
12.11	2.3. Dépenses relatives au centre de documentation	
	2.3.1. Paiement de l'encours des engagements antérieurs à 2015	0,00
	2.3.2. Estimation des paiements des engagements 2015	5.000,00
		5.000,00
12.11	2.4. Dépenses de toutes natures relatives au fonctionnement du Service et au Comité d'accompagnement	
	2.4.1. Paiement de l'encours des engagements antérieurs à 2015	0,00
	2.4.2. Estimation des paiements des engagements 2015	10.000,00
		10.000,00
12.11	2.5. Dépenses de toutes natures relatives à la production du tableau de bord annuel des médias	
	2.5.1. Paiement de l'encours des engagements antérieurs à 2015	30.072,53
	2.5.2. Estimation des paiements des engagements 2015	50.000,00
		80.072,53
12.11	2.6. Dépenses de toutes natures relatives au soutien à la recherche :	
	2.6.1. Paiement de l'encours des engagements antérieurs à 2015	26.500,00
	2.6.2. Estimation des paiements des engagements 2015	20.000,00
		46.500,00
	Total	417.121,10

Code SEC		
74.40	2.1. Dépenses de toutes natures relatives à la réalisation des recherches et études	
	Estimation des engagements 2015	69.548,57
		69.548,57
12.11	2.2. Dépenses relatives aux publications et à la diffusion d'études et recherches et à l'organisation de journées d'études et de colloques	
	Estimation des engagements 2015	20.000,00
		20.000,00
12.11	2.3. Dépenses relatives au centre de documentation	
	Estimation des engagements 2015	5.000,00
		5.000,00
12.11	2.4. Dépenses de toutes natures relatives au fonctionnement du Service et au Comité d'accompagnement	
	Estimation des engagements 2015	10.000,00
		10.000,00
12.11	2.5. Dépenses de toutes natures relatives à la production du tableau de bord annuel des médias	
	Estimation des engagements 2015	50.000,00
		50.000,00
12.11	2.6. Dépenses de toutes natures relatives au soutien à la recherche :	
	Estimation des engagements 2015	20.000,00
		20.000,00
	Total	174.548,57

3. Résultat estimé

1. Recettes	417.121,10
2. Dépenses	417.121,10
Solde de trésorerie estimé au 31 décembre 2015	0,00

1. Recettes	174.548,57
2. Dépenses	174.548,57
Disponible estimé au 31 décembre 2015	0,00

Article 70.09

Agence F.S.E. - Budget initial 2015

Opérations courantes	Initial	Exéc
DEPENSES (Fonctionnement AFSE)	2.700.000 €	0 €
Frais de personnel	2.050.000 €	
Frais de fonctionnement	500.000 €	
Frais d'acquisitions (amortissements)	30.000 €	
Frais divers	120.000 €	
Frais d'évaluation	0 €	
Frais de personnel et bâtiment en charge de CFWB	P.M.	P.M.

Opérations pour ordre	Initial	Exéc
DEPENSES (Programmes)	106.000.000 €	0 €
Pgmes 2007-2013 : Préfin 75% engagements 2015	23.000.000 €	
Pgmes 2007-2013 : Préfin 75% engagements 2014	1.000.000 €	
Pgmes 2007-2013 : Soldes engagements 2013	51.000.000 €	
Pgmes 2007-2013 : Soldes engagements 2012	16.000.000 €	
Pgmes 2007-2013 : Soldes engagements 2011	12.000.000 €	
Pgmes 2007-2013 : Soldes engagements 2010	3.000.000 €	
Pgmes 2007-2013 : Soldes engagements 2009	0 €	
Pgmes 2007-2013 : Soldes engagements 2008	0 €	

Opérations en capital	Initial	Exéc
DEPENSES (Produits financiers)	0 €	0 €
Charges financières diverses couvertes par des produits financiers	0 €	

DEPENSES TOTALES	108.700.000 €	0 €
-------------------------	----------------------	------------

Opérations courantes	Initial	Exéc
RECETTES (Fonctionnement AFSE)	2.700.000 €	0 €
Ventes Agence FSE	40.000 €	
Assistance technique européenne 2007 - 2013	1.830.000 €	
Evaluation 2007 - 2013	0 €	
Dotation Région Wallonne	720.000 €	
Dotation COCOF	110.000 €	
Dotation CFWB	P.M.	P.M.

Opérations pour ordre	Initial	Exéc
RECETTES (Programmes)	120.000.000 €	0 €
Pgmes 2007-2013 : Certifications	120.000.000 €	

Opérations en capital	Initial	Exéc
RECETTES (Produits financiers)	0 €	0 €
Produits financiers à affecter aux opérations courantes	0 €	
Produits financiers à affecter aux opérations pour ordre	0 €	
Produits financiers à affecter au résultat à reporter	0 €	

RECETTES TOTALES	122.700.000 €	0 €
-------------------------	----------------------	------------

Article 70.10

ÉCOLE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE (EAP)**Projet de budget initial 2015**

<u>RECETTES ESTIMÉES</u>		<u>Montant</u>	<u>Code Sec</u>
1.1	Solde à reporter	135.000,00	08.20
1.2	Dotation de la Fédération Wallonie Bruxelles	541.000,00	46.10
1.3	Recettes diverses	0,00	16.11
Total des recettes		676.000,00	

<u>DÉPENSES ESTIMÉES</u>		<u>Montant</u>	<u>Code Sec</u>
2.1	Frais de personnel	0,00	
2.2	Dépenses liées aux frais de formation pris en charge par l'EAP CF	120.000,00	12.11
2.3	Dépenses liées aux formations organisées par l'EAP CF pour les agent(e)s du MCF, du CSA, et des OIP relevant du Comité de Secteur XVII	947.000,00	12.11
Total des dépenses		1.067.000,00	

Article 70.11

MUSÉE ROYAL DE MARIEMONTBudget initial des dépenses et recettes - Droits constatés et engagements - Exercice budgétaire 2015

<u>RECETTES (Droits constatés)</u>		<u>Montant</u>	<u>Code Sec</u>
1.1	Solde reporté	0,00	08.20
1.2	Dotation	1.032.000,00	46.10
1.3	Droits d'entrée	23.000,00	16.12
1.4	Ventes comptoir	60.000,00	16.12
1.5	Visites guidées	47.000,00	16.12 46.10
1.6	Manifestations (concerts, conférences, location locaux)	25.000,00	16.12
1.7	Divers (redevance cafétéria, atelier graphique, cotisations,,,))	15.000,00	08.10 16.12 38.30 38.50
1.8	Sponsoring / Mécénat exceptionnel	10.000,00	38.10
1.9	Subvention Peps	0,00	
Total des recettes		1.212.000,00	

<u>DÉPENSES (Engagements)</u>		<u>Montant</u>	<u>Code Sec</u>
2.1	Dépenses de gestion et d'administration	565.000,00	12.11
2.2	Activités du musée	632.000,00	08.10 11.11 12.11 74.22
2.3	Achat de biens durables	15.000,00	74.22
2.4	Achat d'objets de collection	0,00	74.50
Total des dépenses		1.212.000,00	

RÉSULTAT		0,00	
-----------------	--	-------------	--

Article 70.11

MUSÉE ROYAL DE MARIEMONTBudget initial des dépenses et recettes - Trésorerie - Exercice budgétaire 2015

<u>RECETTES</u>		<u>Montant</u>	<u>Code Sec</u>
1.1	Solde reporté	0,00	08.20
1.2	Dotation	1.032.000,00	46.10
1.3	Droits d'entrée	23.000,00	16.12
1.4	Ventes comptoir	60.000,00	16.12
1.5	Visites guidées	47.000,00	16.12 46.10
1.6	Manifestations (concerts, conférences, location locaux)	25.000,00	16.12
1.7	Divers (redevance cafétéria, atelier graphique, cotisations,,,))	15.000,00	08.10 16.12 38.30 38.50
1.8	Sponsoring/Mécénat exceptionnel	10.000,00	38.10
1.9	Subvention Peps	0,00	
Total des recettes		1.212.000,00	

<u>DÉPENSES</u>		<u>Montant</u>	<u>Code Sec</u>
2.1	Dépenses de gestion et d'administration	565.000,00	12.11
2.2	Activites du musée	632.000,00	08.10 11.11 12.11 74.22
2.3	Achat de biens durables	15.000,00	74.22
2.4	Achat d'objets de collection	0,00	74.50
Total des dépenses		1.212.000,00	

RÉSULTAT		0,00	
-----------------	--	-------------	--

Article 70.12

CENTRE DE L'AIDE À LA PRESSE ÉCRITEBudget initial des dépenses et recettes (en milliers d'euros) - Exercice budgétaire 2015

<u>RECETTES</u>		<u>Montant</u>	<u>Code Sec</u>
1.1	Dotation de la Fédération Wallonie Bruxelles	7.741	46
Total des recettes		7.741	

<u>DÉPENSES</u>		<u>Montant</u>	<u>Code Sec</u>
2.1	Soutien à la création de titres ou de groupes de titres Article 8 - 5 %	387	31
2.2	Encouragement à l'engagement de journalistes professionnels salariés, au développement de programme de formation du lecteur à la citoyenneté et à l'adaptation de la presse écrite aux technologies modernes de communication Article 9 - 5 %	387	31
2.3	Encouragement à l'engagement de journalistes professionnels salariés Article 10 Alinéas 2 et 3 - 48 %	3.716	31
2.4	Encouragement à l'adaptation des titres de presse quotidienne, les groupes de titres ou les groupements d'entreprises de presse pour leur adaptation aux technologies modernes de communication Article 11 - 2 %	155	31
2.5	Aides aux titres de presse quotidienne ou groupes de titres de presse quotidienne pour le maintien de la diversité de la presse écrite Article 13 - 40 %	3.096	31
Total des dépenses		7.741	

RÉSULTAT	0
-----------------	----------

Article 70.13

AGENCE FRANCOPHONE POUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIEBudget prévisionnel 2015

A. Opérations courantes	prévisionnel 2015 (fait le 12/11/14)
A4.Recettes courantes	
A41.Sol de reporté de l'année précédente	180.000
A42/1.Dotation de fonctionnement CE programme ERASMUS+	586.205
A42/2.Dotation de fonctionnement CE programme EUROPASS	34.800
A42/3.Dotation de fonctionnement CF	p.m
A42/4.Dotation de fonctionnement Région wallonne	203.000
A42/5.Dotation de fonctionnement COCOF	16.000
A42/6.Dotation de fonctionnement Expert ECVET	16.240
A47.Recettes diverses	0
A48.Produits financiers	500
Total des recettes courantes	1.036.745
A5.Dépenses courantes	
A51.Frais de personnel	650.000
A52.Frais de fonctionnement	250.000
A53.Frais d'évaluation	70.000
A54.Frais divers	25.000
A55.Remboursements sur conventions antérieures CE	0
Total des dépenses courantes	995.000
Solde des opérations courantes	41.745

B. Opérations de capital	
B4.Recettes de capital	
B41.Sol de reporté de l'année précédente	-33.841
B42.Recettes de capital	
Total des recettes de capital	-33.841
B5.Dépenses de capital	
B51.Frais d'acquisition	5.000
Total des dépenses de capital	5.000
Solde des opérations de capital	-38.841

C. Opérations pour ordre	
C4.Recettes pour ordre	
C41.Sol de reporté de l'année précédente	2.500.000
C42.Dotation Commission européenne ERASMUS+	11.676.622
C42/1.Sol de Dotation CE convention antérieure LLP	0
C43.Dotation Fonds nationaux	1.881.000
C44.Remboursements opérateurs	150.000
C45.Produits financiers	1.500
Total des recettes pour ordre	16.209.122
C5.Dépenses pour ordre	
C51/1.Dépenses programme ERASMUS+	11.676.622
C51/2.Dépenses conventions antérieures LLP	2.250.000
C52.Dépenses Fonds nationaux CSM	1.881.000
C53.Charges financières	3.635
C54 Remboursement sur conventions antérieures CE	383.252
Total des dépenses pour ordre	16.194.509
Solde des opérations pour ordre	14.613

Article 70.14

AGENCE POUR L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEURBudget initial des dépenses et recettes - Droits constatés et engagements - Exercice budgétaire 2015

<u>RECETTES (Droits constatés)</u>		<u>Montant</u>	<u>Code Sec</u>
1.1	Solde reporté de l'année budgétaire antérieure	1.881.877,20	08.20
1.2	Dotation	769.000,00	46
1.3	Autres recettes	2.500,00	16
Total des recettes		2.653.377,20	

<u>DÉPENSES (Engagements)</u>		<u>Montant</u>	<u>Code Sec</u>
<u>2.1 Fonctionnement Agence</u>			
2.1.1.	Réunions plénières	3.300,00	12
2.1.2.	Réunions Bureau	110,00	12
2.1.3.	Réunions GT	2.880,00	12
2.1.4.	Cotisations, abonnements (ENQA,MWQ,...)	7.495,00	12
2.1.5.	Promotion (séminaires, journées de promotion,...)	10.000,00	12
2.1.6.	Frais de fonctionnement	2.000,00	12
2.1.7.	Participation Colloque / séminaires / formation	14.000,00	12
2.1.8.	Frais exceptionnels	23.000,00	12 - 74
Sous total		62.785,00	

<u>2.2 Fonctionnement Audit</u>			
2.2.1.	Promotion, Communication (brochures, site,...)	20.000,00	12
2.2.2.	Frais de fonctionnement Cellule exécutive	3.620,00	12
2.2.3.	Audits 2014-2015 (pré-visites, visites, impression rapports,...)	670.500,00	12
2.2.4.	Suivi des évaluations	82.500,00	12
Sous total		776.620,00	

<u>2.3 Personnel</u>			
2.3.1.	Personnel	177.300,00	11
Sous total		177.300,00	

Total des dépenses		1.016.705,00	
---------------------------	--	---------------------	--

RÉSULTAT		1.636.672,20	
-----------------	--	---------------------	--

Article 70.14

AGENCE POUR L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEURBudget initial des dépenses et recettes - Ordonnancements - Exercice budgétaire 2015

<u>RECETTES</u>		<u>Montant</u>	<u>Code</u> <u>Sec</u>
1.1	Solde reporté de l'année budgétaire antérieure	1.815.527,20	08.20
1.2	Dotation	769.000,00	46
1.3	Autres recettes	0,00	16
Total des recettes		2.584.527,20	

<u>DÉPENSES</u>		<u>Montant</u>	<u>Code</u> <u>Sec</u>
<u>2.1 Fonctionnement Agence</u>			
2.1.1.	Réunions plénières	3.300,00	12
2.1.2.	Réunions Bureau	110,00	12
2.1.3.	Réunions GT	2.880,00	12
2.1.4.	Cotisations, abonnements (ENQA,MWQ,...)	7.495,00	12
2.1.5.	Promotion (séminaires, journées de promotion,...)	10.000,00	12
2.1.6.	Frais de fonctionnement	2.000,00	12
2.1.7.	Participation Colloque / séminaires / formation	14.000,00	12
2.1.8.	Frais exceptionnels	23.000,00	12 - 74
Sous total		62.785,00	

<u>2.2 Fonctionnement Audit</u>			
2.2.1.	Promotion, Communication (brochures, site,...)	20.000,00	12
2.2.2.	Frais de fonctionnement Cellule exécutive	3.620,00	12
2.2.3.1.	Audits 2014-2015 (pré-visites, visites, impression rapports,...)	470.100,00	12
2.2.3.2	Audits 2015-2016 (pré-visites, visites, impression rapports,...)	226.450,00	12
2.2.4.1.	Suivi des évaluations 2014-2015 (réunions et visites)	0,00	12
2.2.4.2.	Suivi des évaluations 2015-2016, (réunions et visites)	22.500,00	12
Sous total		742.670,00	

<u>2.3 Personnel</u>			
2.3.1.	Personnel	177.300,00	11
Sous total		177.300,00	

Total des dépenses		982.755,00	
---------------------------	--	-------------------	--

RÉSULTAT		1.601.772,20	
-----------------	--	---------------------	--

Article 70.15

SERVICE FRANCOPHONE DES METIERS ET QUALIFICATIONS

Budget prévisionnel 2015

PARTIE LIQUIDATIONS ET PAIEMENTS	PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS
----------------------------------	------------------------------

OPÉRATIONS SUR DOTATIONS ET FONDS PROPRES**A. RECETTES**

TRÉSORERIE						Codes Sec	DROITS CONSTATÉS					
	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalizations				Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalizations			
			A	B	C				A	B	C	D
1.1. Solde de trésorerie à reporter	137.290,00				0,00	08.20	1.1. Report du disponible	191.183,77				0,00
1.2. Dotation de la Région wallonne	140.000,00				0,00	49.30	1.2. Dotation de la Région wallonne	98.000,00				0,00
1.3. Dotation de la COCOF	53.000,00				0,00	49.10	1.3. dotation de la COCOF	53.000,00				0,00
1.4. Recettes autres					0,00	16.20	1.4. créances autres					0,00
Total des recettes	330.290,00	0,00	0,00	0,00	0,00		Total des recettes	342.183,77	0,00	0,00	0,00	0,00

A = recettes effectivement perçues pendant l'année budgétaire
 B = recettes sur droits constatés les années antérieures mais reçues pendant l'année budgétaire
 C = total des recettes (A + B)

A 1.1 = disponible du solde budgétaire libre d'engagement au 31.12-AA-1
 B = réduction de visas d'années antérieures
 C = droits réduits
 D = total des possibilités d'engagement budgétaire de l'année (A+B-C)

B. DÉPENSES

TRÉSORERIE						Codes Sec	ENGAGEMENTS				
Prévisions initiales		Prévisions ajustées	Réalizations				Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalizations		
			A	B	C					A	
2.1.	frais de personnel	99.010,21			0,00	11.11	2.1.	frais de personnel	99.010,21		
2.2.	frais de fonctionnement	141.560,00			0,00	12.11	2.2.	frais de fonctionnement	181.560,00		
2.3.	frais d'acquisition	10.000,00			0,00	74.22	2.3.	frais d'acquisition	10.000,00		
2.4.	frais divers	10.000,00			0,00	12.11	2.4.	frais divers	10.000,00		
Total des dépenses		260.570,21	0,00	0,00	0,00	0,00	Total des dépenses		300.570,21	0,00	0,00

A = paiements sur engagements antérieurs à l'année budgétaire
 B = paiements sur engagements contractés pendant l'année budgétaire
 C = total des paiements (A+B)

A = engagements de l'année budgétaire

C. SYNTHÈSE ET SOLDE

TRÉSORERIE						DROITS ET ENGAGEMENTS				
	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalizations		Différence	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalizations		Différence
Recettes (exécution du budget)	330.290,00	0,00	0,00		0,00	342.183,77	0,00	0,00		0,00
Dépenses (exécution du budget)	260.570,21	0,00	0,00		0,00	300.570,21	0,00	0,00		0,00
Résultat - Solde de l'année	69.719,79	0,00	0,00		0,00	41.613,56	0,00	0,00		0,00

OPÉRATIONS SUR FONDS EUROPEENS**A. RECETTES**

TRÉSORERIE						DROITS CONSTATÉS					
	Prévisions ajustées	Réalizations				Prévisions ajustées	Réalizations				
		A	B	C			A	B	C	D	
Recettes versées par l'Union Européenne				0,00		Fonds attribués par l'Union Européenne					0,00

B. DÉPENSES

TRÉSORERIE						ENGAGEMENTS			
	Prévisions ajustées	Réalizations				Prévisions ajustées	Réalizations		
		A	B	C			A		
Paiements sur fonds européens				0,00		Engagements sur fonds européen			

C. SYNTHÈSE ET SOLDES

TRÉSORERIE						DROITS ET ENGAGEMENTS				
	Prévisions ajustées	Réalizations		Différence		Prévisions ajustées	Réalizations		Différence	
Recettes (exécution du budget)	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00		0,00	
Dépenses (exécution du budget)	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00		0,00	
Résultat - Solde de l'année	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00		0,00	

Article 70.21-22

Budgets agrégés des services à gestion séparée de l'Enseignement de la Communauté française
CENTRES TECHNIQUES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ANNEE BUDGETAIRE 2015

N°	ETABLISSEMENTS	1. SOLDE au 01.01.2015	2. RECETTES		3. DEPENSES	4. SOLDE au 31.12.2015 (1) + (2) - (3)
			TOTAL ANNEE	TOTAL GENERAL	TOTAL	
					DEPENSES	
1	Centre Technique et Pédagogique 7080 FRAMERIES	1.011.305,49	1.487.021,02	2.498.326,51	1.619.909,83	878.416,68
2	Centre d'Auto Formation 4500 TIHANGE-HUY	470.631,95	946.898,30	1.417.530,25	989.768,69	427.761,56
	Total Centres Techniques de la C.F.	1.481.937,44	2.433.919,32	3.915.856,76	2.609.678,52	1.306.178,24

ARTICLE 70.23 ARTISTIQUE

Article 70.23 C**Budgets agrégés des services à gestion séparée de l'Enseignement de la Communauté française
ECOLES SUPERIEURES DES ARTS****ANNEE BUDGETAIRE 2015**

ETABLISSEMENTS	1. SOLDE au 01.01.2015	2. RECETTES		3. DEPENSES	4. SOLDE au 31.12.2015 (1) + (2) - (3)
		TOTAL ANNEE	TOTAL GENERAL	TOTAL DEPENSES	
INSAS BRUXELLES	821.870,62	968.713,53	1.790.584,15	936.708,09	853.876,06
Arts Visuels BRUXELLES	437.605,65	1.593.609,34	2.031.214,99	1.504.979,93	526.235,06
Conservatoire de.BRUXELLES	1.307.073,97	1.331.144,05	2.638.218,02	1.142.467,59	1.495.750,43
Art² MONS	1.402.610,20	1.740.437,87	3.143.048,07	913.884,79	2.229.163,28
Conservatoire de LIEGE	277.576,63	703.499,11	981.075,74	628.911,68	352.164,06
Total	4.246.737,07	6.337.403,90	10.584.140,97	5.126.952,08	5.457.188,89

Article 70.24

**Budgets agrégés des services à gestion séparée de l'Enseignement de la Communauté française
INSTITUTS DE PROMOTION SOCIALE**

ANNEE BUDGETAIRE 2015

	1. SOLDE au 01.01.2015	2. RECETTES		3. DEPENSES	4. SOLDE au 31.12.2015 (1) + (2) - (3)
		TOTAL ANNEE	TOTAL GENERAL	TOTAL DEPENSES	
	6.338.167,94	6.342.107,01	12.680.274,95	5.931.119,81	6.749.155,14
Total I.P.S.C.F.	6.338.167,94	6.342.107,01	12.680.274,95	5.931.119,81	6.749.155,14

Article 70.25.C

**Budgets agrégés des services à gestion séparée de l'Enseignement de la Communauté française
INTERNATS AUTONOMES SUPERIEURS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

ANNEE BUDGETAIRE 2015

N°	ETABLISSEMENTS	1. SOLDE au 01.01.2015				4. SOLDE au 31.12.2015 (1) + (2) - (3)
			2. RECETTES		3. DEPENSES	
			TOTAL ANNEE	TOTAL GENERAL	TOTAL DEPENSES	
1	IACF IXELLES rue de Bourgogne	70.470,26	795.231,80	865.702,06	780.511,00	85.191,06
2	IACF HUY	500.934,22	727.165,89	1.228.100,11	731.922,36	496.177,75
3	IACF IXELLES rue de l'Abbaye	220.404,59	308.795,00	529.199,59	284.882,68	244.316,91
4	IACF JAMBES	239.239,33	1.065.960,41	1.305.199,74	955.801,14	349.398,60
5	IACF LIBRAMONT	480.693,69	762.362,71	1.243.056,40	810.215,14	432.841,26
6	IACF LIEGE-COINTE	201.397,11	801.755,19	1.003.152,30	742.352,15	260.800,15
7	IACF MONS	127.987,40	241.213,84	369.201,24	207.833,21	161.368,03
8	IACF TAMINES	191.501,19	726.568,45	918.069,64	736.159,65	181.909,99
9	IACF TOURNAI	399.893,16	614.162,32	1.014.055,48	588.743,29	425.312,19
10	IACF UCCLE	976.711,85	609.077,37	1.585.789,22	572.270,43	1.013.518,79
11	IACF UCCLE "Maison des Etudiants"	117.958,97	232.278,05	350.237,02	245.748,70	104.488,32
12	IACF VIRTON	96.426,47	841.448,78	937.875,25	692.998,37	244.876,88
	Total I.A.C.F.	3.623.618,24	7.726.019,81	11.349.638,05	7.349.438,12	4.000.199,93

Article 70.27

**Budgets agrégés des services à gestion séparée de l'Enseignement de la Communauté française
CENTRES DE DEPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR**

ANNEE BUDGETAIRE 2015

	1. SOLDE au 01.01.2015				4. SOLDE au 31.12.2015 (1) + (2) - (3)
		2. RECETTES		3. DEPENSES	
		TOTAL ANNEE	TOTAL GENERAL	TOTAL DEPENSES	
	934.084,22	4.731.511,03	5.665.595,25	4.866.839,02	798.756,23
Total CDPA.	934.084,22	4.731.511,03	5.665.595,25	4.866.839,02	798.756,23

Article 70.28-29

**Budgets agrégés des services à gestion séparée de l'Enseignement de la Communauté française
CENTRES HORTICOLE ET AGRONOMIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

ANNEE BUDGETAIRE 2015

N°	ETABLISSEMENTS	1. SOLDE au 01.01.2015	2. RECETTES		3. DEPENSES	4. SOLDE au 31.12.2015 (1) + (2) - (3)
			TOTAL ANNEE	TOTAL GENERAL	TOTAL DEPENSES	
3	Centre Technique Horticole 5030 GEMBLOUX	333.940,39	1.228.568,52	1.562.508,91	1.313.173,73	249.335,18
4	Centre des Technologies Agronomiques 4557 STREE	265.322,10	724.270,67	989.592,77	680.238,98	309.353,79
	Total Centres Techniques de la C.F.	599.262,49	1.952.839,19	2.552.101,68	1.993.412,71	558.688,97

Organismes d'Intérêt Public

FONDS D'ÉGALISATION DES BUDGETS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Budget initial 2015

(en milliers d'euros)

RECETTES**CHAPITRE 41
PRODUITS RÉSULTANT DE L'EXERCICE DE LA MISSION STATUTAIRE**

		Budget initial
411.01	Dotation de la Communauté française	0
	Total des recettes	0

DÉPENSES**CHAPITRE 53
EXERCICE PAR L'ORGANISME DE SA MISSION STATUTAIRE**

		Budget initial
533.01	Contribution à l'équilibre du budget de la Communauté française	0
	Total des dépenses	0

WALLONIE-BRUXELLES INTERNATIONAL

Budget initial 2015

(en milliers d'euros)

RECETTES

<u>Article</u>	<u>Libellé</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>
-----------------------	-----------------------	--------------------	--------------------

CHAPITRE 41**PRODUITS RESULTANT DE L'EXERCICE DE LA MISSION STATUTAIRE DE WBI**

10.01.00	Recettes fonctionnelles	281	158
10.02.00	Récupérations	2.277	2.596
10.03.00	Recettes exceptionnelles	0	0
10.05.00	BIJ - Dons et legs	50	50
10.06.00	BIJ - Divers - Activités exceptionnelles	150	300
10.07.00	BIJ - Récupérations diverses	10	30
26.01.00	Intérêts sur placements	115	15
26.02.00	BIJ -Intérêts sur placement	10	6
Total Chapitre 41		2.893	3.155

CHAPITRE 43**PRODUITS DE LA VENTE D'OBJETS PATRIMONIAUX**

77.01.00	Produits de la vente de biens mobiliers	0	0
----------	---	---	---

CHAPITRE 45**INTERVENTION DU SECTEUR PUBLIC**

46.01.00	Dotation de la CF	36.873	35.509
46.02.00	Dotation de la RW	20.355	23.471
46.03.00	Provision index	0	0
46.04.00	Divers	237	237
46.05.00	Moyens transférés de la DO 32 du SPW	115	115
46.06.00	BIJ - Recettes relatives aux programmes européens et internationaux	1.564	700
46.07.00	BIJ - Moyens financiers du MCF	65	65
46.08.00	BIJ - Recettes relatives aux programmes européens et internationaux	1965	1931
49.01.00	Contribution de la COCOF	232	232
Total Chapitre 45		61.406	62.260

CHAPITRE 49**RECETTES POUR ORDRE**

10.04.00	Divers	1.500,00	2.700,00
----------	--------	----------	----------

TOTAL DES RECETTES		65.799,00	68.115,00
---------------------------	--	------------------	------------------

WALLONIE-BRUXELLES INTERNATIONAL

Budget initial 2015

(en milliers d'euros)

DÉPENSES

<u>Article</u>	<u>Libellé</u>	<u>2014</u>		<u>2015</u>	
		<u>CE</u>	<u>CO</u>	<u>CE</u>	<u>CO</u>

CHAPITRE 51**MONTANTS A PAYER AUX PERSONNES ATTACHÉES A L'ORGANISME**

11.01.00	Rémunération du personnel, y compris les charges sociales	15.070	15.070	14.635	14.635
11.02.00	Rémunérations du personnel engagé dans le cadre d'actions à l'étranger	5.200	5.200	5.510	5.510
11.03.00	Service social	93	93	96	96
11.04.00	Assurance complémentaire.Intervention patronale - carr ext.	260	260	240	240
11.05.00	Indemnités couvrant des charges réelles	750	750	772	772
11.06.00	Indemnités - Heures supplémentaires	30	30	30	30
11.07.00	Provision pension (part patronale)	1.153	1.153	1.153	1.153
11.08.00	BIJ - Frais de personnel	39	39	47	47
12.01.00	Formation professionnelle	73	73	60	60
12.02.00	Honoraires forfaitaires	0	0	0	0
Total Chapitre 51		22.668	22.668	22.543	22.543

CHAPITRE 52**MONTANTS A PAYER À DES TIERS POUR PRESTATIONS, FOURNITURES ET TRAVAUX QUI ONT POUR
OBJET DES SERVICES OU DES BIENS NON SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INVENTORIÉS**

77.01.00	Locaux et matériel	1.000	1.000	1.000	1.000
11.03.00	Frais de bureau	550	550	450	450
11.04.00	Gestion du contentieux	15	15	15	15
11.05.00	Autres prestations et travaux par tiers	725	725	800	800
11.06.00	BIJ - Frais de fonctionnement	203	203	137	137
11.07.00	Charges financières	1.185	1.185	1.172	1.172
11.08.00	BIJ - Charges financières	3	3	3	3
Total Chapitre 52		3.681	3.681	3.577	3.577

CHAPITRE 53**EXERCICE PAR L'ORGANISME DE SA MISSION STATUTAIRE**

<u>53.1 Visibilité Wallonie-Bruxelles</u>					
12.07.00	Revue "Wallonie-Bruxelles"	130	130	120	120
12.08.00	Visibilité internationale WB	720	720	450	450
30.08.00	Visibilité internationale WB - subventions	17	17	17	17
Total 53.1		867	867	587	587

53.2 Programme d'événements exceptionnels					
12.09.00	Evénements exceptionnels - CF	150	110	1.020	1.020
12.10.00	Evénements exceptionnels - RW	50	10	230	230
Total 53.2		200	120	1.250	1.250

53.3 Représentation de la Communauté française à l'étranger					
12.11.00	Dépenses de toute nature concernant les représentations Wallonie-Bruxelles à l'étranger	6.347	6.347	5.415	5.415

53.4 Secteur multilatéral					
12.12.00	Dépenses de toute nature dans le domaine multilatéral CF	710	710	450	450
12.13.00	Dépenses de toute nature dans le domaine multilatéral RW	500	500	425	425
30.01.00	Subventions de projets dans le domaine multilatéral CF	830	820	1.297	820
30.02.00	Subventions de projets dans le domaine multilatéral RW	2.062	1.865	1.760	1.750
30.09.00	Actions cofinancées par l'Union européenne (DO 32) - RW	100	115	100	115
35.01.00	Cotisations à divers organismes multilatéraux CF	4.122	4.122	4.122	4.122
35.02.00	Cotisations à divers organismes multilatéraux RW	281	281	272	272
Total 53.4		8.605	8.413	8.426	7.954

53.5 Secteur bilatéral					
12.14.00	Dépenses de toute nature dans le domaine bilatéral - CF	1.700	1.650	1.350	1.350
12.15.00	Dépenses de toute nature dans le domaine bilatéral - RW	1.050	1.000	900	900
30.03.00	Subventions de projets dans le domaine bilatéral - CF	2.000	1.800	1.700	1.650
30.04.00	Subventions de projets dans le domaine bilatéral - RW	2.750	2.500	2.200	2.020
50.01.00	Subventions patrimoniales dans le domaine bilatéral - CF	135	135	135	145
50.02.00	Subventions patrimoniales dans le domaine bilatéral - RW	480	480	480	480
Total 53.5		8.115	7.565	6.765	6.545

53.6 Politiques sectorielles					
12.16.00	Dépenses de toute nature dans les politiques sectorielles CF	2.156	1.981	1.675	1.675
	- culture - audiovisuel	1.200	1.100	854	854
	- aide aux acteurs de la solidarité	28	28	28	28
	- Education et formation à l'étranger	300	275	250	250
	- Recherche - enseignement supérieur	550	500	465	465
	- Citoyenneté - jeunesse	0	0	0	0
	- autres	78	78	78	78
12.17.00	Dépenses de toute nature dans les politiques sectorielles RW	373	373	443	443
	- citoyenneté jeunesse	25	25	20	20
	- rayonnement économique régional	208	208	283	283
	- autres	140	140	140	140
30.05.00	Subventions de projets dans les politiques sectorielles - CF	6.100	5.800	5.969	5.909
	- culture - audiovisuel	2.200	2.151	2.224	2.224
	- aide aux acteurs de la solidarité	1.113	1.009	1.000	940
	- Education et formation à l'étranger	125	125	125	125
	- Recherche - enseignement supérieur	2.600	2.453	2.558	2.558
	- Citoyenneté - jeunesse	0	0	0	0
	- autres	62	62	62	62

30.06.00	Subventions de projets dans les politiques sectorielles - RW	1.170	1.050	970	900
	- Citoyenneté-jeunesse	466	400	466	400
	- rayonnement économique régional	104	100	104	100
	- aide aux acteurs de la solidarité	500	450	300	300
	- autres	100	100	100	100
30.07.00	Subventions de projets dans les politiques sectorielles - RW	4.250	3.500	3.900	3.250
	- Citoyenneté-jeunesse	0	0	0	0
	- rayonnement économique régional	0	0	0	0
	- aide aux acteurs de la solidarité	4.250	3.500	3.900	3.250
	- autres	0	0	0	0
50.03.00	Subventions patrimoniales dans les politiques sectorielles - CF	0	0	0	0
50.04.00	Subventions patrimoniales dans les politiques sectorielles - RW	0	0	0	0
01.01.00	COCOF	400	400	232	232
Total 53.6		14.449	13.104	13.189	12.409

53.7 Dépenses particulières					
01.02.00	Ristournes et non-valeurs	0	0	0	0
01.03.00	Provision - Ristournes et non-valeurs	0	0	0	0
01.06.00	BIJ - Divers - Activités exceptionnelles	150	150	300	300
Total 53.7		150	150	300	300

53.8 Activités du BIJ					
12.19.00	Activités du programme jeunesse en Action (Supprimé)	50	75	0	0
12.20.00	Activités Centre de Ressource SALTO	38	38	38	38
12.22.00	Programmes internationaux WBI - CF	106	106	106	106
12.23.00	Programmes internationaux WBI - RW	30	30	30	30
12.24.00	Activités EURODESK	0	0	0	0
12.25.00	Activités Programme Européen - Chapitre 2 - Jeunesse	50	50	50	50
30.10.00	Activités du programme Jeunesse en Action	5	1.489	0	700
30.11.00	Contribution MCF dans les activités (Bel'J)	15	15	15	15
30.12.00	Programmes internationaux WBI - CF	669	669	635	635
30.13.00	Programmes internationaux WBI - RW	272	272	258	258
30.14.00	Programmes internationaux WBI - COCOF	12	12	12	12
30.15.00	Programmes découlant des dons et legs	50	50	50	50
30.16.00	Activités Centre de Ressource SALTO	32	32	32	32
30.17.00	Activités Programme Européen - Chapitre 2 - Jeunesse	1.597	1.597	1.718	1.500
Total 53.8		2.926	4.435	2.944	3.426
Total Chapitre 53		41.659	41.001	38.876	37.886

CHAPITRE 55

ACHATS DE BIENS PATRIMONIAUX

55.1 Belgique					
70.01.00	Aménagement de bâtiments	60	60	60	60
70.03.00	BIJ - Aménagements bâtiments	0	0	0	0
72.01.00	Acquisitions immobilières nouvelles	0	0	0	0
74.01.00	Acquisitions nouvelles de bien meubles	300	300	250	250
74.05.00	BIJ - Acquisitions mobilier et matériel	5	5	5	5
Total 55.1		365	365	315	315

55.2 Etranger					
70.02.00	Aménagement de bâtiments	95	95	80	80
72.02.00	Acquisitions immobilières nouvelles	0	0	0	0
74.02.00	Acquisitions nouvelles de bien meubles	100	100	58	58
Total 55.2		195	195	138	138

55.3 Programmes spécifiques					
74.03.00	acquisitions nouvelles de biens meubles - CF	8	8	14	14
74.04.00	acquisitions nouvelles de biens meubles - RW	8	8	0	0
Total 55.3		16	16	14	14
Total Chapitre 55		576	576	467	467

CHAPITRE 56**SOMMES À PAYER À DES TIERS PAR SUITE D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES EN PRINCIPAL**

79.01.00	Amortissement d'emprunts	888	888	942	942
----------	--------------------------	-----	-----	-----	-----

CHAPITRE 57**AFFECTATION DU BONI**

27.01.00	Affectation du boni - CF	0	0	0	0
27.02.00	Affectation du boni - RW	0	0	0	0
Total Chapitre 57		0	0	0	0

CHAPITRE 59**DÉPENSES POUR ORDRE**

01.04.00	Divers	1.500	1.500	2.700	2.700
----------	--------	-------	-------	-------	-------

TOTAL DES DÉPENSES		70.972,00	70.314,00	69.105,00	68.115,00
---------------------------	--	------------------	------------------	------------------	------------------

Vu pour être annexé au projet de décret du

Rudy DEMOTTE

Ministre-Président

Joëlle MILQUET

Vice-Présidente et Ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance

Jean-Claude MARCOURT

Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias

Rachid MADRANE

Ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale

René COLLIN

Ministre des Sports

André FLAHAUT

Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative

Isabelle SIMONIS

Ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances